

Rapport d'activité

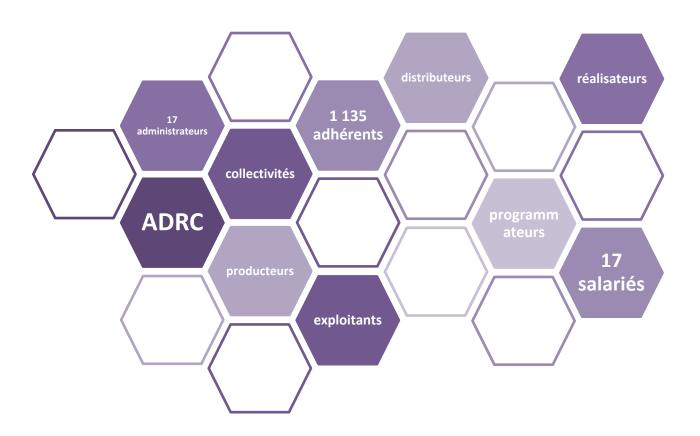
Juin 2015

Année 2014

Table des matières

L'ASSOCIATION ADRC	5
1. LES ADHERENTS	7
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
3. L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2014	13
4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ELU LE 27 MAI 2014	23
5. LE PERSONNEL DE L'ADRC EN 2014	24
6. Centre-ressources: Site Internet	25
7. AUDIT DE L'ADRC	26
DEPARTEMENT ETUDES ET CONSEILS	29
1. L'ACTION DU DEPARTEMENT ETUDES ET CONSEILS	31
2. BILAN D'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS SUR PROJETS EN 2014	33
3. Consultations, etudes de projets et concours en 2014	35
4. ASSISTANCE A PROJET ET ETUDES DE FAISABILITE	36
5. Demandes d'informations et de conseils	37
6. ÉCHANGES D'INFORMATION AVEC LE CNC ET LES ORGANISMES PUBLICS	38
7. BILAN DES SUITES DONNEES AUX INTERVENTIONS 2012 ET 2013	39
8. Accessibilite	40
9. CARTOGRAPHIE – EVOLUTIONS DU PARC DE SALLES	42
10. DOCUMENTS ET JOURNEES DE REFLEXION	43
11. Phototheque	45
12. PARTICIPATION A DES ACTIONS DE FORMATION	46
DEPARTEMENT REPERTOIRE	47
1. MISSIONS ET SERVICES	49
2. BILAN DES ACTIONS 2014 – AIDE A LA DIFFUSION	49
3. BILAN DES ACTIONS 2014 – ACCOMPAGNEMENT	56
4. Service a destination des salles – mise en reseau et centre-ressources	63
L'ACCES AU FILM	69
1. Pour l'acces des territoires au cinema	71
2. ACCESSIBILITE AUX FILMS ET ADRC	77
3. LA DEUXIEME ANNEE PLEINE D'INTERVENTION NUMERIQUE	86
4. DIFFICULTES ACCRUES DES VILLES MOYENNES : UN SYMPTOME DES EVOLUTIONS	94
5. CIRCULATIONS ADRC ET CONTRIBUTIONS NUMERIQUES	101
6. LOCALITES DESSERVIES	105
7. REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR REGIONS ADRC	106
8. REPARTITION PAR DISPOSITIFS D'INTERVENTION	122
9. REPARTITION PAR NATIONALITES DES FILMS	125
10. REPARTITION SELON L'AMPLEUR DE DIFFUSION DES FILMS	128
11. PART DE L'ART ET ESSAI	130
12. REPARTITION PAR DISTRIBUTEURS	135
13. REPARTITION DES ENTREES	139
14. L'APPORT ECONOMIQUE TRES POSITIF DE L'ADRC	142

L'association ADRC



- > Les adhérents
- **➤** Le Conseil d'Administration
- > L'Assemblée Générale du 27 mai 2014
- Le Conseil d'Administration élu le 27 mai 2014
- > Le personnel de l'ADRC en 2014
- > Centre-ressources : Site Internet et photothèque
- **➢ Audit de l'ADRC**

1. Les adhérents

Au 31 décembre 2014, l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma comptait 1 135 adhérents, contre 1 131 en 2013, soit une nouvelle progression du nombre d'adhérents (+ 0,35 %) qui permet d'atteindre, pour la cinquième année consécutive, le plus haut niveau d'adhésions jamais enregistré.

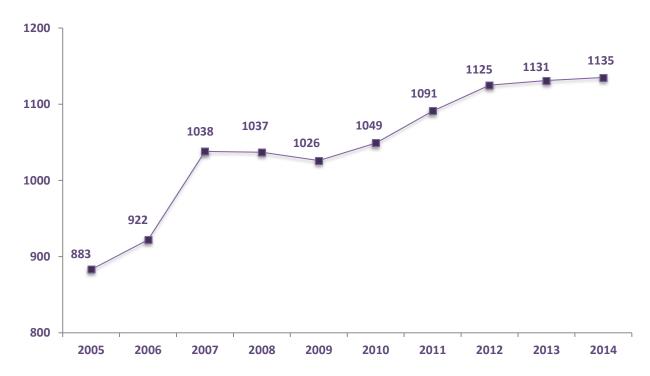
La répartition par collèges se présente ainsi :

- 877 exploitants (- 2 %)
- 19 ententes ou groupements de programmation (+ 6 %)
- 44 sociétés de distribution (+ 10 %)
- 33 producteurs (+ 6 %)
- 47 réalisateurs (+ 47 %)
- 115 collectivités locales (+ 2 %)

Dans le collège des collectivités, il faut noter que les communes de moins de 10 000 habitants forment aujourd'hui 45 % du total des collectivités adhérentes, les collectivités rassemblées dans les trois autres catégories (de 10 000 à 20 000 habitants ; de 20 000 à 50 000 habitants ; et collectivités de plus de 50 000 habitants) représentent 55 % des adhésions de cette catégorie.

L'évolution du nombre total d'adhésions de 2005 à 2014 montre une augmentation totale de plus de 28 %.

Evolution des adhésions à l'ADRC



L'évolution du nombre d'adhérents de 2005 à 2014 pour chacune des catégories se présente ainsi :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Exploitants	693	724	806	794	792	816	843	872	897	877
Programmateurs	13	16	13	14	14	13	19	18	18	19
Distributeurs	34	36	35	46	49	52	53	50	40	44
Producteurs	25	25	42	34	34	32	30	32	31	33
Réalisateurs	28	27	40	40	34	33	35	33	32	47
Collectivités	90	94	102	109	103	103	111	120	113	115
Total	883	922	1 038	1 037	1 026	1 049	1 091	1 125	1 131	1 135

2. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration élu en mai 2011 s'est réuni à une reprise en 2014 - le 1^{er} avril ; et le Conseil d'Administration nouvellement élu en mai 2014 s'est réuni lui aussi à une reprise, le 23 septembre 2014. L'année 2014 a été particulière pour l'Agence puisqu'en plus des élections, elle a dû trouver de nouveaux locaux, et déménager. Le C.A. de l'ADRC ne s'est ainsi réuni, exceptionnellement, que deux fois.

1er Avril 2014 - Décisions du CA

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 17.12.2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. PROJET DE RAPPORT FINANCIER - BILAN 2013

Le rapport – transmis aux administrateurs avec la convocation au CA du 1^{er} avril – est présenté par M. Renaud REISSIER, expert-comptable, et M. Yves LE BIHAN, commissaire aux comptes. Le rapport est lu aux administrateurs. Les comptes 2013 présentent un excédent comptable de 28 982 €.

Le rapport est approuvé à l'unanimité et sera présenté comme tel aux adhérents à l'Assemblée générale.

3. PROJET DE RAPPORT MORAL

Le projet de rapport moral – également transmis précédemment aux administrateurs dans sa version 3 – est présenté par Jean-Michel GÉVAUDAN dans sa version 4, dont il souligne les quelques corrections apportées au texte et l'ajout en fin de page 2 de la référence au rapport de M. Serge LAGAUCHE et de ses « propositions judicieuses et nécessaires ». Après débat, la phrase relative en page 1 au « faible intérêt pour une réflexion de fond sur l'exploitation », désormais en partie inexacte, est supprimée.

Le rapport est dès lors approuvé à l'unanimité pour être présenté à l'AG.

4. ORGANISATION DE L'AG DU 27 MAI 2014 ET VOTE AU CA

Il est rappelé que la date a été déterminée en fonction des contraintes de calendrier de l'élection du CA, du Festival de Cannes et du changement de locaux. Sauf pour les collectivités, les documents de l'AG et du vote partiront en fin de semaine du 7 avril pour des réponses demandées pour le 6 mai au plus tard. En raison des élections municipales, les documents destinés aux collectivités partiront à la fin avril pour des réponses demandées pour le 21 mai.

L'AG étant située juste après le Festival de Cannes, le retour des réponses et des votes devra être suivi avec vigilance, et un processus de relances par mail sera mis en place.

La lettre de convocation à l'AG est présentée et validée avec comme intitulé de débat « Des moyens d'action renforcés pour 2014 ? ». En effet, conformément aux décisions du CA du 17 décembre – et ce que renforce le constat des interventions du premier trimestre (voir plus loin) – c'est au moment de l'AG avec les adhérents que devra être débattue et évaluée la nécessité d'une évolution des moyens d'action de l'Agence pour l'accès aux films en 2014.

Les administrateurs sont informés qu'au 31 mars le nombre d'adhérents en 2014 s'élève à 1 067, contre 1 131 à la fin de l'année 2013.

5. DÉSIGNATION DU NOUVEAU BUREAU ADRC À L'AG du 27 MAI

En fonction des contraintes de changement de locaux de l'Agence en juin, il est proposé que les nouveaux élus au CA, révélés après dépouillement des bulletins de vote, désigneront le nouveau Bureau de l'ADRC à la fin de l'AG. Les candidats au CA devront de ce fait être spécifiquement informés de l'importance de leur présence à l'AG le 27 mai.

6. LOCAUX

Fin janvier, conformément aux contraintes du CNC exposés lors du CA du 17 décembre 2013, ont été présentées aux membres du Bureau trois offres de locaux retenus comme pouvant répondre à ces contraintes, après les multiples dossiers envisagés et visites effectuées.

Il a été convenu de les présenter au CNC (réunion du 11 février 2014) qui a alors manifesté son accord sur le dossier de locaux retenus préférentiellement et situés rue d'Ouessant, à La Motte-Picquet Grenelle (15ème arrondissement).

L'économie globale était de 38 %, pour 270 m², prise d'effet au 1^{er} avril, avec bail commercial 3,6,9 mais engagement sur 6 ans en contrepartie duquel a été obtenue une franchise de loyers pour travaux de 8 mois.

L'estimation des coûts de changement de locaux était de 125 000 €, l'économie globale en loyers en 2014 de 29 000 €, et donc le besoin en subvention exceptionnelle de 96 000 €. Ces sommes ont été intégrées dans le budget de fonctionnement 2014. Le CNC a confirmé cette subvention de 96 000 € qui est intégrée dans la convention CNC-ADRC 2014, selon le principe approuvé précédemment lors des discussions budgétaires.

Enfin, lors de la finalisation du bail, le propriétaire avait fait apparaître une exigence de caution du CNC, qui n'était évidemment pas envisageable. L'avocat de l'ADRC a été chargé de renégocier le bail et une caution bancaire a été mise en place en garantie dans la banque de l'ADRC sous forme d'un compte à terme utilisant une partie de sa trésorerie de cette manière.

Le changement de locaux s'effectuera dans la deuxième quinzaine de juin.

7. INTERVENTIONS 2014 et BUDGET CONTRIBUTION

Les comptes de contributions 2013 estimés pour le CA du 17 décembre, sur la base de 9 mois de circulations vérifiées, établissait le dépassement de l'enveloppe contributions (977.600 €) à 80.000 €. Cette somme a été intégrée par le CNC en complément 2013 dans la convention 2014 avec la PROCIREP.

Les comptes de contributions sur les 12 mois de circulations 2013 vérifiées, transmis le 11.03.2014, établissent en définitive le dépassement de cette enveloppe à 92 120 €.

Le CNC a confirmé que ces 12 120 € de dépassement supplémentaires pour 2013 s'imputeraient sur l'enveloppe contributions 2014 de 970 000 € confirmée au CA du 17 décembre, et qui déjà ne permettait pas d'assurer le niveau d'intervention constaté en 2013.

Ainsi, pour 2014, l'enveloppe contributions disponible serait de 957 880 €, soit de l'ordre de 2 398 circulations génératrices, c'est à dire 280 circulations de moins que celles constatées en 2013 (2 678).

Or les **interventions du 1**^{er} **trimestre 2014** totalisent **789 circulations génératrices**, contre 681 au 1^{er} trimestre 2013, soit **16 % de plus**. Elles se décomposent en :

Circulations PV: 678 (+ 3,9 %) contre 653 1^{er} trim. 2013

Circulations VM et AE 111 (+ 296 %) contre 28

Ce sont donc les demandes au niveau des villes moyennes qui constituent en grande part, sur cette période, le différentiel.

Le CNC répond qu'à ce jour il n'est pas en mesure d'envisager une augmentation de sa dotation.

Les administrateurs rappellent que les demandes faites à l'ADRC sont la conséquence non d'une volonté de l'Agence, mais des besoins résultant en grande part de la concentration de la diffusion des films que l'ADRC ne peut réguler, mais seulement veiller à compenser au mieux. Par ailleurs, les mesures de régulation, en pleine discussion intersectorielle actuellement, prendront du temps à se mettre concrètement en place, et produire leurs effets.

Le processus de suivi d'information ADRC-CNC précisé au C.A. du 17 décembre, établit tous les mois l'évolution des interventions ADRC en 2014 qui devra dès lors être suivie avec la plus grande attention.

Et le débat prévu à l'AG du 27 mai sur les moyens d'action nécessaires de l'ADRC en fonction d'un prévisionnel de ses interventions pour 2014 – qui intégrera les mois d'avril et de mai (avec les films de Cannes) – sera donc crucial dans les discussions avec le CNC sur cette question décisive.

23 septembre 2014 - Décisions du CA

1. ACCÈS AUX FILMS ET BUDGET CONTRIBUTIONS 2014

Avec 1 840 circulations assumées par l'ADRC jusqu'à la fin août 2014, les interventions ADRC sont en progression de 6 % par rapport à 2013. Cette progression est le fait des interventions destinées aux demandes des villes moyennes (+ 193 % de circulations) alors que le dispositif destiné aux Petites Villes est en léger recul de 3 %.

Afin de résoudre le problème de la progression consécutive du budget contributions PROCIREP-CNC en 2014, alors que le CNC n'était pas en situation de garantir l'augmentation de ce budget (Conseil d'administration du 1^{er} avril 2014 et débats de l'Assemblée générale du 27 mai 2014), l'équipe de l'ADRC a expérimenté depuis la fin mai un fonctionnement de reprises continues des arrêts « secs » distributeurs (sans continuation) sur toute la durée des circulations ADRC, et pas seulement pour leur démarrage comme précédemment. De cette manière, de nombreuses semaines de circulations ADRC ont été reprises par les

distributeurs avec leur accord, évitant à l'ADRC d'investir les parts de contributions numériques correspondantes.

Cette solution a été adoptée pour ne pas réduire la capacité de réponse de l'ADRC aux besoins accrus de la majorité des salles, depuis la diffusion numérique, quant à leur accès aux films.

Ainsi, en 3 mois et demi, l'économie réalisée est estimée à 1 345 parts de contributions, soit environ 224 contributions numériques entières (C.N.) c'est-à-dire environ 105 280 €.

En continuant ce fonctionnement jusqu'à la fin 2014, le budget contributions 2014 (957.800 €) pourrait permettre d'assumer la progression des interventions si elle ne dépasse pas les 10 % environ de progression par rapport à 2013.

Les administrateurs se sont félicités de cette solution adoptée qui permet à l'ADRC, dans un contexte budgétaire contraint, de **s'adapter aux besoins évolutifs des salles**. Ils approuvent la proposition de continuer ce mode de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année.

2. BUDGET CHANGEMENT DE LOCAUX – BUDGET FONCTIONNEMENT 2014

Le coût de changement de locaux, estimé en avril 2014 à 125 000 €, s'établit à 128.000 €.

S'ajoutent à ces coûts les honoraires non prévus des avocats dont l'intervention a été rendue nécessaire par la demande, produite par le propriétaire au moment de la rédaction du bail, de la caution du CNC pour toute la durée du bail. Le Bureau de l'ADRC avait été aussitôt prévenu de cette demande qui s'avérait irrecevable, ce que la Direction financière du CNC, prévenue par l'ADRC, a confirmé. De ce fait, il a fallu négocier une formule apportant des garanties au propriétaire, et rédiger un bail, par les avocats des deux parties, répondant aux possibilités de l'ADRC.

De ce fait, compte tenu d'une économie locaux de 34 000 €, réalisable dès 2014, et de la subvention exceptionnelle locaux du CNC de 96 000 €, un solde imprévu de 10 000 € reste à financer.

Par ailleurs, l'ADRC doit provisionner le risque de non-récupération de 62 % du dépôt de garantie des anciens locaux rue Pierre Charron – soit 24 000 € environ sur 38 760 € – du fait d'une facturation du gestionnaire qui a prévu la remise à neuf de ces locaux pourtant laissés en très bon état. L'avocat de l'ADRC a formalisé par écrit la contestation de cette décision. Mais le risque maximum de cette facturation, soit 24 000 €, doit être prévu par mesure de bonne gestion.

Ces dépassements qui s'imposent à l'ADRC, d'un **total maximum de 34 000 € environ**, peuvent être financés par le solde provisionné du budget fonctionnement de 2013 d'un montant de 29 000 € et par le solde du budget fonctionnement 2014 dont l'estimation produite lors du Conseil est de l'ordre de 28 400 €, soit un total disponible de **57.400** € sur les budgets de fonctionnement.

Les administrateurs approuvent ces prévisions de budgets.

3. NOUVELLE DÉLÉGATION DE POUVOIR PRÉSIDENT – DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Du fait du changement de Président de l'ADRC, une nouvelle délégation de pouvoir devait être rédigée. En fonction des contraintes juridiques plus rigoureuses s'appliquant à la gouvernance des associations, la délégation de pouvoir a été entièrement refaite. Elle est beaucoup plus précise et détaillée. L'avocat a relu le projet de délégation et l'a amendé de son côté.

Le projet de délégation avait été adressé aux administrateurs du Bureau qui l'ont approuvé lors de la réunion du Bureau du 16 septembre. C'est ce projet qui est présenté aux administrateurs au Conseil du 23 septembre. Les administrateurs approuvent cette délégation de pouvoir qui sera donc signée par le Président de l'ADRC et son Délégué général.

4. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS DE L'ADRC

Afin de garantir désormais les dirigeants bénévoles de l'association ADRC, ce qui apparaît désormais nécessaire étant donné les nouvelles contraintes juridiques de fonctionnement des associations, un contrat d'assurance spécifique couvrant ces risques a été sollicité par la Direction de l'ADRC. Le montant annuel de la prime d'assurance sera de 450 € environ, le niveau de garantie préconisé devant correspondre à 10 % du budget annuel de l'association.

La prime d'assurance a déjà été intégrée dans l'estimation du budget fonctionnement 2014 présentée à ce Conseil.

Les administrateurs approuvent la souscription de cette assurance.

5. MOUVEMENTS DANS L'ÉQUIPE DIFFUSION

Les administrateurs sont informés de la démission et du départ de Laurence FIÈRE qui a souhaité intégrer l'équipe du distributeur LE PACTE. Laurence FIÈRE était la plus ancienne correspondante régionale de l'équipe Diffusion de l'ADRC.

Elle a été remplacée par Audrey BOURIC qui était en CDD depuis plus de 10 mois pour le remplacement de Solenne BIANCO, en congé sabbatique jusqu'en octobre. Le CDI d'Audrey BOURIC a été signé par le Président de l'ADRC lors de la réunion de Bureau du 16 septembre qui a envisagé l'évolution de l'équipe Diffusion, et notamment les nouvelles attributions de régions qui seront formalisées au début du mois d'octobre.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Il est rappelé qu'en raison des contraintes particulières de fonctionnement s'étant imposées à l'ADRC en 2014, la parution du rapport d'activité complet de l'ADRC pour 2013 a été reportée en septembre. Les synthèses de l'activité des trois secteurs principaux d'intervention avaient été remises lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2014.

Le rapport sera ainsi disponible sur le site Internet de l'Agence dans les prochains jours, et sera adressé par mail aux administrateurs et aux interlocuteurs professionnels et institutionnels de l'ADRC.

Des exemplaires imprimés seront par ailleurs adressés aux institutions partenaires de l'ADRC.

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/04/2014 ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 27/05/2014

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

3. L'Assemblée Générale du 27 mai 2014

Christophe RUGGIA, Président de l'ADRC, ouvre l'Assemblée générale en remerciant la FEMIS, et particulièrement Marc NICOLAS, d'accueillir les adhérents et administrateurs de l'ADRC pour leur Assemblée générale 2014. Il remercie les adhérents de leur présence et toutes les personnes invitées pour leur participation.

Avant d'entamer l'ordre du jour par les questions statutaires, Jean-Michel GÉVAUDAN indique que l'Assemblée générale peut se réunir valablement puisque le quorum statutaire, qui est de 278 adhérents, est dépassé avec 391 adhérents présents ou représentés. Il présente par ailleurs les documents qui ont été remis aux présents (joints à ce procès-verbal) — en plus des rapports moral et financier qui avaient été envoyés précédemment avec la convocation — concernant les activités 2013 sur l'accès aux films, le département études et conseils aux salles, et enfin sur la diffusion des films de patrimoine.

1. RAPPORT FINANCIER

Christophe RUGGIA indique que M. Yves LE BIHAN, Commissaire aux comptes, est présent à la tribune des administrateurs, notamment pour répondre aux questions des adhérents sur la certification des comptes de l'association. Le Président passe la parole à Patrick BROUILLER, Trésorier de l'association, pour la lecture du rapport financier.

M. LE BIHAN fait mention des divers rapports établis sur les comptes, et de la certification des comptes de l'ADRC pour l'exercice 2013. Il fait état du fait que la circularisation des dettes de l'ADRC concernant les engagements de ce qui s'appelait précédemment « copies » est toujours opérée depuis que l'ADRC intervient sur support numérique, mais avec beaucoup plus de prestataires qui ne répondent pas tous avec promptitude, et les engagements numériques sont beaucoup plus réduits.

Le Président, Christophe RUGGIA, demande à l'assemblée des adhérents si des questions se posent quant au rapport financier. Faute de questions, le Président soumet au vote l'approbation du rapport financier. Le rapport financier pour l'année 2013 est approuvé à l'unanimité.

Il fait ensuite voter la deuxième résolution financière pour l'affectation du résultat au report à nouveau, dont le texte est : « le résultat positif de l'exercice 2013 est de 28 982,11 € et est affecté au report à nouveau du passif du bilan, ce qui porte le total des fonds propres à 110 738 € ». Aucune opposition ou abstention n'est manifestée, et la résolution n° 2 est approuvée à l'unanimité.

Il propose enfin au vote la troisième résolution financière : « l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion ». Cette résolution est approuvée, avec une abstention.

2. RAPPORT MORAL

La lecture du rapport moral est répartie entre le Président, Christophe RUGGIA, et les administrateurs Michel FERRY et Francis FOURNEAU.

Après cette lecture, le Délégué général, Jean-Michel GÉVAUDAN, qui avait été interrogé par un adhérent avant le début de l'Assemblée générale sur la démission de Lucas BELVAUX en juillet 2013, qui l'avait surpris et qu'il n'avait pas comprise, reprécise le contexte de cette démission. Lucas BELVAUX avait accepté au Conseil d'administration du 29 novembre 2012 un nouveau mandat — le troisième — à la demande des

administrateurs, en précisant toutefois qu'il souhaitait démissionner avant le terme des trois ans, une fois que le chantier de l'ADRC numérique serait achevé, afin de renouveler la Présidence de l'Agence, se méfiant des présidences qui paraissent « éternelles », pour impliquer de nouveaux cinéastes dans les questions d'intérêt général de l'ADRC. Donc sa décision a été anticipée par cette question de l'adoption de la convention collective par le gouvernement, qui lui a parue justement en pleine contradiction avec l'intérêt général du cinéma en France.

Christophe RUGGIA ajoute qu'il travaillait beaucoup à ce moment, en tant que co-président de la SRF, avec nombre de cinéastes, dont Lucas BELVAUX qui était effectivement très impliqué lui aussi sur la question, et qu'il s'est laissé convaincre malgré tout par Lucas BELVAUX quant à l'idée de devenir le nouveau Président de l'ADRC. Il s'est dès lors informé plus largement auprès de Lucas BELVAUX, de Patrick BROUILLER et de Jean-Michel GÉVAUDAN, sur le fonctionnement et les actions de l'Agence.

Le Président interroge la salle sur les éventuelles questions ayant trait au rapport moral. Dans l'attente de la formulation des questions, le Délégué général rappelle ce qui est indiqué dans le document remis aux présents, sur les actions 2013 pour l'accès aux films qui, avec **3 041 circulations**, est la plus forte en termes d'intervention depuis la création de l'ADRC. Et en 2014, comme cela est également indiqué, les demandes d'intervention continuent à augmenter.

Patrick BROUILLER prend la parole pour souligner ce constat paradoxal, qu'avec le numérique – qui était censé faciliter pour tous l'accès à la diversité des films – c'est en fait à l'inverse que la plupart des exploitants ont été confrontés : des difficultés accrues, liées en bonne part à une concentration toujours plus importante de l'accès aux films au bénéfice des grands circuits. Et l'on peut alors effectivement imaginer ce qu'il en aurait été pour ces exploitants si l'ADRC n'avait pas été opérationnelle dans un tel contexte. Il estime qu'il faut le manifester publiquement car cela est véritablement crucial pour les salles aujourd'hui. Et l'ADRC doit faire valoir auprès du CNC l'importance de cette régulation et rééquilibrage : il en va de l'égalité d'accès de nos concitoyens dans nos communes au cinéma comme vecteur de culture.

Par ailleurs, il souligne que pour les exploitants indépendants, le passage au numérique représente des surcoûts importants. Contrairement aux circuits qui ont mis en place des réductions de personnel, les indépendants n'ont pas adopté une telle politique et leurs charges techniques ont sensiblement augmenté. Il faut donc rappeler l'ensemble de ces données qui sont décisives pour l'avenir de la diversité des salles en France.

La première question est posée par Eric LANGRAND, exploitant à VERDUN et BAR-LE-DUC. Il constate qu'au niveau de ces villes moyennes, les salles ont accès par le numérique à beaucoup plus de films qu'auparavant, mais que, régulièrement, ce ne sont pas les films que ces salles souhaitent programmer, alors qu'avec les films plus qualitatifs qu'elles veulent proposer à leurs publics, elles ont plus de difficultés qu'auparavant à les obtenir. Et sans l'ADRC, elles n'y arriveraient quasiment pas, dans des conditions acceptables. Il résume ainsi sa question : depuis le numérique, quelle régulation peut être mise en place ?

Francis FOURNEAU ajoute que le problème de la régulation désigne un problème de concentration très visible de la diffusion des films dans les grandes villes au détriment de toutes les autres, avec notamment de nouveaux problèmes pour les villes moyennes.

Le Directeur du cinéma La Palette à TOURNUS intervient pour rappeler que l'on reprochait précédemment à l'ADRC d'être un super distributeur. Mais on peut constater qu'elle le devient malgré elle, et en tant

qu'exploitant, on ne peut le lui reprocher devant les réalités qui s'imposent. Pour toutes les salles en dehors des plus grandes villes, par exemple de deux ou trois écrans, il devient désormais très compliqué de bâtir une programmation de qualité, dans des conditions qui leur permettent de mener leurs actions d'éducation à l'image notamment, ou de propositions de diversité du cinéma. Le développement de la concentration par le développement des multiplexes est très préoccupant : à 30 km de TOURNUS se situe un multiplexe, et un deuxième est en projet, à 30 km également. Ces multiplexes, on le sait, pour leur conquête de publics, intègrent de plus en plus d'Art et Essai, et eux ont les moyens d'obtenir ce qu'ils veulent, au contraire de tous les autres.

L'exploitant du Regency à SAINT-POL-SUR-TERNOISE prend la parole pour remercier l'équipe de l'ADRC d'accompagner les salles comme elle le fait tous les jours, notamment ses correspondants régionaux qui effectuent un travail de plus en plus délicat en matière de programmation. L'ADRC est de plus en plus vitale pour un grand nombre de salles, que ce soit pour l'accès à des films porteurs, mais aussi des films moins diffusés ou peu diffusés. Devant une telle situation, d'un accès aux films qui s'est dégradé depuis le passage au numérique, les salles de la petite exploitation sont effectivement inquiètes si l'ADRC était amenée à diminuer ses interventions.

Yves MEJEAN, exploitant à ALBERVILLE et à UGINES en Haute-Savoie, remercie également l'Agence pour son engagement auprès des salles car le recul de l'accès aux films est à ses yeux incroyable depuis le passage au numérique. Il rappelle qu'à sa création, dans ses objectifs, l'ADRC permettait de démontrer que les villes petites et moyennes constituaient aussi un marché pour les distributeurs. Pendant des années, l'ADRC a permis à ces salles de réémerger, et elles ont pu ainsi – en gros de 2000 à 2010 – pour certaines d'entre elles, les villes moyennes, être considérées par les distributeurs. Le passage à la diffusion numérique a obligé ces salles à revenir vers l'ADRC pour accéder à nouveau aux films, chose qui semblait incompréhensible étant donné les objectifs proclamés du numérique. Si la situation est analysée – et Patrick BROUILLER parlait de la région parisienne – celle de la région Rhône-Alpes est également spectaculaire en matière de concentration dans les grandes villes, et même dans une ville comme CHAMBÉRY. Il y a donc un vrai et grand recul de l'accès aux films lié à cette concentration.

Jean-Michel GÉVAUDAN ajoute que le constat statistique opéré par l'ADRC sur l'évolution de la diffusion des films dans la région Rhône-Alpes est effectivement spectaculaire, particulièrement sur l'unité urbaine de Lyon avec la politique prioritaire de développement des multiplexes sur cette agglomération, et cela en peu de temps. Un vide autour de cette agglomération se crée ainsi très régulièrement, au détriment d'abord des villes moyennes et au bénéfice des plus grandes salles de cette agglomération. Du coup, l'activité de l'ADRC sur cette région a explosé.

Michel FERRY ajoute que ces évolutions ne sont effectivement pas uniquement liées à la diffusion numérique des films, mais aussi, et parfois surtout, au développement des multiplexes, le cas de Paris est à cet égard particulièrement démonstratif, avec les projets encore de deux à trois établissements de grandes dimensions.

Patrick BROUILLER indique que les distributeurs subissent ainsi des pressions des opérateurs principaux pour capter l'ensemble de l'offre ayant un minimum de réel potentiel commercial. Et il y a un vrai risque, avec la surexploitation de films d'auteurs par la multiplication des établissements, et des mêmes types d'établissements, celui du raccourcissement et de la fragilisation par dilution des carrières de ces films où, très rapidement hélas, ces films sont marginalisés, et sont arrêtés parce qu'ils ne réalisent pas, par établissement, assez d'entrées. Est débattue en ce moment, au niveau des assises, la question d'obligations

liées à ces exploitations de la diversité, et l'AFCAE est ouverte à ce débat. Il affirme qu'il s'agit là avant tout d'un problème de concentration que l'on a laissé se développer à un point aujourd'hui très dangereux pour la diversité du cinéma. Il indique que le rapport de Serge LAGAUCHE, présent dans la salle, et par ailleurs administrateur de l'ADRC en tant qu'élu des adhérents collectivités locales, insiste à juste titre sur une régulation à nouveau nécessaire sur le parc des salles dans sa diversité.

Créée par l'Etat, l'ADRC a joué un rôle décisif sur l'aménagement culturel et social du territoire, et elle continue à jouer pleinement son rôle comme tous le disent ici. Mais cela n'est possible que si la diversité des salles est économiquement viable, notamment pour les salles privées. Il ne peut y avoir d'exigence – légitime – d'offre culturelle et sociale sur ces salles de la diversité que si l'on résout fondamentalement leur fragilisation et dépendance économiques accrues du fait de la concentration qui leur impose une concurrence déloyale. Et les distributeurs, encore une fois, subissent des pressions de plus en plus importantes.

Roxane ARNOLD, de Pyramide Distribution, intervient pour signaler que les conditions d'exploitation offertes par les salles indépendantes, qui manifestent ainsi leur choix, sont un élément qui est souvent décisif pour un distributeur indépendant. Par ailleurs, pour ces distributeurs, l'accès à ces villes importantes, hyper concurrentielles, n'est pas du tout assuré pour tous leurs films. Pour ces distributeurs, la situation est plus de se voir refuser l'accès à certaines salles, que de refuser l'accès à ses films, dans des conditions d'exploitation satisfaisantes.

Michel FERRY rappelle effectivement que la relation distributeur-exploitant est à double sens, de respect et d'engagement, les exploitants, dont il est aussi, ne sont pas non plus « blanc-blanc » dans ces évolutions.

Jean-Michel GÉVAUDAN rappelle que toutes ces questions vont précisément constituer le débat qui va suivre avec les adhérents. Il faudra d'ailleurs traiter une question très importante : celle des possibilités financières pour l'ADRC en 2014, au vu du développement de ses interventions, de continuer à intervenir jusqu'à la fin de l'année, ce qui n'est pas assuré aujourd'hui, et ce que le CNC ne peut garantir au moment où cette Assemblée générale pose la question. L'ADRC a commencé à mettre en place des mesures de gestion sur cette évolution, qui pour certaines peuvent s'avérer probantes, et il faut que cela soit débattu avec les adhérents.

Il se félicite que Yves MEJEAN ait rappelé que dans les objectifs premiers de l'ADRC figurait effectivement le retour, dans les préoccupations directes des distributeurs, de salles qui en avaient été écartées. Or, c'est le même problème qui se pose aujourd'hui, et peut-être avec une plus grande inquiétude encore, parce que pour certaines salles cette question avait été en bonne part résolue.

Enfin, il rappelle que désormais l'ensemble des acteurs économiques indépendants de la filière cinématographique établit publiquement que la pluralité de l'exploitation sur le territoire est une condition fondamentale de la diversité à venir du cinéma en France. Il propose donc de passer au vote sur le rapport moral, pour pouvoir consacrer du temps à la suite de ce débat essentiel.

Christophe RUGGIA ajoute que cette prise de conscience est effective et que la solidarité entre les secteurs est essentielle pour la résolution des difficultés accrues de tous. Les problèmes de l'exploitation sont venus ainsi progressivement au centre des discussions des assises. Il soumet donc au vote des adhérents le rapport moral. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION ADRC POUR L'ANNÉE 2014

Présenté par Christophe RUGGIA, cinéaste, Président de l'ADRC

Chères adhérentes, chers adhérents,

Pour la deuxième année consécutive, après 2013 où elle avait mis en place 3 041 circulations, l'activité de l'ADRC pour l'accès des salles aux films a dépassé le chiffre des 3 000 circulations, précisément 3173 pour 194 films.

Ainsi, ces deux années, qui sont les deux premières de pleine activité numérique, sont aussi celles de sa plus forte activité sur l'accès aux films depuis sa création. Nous l'évoquions déjà l'année dernière, cela n'est évidemment pas le fruit du hasard, comme nous vous proposons de le voir plus loin.

La progression d'activité a également caractérisé, à nouveau, toutes les actions de notre département répertoire qui enregistre ainsi la confirmation des efforts engagés par l'ADRC depuis 15 ans dans ce domaine. Ce développement se traduit par l'augmentation des salles bénéficiaires, des films proposés, des programmations confirmées, et des entrées réalisées, sans oublier les accompagnements et animations effectués en soutien à ces offres multiples. Un document spécifique vous présente l'ensemble de ces actions.

Il faut souligner que près de 90% de ces programmations ADRC de répertoire concernent des salles de villes petites ou moyennes. L'objectif majeur de cette mission confiée à l'Agence en 1999 était le développement de la diffusion des films de patrimoine en salles, une diffusion qui auparavant se limitait, la plupart du temps, à Paris et aux plus grandes villes. Nous pouvons nous réjouir que cet objectif soit atteint, et que ce développement continue grâce à la motivation des salles, de leurs réseaux régionaux, et du soutien national de l'AFCAE.

Ce développement est notamment lié à l'accès ADRC sans minimum garanti (MG), et traduit aussi en partie les problèmes posés aux salles par des politiques commerciales de MG qui leur sont trop souvent imposées, et pénalisent ainsi leur volontarisme culturel dans un domaine qui est déjà, pour elles, économiquement difficile. De cela, par contre, l'ADRC ne peut se satisfaire.

Notre département Etudes et Conseil, de son côté, s'est pleinement mobilisé auprès du groupe accessibilité mis en place au CNC et animé par Nicole Delaunay. Ce groupe réunit l'ensemble des acteurs professionnels, publics et associatifs impliqués dans cette question. L'ADRC apporte ainsi en permanence son expertise sur tous ces dossiers, souvent délicats. Cette expertise précieuse est reliée à ses compétences techniques et son expérience continue des projets de salles qu'elle accompagne dans les territoires tout au long de l'année.

L'ADRC agit aussi bien à la demande de l'exploitation privée, associative, que des salles gérées par les municipalités. Ces actions correspondent à des unités urbaines de toutes tailles, depuis les grandes agglomérations, avec des salles à programmation spécifiquement Art et Essai, jusqu'aux territoires ruraux où l'existence d'équipements culturels à vocation large est une composante essentielle de la dynamique locale.

Pour toutes ces exploitations, le département Etudes de l'ADRC est le seul organisme offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains, et économiques dans une optique d'aménagement culturel du territoire.

Le parc français comprend plus de 1600 salles de un à trois écrans, soit 80% des établissements, et plus de 1300 d'entre eux sont situés dans des communes de moins de 20.000 habitants, soit 66% de l'ensemble. Ces salles rencontrent des difficultés particulières au regard de leur nécessaire adaptation aux normes techniques, et aux exigences de confort des spectateurs, compte tenu de la concurrence d'établissements plus récents, et avant tout de multiplexes dont l'implantation ne se ralentit pas.

Vous le savez, l'année 2014 a connu une hausse globale de fréquentation d'environ 15 millions d'entrées, avec plus de 208 millions de spectateurs, après une année 2013 en recul de 10 millions d'entrées sur l'exercice précédent. Cette progression est liée aux performances de quelques films français, dont 3 ont franchi la barre des 5 millions d'entrées, Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ? culminant même à plus de 12 millions. Sur environ 700 films sortis en 2014, les 30 premiers en termes d'entrées réalisées – soit 4% des films – concentrent près de 42% de la fréquentation annuelle.

Si cette hausse de fréquentation en 2014 a été plus importante pour la petite et la moyenne exploitation que pour la grande – ce qui est habituel dans ce type de variation, de même que la progression plus forte de la province par rapport

à Paris – cette grande exploitation, soit 12 % environ des établissements actifs, concentrent 65 à 67 % des spectateurs annuels ces dernières années. Et en fonction des données du Film Français pour 2014, les 150 premiers établissements – soit 7,4 % du parc - représentent 56 % de la fréquentation nationale.

Les études annuelles de l'ADRC établissent, pour leur part, que la diffusion des films se concentre en 2014 à 80 % en moyenne - hors lle de France – sur les sites-clés, prioritaires pour les distributeurs, soit environ 10 % des localités équipées d'une salle (études sur un échantillon de 62 films en 2014).

Selon les régions, cette concentration moyenne varie de 72% pour la région de Marseille, à 91% pour l'Est de la France.

Ces données structurelles révèlent les causes de l'ampleur et de l'importance des interventions de l'ADRC. En 2014, 92,3 % des 3148 circulations ADRC ont été faites sur des films de diffusion réduite et moyenne (80 à 300 établissements en sortie nationale).

S'il est encore trop tôt à ce jour pour disposer de chiffres fiables sur la fréquentation Art et Essai, la part d'intervention de l'ADRC, très majoritaire dans ce domaine, manifeste la forte demande d'accès des salles. Rappelons que les films porteurs du secteur AE constituent l'enjeu concurrentiel majeur entre tous les types de salles.

En 2014, cette part d'intervention AE de l'ADRC progresse fortement, avec 85,6 % des 3148 circulations effectuées sur des films recommandés. Il se vérifie à nouveau que le rôle de l'Agence sur l'accès aux films porteurs AE est tout à fait décisif pour les salles classés, un accès qui conditionne fondamentalement leur viabilité économique et donc aussi leur possibilité d'offrir à leurs publics des films plus exigeants et/ou d'économie plus fragile. Mais son rôle est également décisif pour la diversité d'offre des salles non classées qui, dans leurs territoires, souhaitent développer cette diversité. Il s'agit là, on le sait bien, d'un double enjeu capital pour la vitalité du cinéma en France.

Les interventions ADRC sont directement liées aux effets des concentrations d'exploitation et de diffusion des films. A cet égard, la question des implantations croissantes de multiplexes des grandes enseignes devient plus que jamais cruciale en termes d'aménagement du territoire.

C'est bien ce que le sénateur Serge Lagauche a établi dans son rapport de mars 2014. Ses préconisations visent à garantir un meilleur aménagement culturel du territoire en matière de cinéma, et ainsi qu'il l'écrit, « [à assurer] une diversité et une coexistence plus sereine entre établissements Art et Essai et établissements à programmation plus généraliste, et remplir la mission d'intérêt général veillant à assurer une garantie d'un pluralisme dans l'exploitation cinématographique ».

Le pluralisme sous-entend aussi un rapport de complémentarité entre les différents types de salles, et non cette domination et cette concurrence conçue uniquement comme un moyen de prédation contre les indépendants et les plus fragiles.

Or les décisions récentes de CDAC et de CNAC en faveur de l'implantation de nouveaux multiplexes de grandes enseignes dans des zones déjà très équipées, notamment pour l'Ile de France et l'agglomération de Bordeaux, semblent continuer à ignorer ces justes et nécessaires objectifs.

Pourtant, les concentrations de diffusion qui s'opèrent au bénéfice du parc des multiplexes, et au détriment de l'accès aux films de toutes les autres salles, montrent clairement, comme dans la région lyonnaise par exemple, les déséquilibres territoriaux qui résultent d'une telle pratique, préjudiciable au principe de large accès des publics aux œuvres. Et par ce fait, pour compenser ce déséquilibre territorial, les interventions de l'ADRC ne cessent de progresser en réponse aux besoins des salles. Cette région lyonnaise est ainsi devenue la première région d'intervention de l'Agence en importance.

Il faut donc, encore et encore, rappeler que le cinéma n'est pas un secteur strictement libéral, mais une économie encadrée dont les mécanismes redistributifs répondent à l'intérêt général défini par des lois.

Par ailleurs, le constat ne cesse hélas de se vérifier que sur la plupart des films, et avant tout ceux de l'art et essai porteur, la diffusion numérique favorise ou accélère leur concentration.

L'une des conséquences tangibles de cette évolution est que l'intervention de l'ADRC n'a jamais été aussi importante que depuis ces deux dernières années, les premières de sa pleine activité numérique.

On entend parfois que les actions de l'ADRC permettraient aux distributeurs de limiter leur diffusion aux salles qui s'imposent à eux. C'est confondre la cause et la conséquence.

La concentration économique du cinéma au niveau des grandes villes avait motivé la création publique de l'ADRC en 1982. Les concentrations conjointes actuelles, accélérées par l'économie numérique de diffusion qui évalue la nécessité de chaque salle en fonction de son poids concurrentiel, ou de son potentiel de rentabilisation rapide, sont les raisons des difficultés d'accès aux films d'un nombre croissant de salles, et donc de l'intervention de l'ADRC qui s'avère plus nécessaire que jamais.

Les nouveaux problèmes d'accès aux films des villes moyennes révèlent particulièrement cette évolution. Ces villes constituent le premier front de cette concentration liée au nouveau raisonnement économique de la diffusion numérique en salles. La définition actuelle de la ville moyenne s'opère par défaut : elle est celle qui reste au bord du plan de diffusion, alors que tous les sites devenus « obligés » pour les distributeurs y sont, eux, systématiquement intégrés.

La progression des interventions de l'ADRC de 2013 à 2014 est constituée par le doublement – plus 122% - de ses circulations en faveur des villes moyennes, alors que les circulations pour les petites villes se sont maintenues sensiblement au même niveau (-2,3 %).

En 2013, ses dispositifs numériques destinés aux villes moyennes n'étaient pas encore pleinement opérationnels, et ne pouvaient donc répondre aux nouveaux besoins de ces salles. L'Agence a alors réformé en octobre 2013 son mode d'action pour les villes moyennes en l'assouplissant, afin d'être plus réactive. Mais elle a établi en même temps la nécessité d'un effort des distributeurs qui doivent désormais assumer au moins 25% de l'intervention ADRC spécifiquement demandée pour les villes moyennes.

Et cela a réellement fonctionné : aux 362 circulations ADRC destinés en 2014 aux villes moyennes se sont ajoutés 253 accès distributeurs pour ces localités, soit 70% des circulations de l'Agence.

L'ADRC a ainsi rendu à nouveau opérationnels l'ensemble des outils d'intervention qui la caractérisaient en argentique.

L'Agence a également trouvé la solution financière pour le budget des contributions ADRC permettant d'assumer et assurer jusqu'en fin d'année l'augmentation de ses interventions.

Après les concertations menées avec les professionnels, nous avions débattu avec nos adhérents, lors de notre AG du 27 mai 2014, de la meilleure solution pour gérer cette situation alors que le CNC ne pouvait garantir une progression de ses moyens.

La solution a dès lors été conçue, à l'issue de notre AG, par l'équipe de l'ADRC qui l'a aussitôt testée pendant trois mois : par le dialogue avec les distributeurs, permettre la reprise par eux de circulations ADRC au fil des semaines, dès lors que se confirment des arrêts sans continuation sur leurs films.

Cette solution, définitivement adoptée par nos administrateurs, a permis de réaliser des économies importantes sur le budget initial des contributions ADRC, et de pouvoir ainsi répondre pleinement aux besoins des salles jusqu'à la fin de l'année, sans devoir contraindre a priori leurs demandes justifiées. La mission fondamentale de l'ADRC sur l'accès aux films est ainsi préservée dans ce contexte de concentration et de tensions concurrentielles accrues.

La Présidente du CNC a publiquement félicité l'Agence, lors du congrès de la FNCF à Deauville, pour la réactivité dont elle a fait montre alors que les problèmes à résoudre se révélaient au fil des mois.

Mais, comme nous l'avions dit et répété l'année dernière, nous sommes tous éminemment conscients que cette régulation « de terrain », et cette réactivité qui caractérise effectivement l'ADRC, ne peuvent suffire à rétablir des équilibres structurels rompus, ou corrompus, entre les divers acteurs de la diffusion du cinéma en salles.

L'action de l'ADRC ne peut bien évidemment pas se substituer à une régulation nécessaire des pouvoirs publics, politiquement affirmée, selon des objectifs de pluralisme culturel et économique à nouveau revendiqués.

Car sans cette volonté politique, pour combien de temps encore pourra-t-on parler de pluralisme ?

Merci pour votre attention.

RAPPORT FINANCIER – COMPTES 2014

Les comptes de l'année 2014 qui vous sont aujourd'hui présentés ont été arrêtés avec un excédent de 67 K€.

En 2014, nos produits de fonctionnement s'élèvent à 1.503 $K \in CONTRE = 1.492 \in CENTRE = 1.492 \in EEN = 2013$. La baisse du poste subvention de fonctionnement, de 1.354 $K \in A$ 1.340 $K \in A$ 1.340

Le résultat financier 2014 est excédentaire de 18 K€ contre 26 K€ en 2013. Cette évolution tient compte à la fois de la diminution de la rémunération et de l'en-cours. Le fonds de roulement compte tenu de l'excédent de 2014 progresse de 65 K€. Il ressort à 233 K€ fin 2014 contre 168 K€ fin 2013. Le fonds de roulement a été reconstitué à son niveau de 2011.

L'actif immobilisé varie significativement du fait du changement de siège social de l'Agence, il passe de 46 K€ fin 2013 à 109 K€ fin 2014.

Le poste valeurs mobilières de placement de 1.688 K€ contre 1.881 K€ est constitué par des fonds sans risque, SICAV de trésorerie et des comptes sur livret destinés aux associations. Cette diminution correspond à la baisse logique du financement par le CNC du budget « supports des films » lié au passage au numérique. La trésorerie courante s'élève à 15 K€.

Les fonds associatifs s'élèvent à 286 K€ contre 156 K€ fin 2013, la variation s'explique par l'excédent dégagé et par la variation du poste subventions d'investissement.

Les dettes de l'Association sont constituées par des dettes fournisseurs auprès des prestataires numériques à hauteur de 275 K€ contre 357 K€ l'année précédente. Cette nouvelle baisse de l'en-cours fournisseurs s'explique toujours par le passage de l'argentique au numérique. Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 200 K€ contre 198 K€ fin 2013.

Les autres dettes de l'Association soit 1 002 K€ contre 1 170 K€ correspondent aux financements du CNC au titre de l'accès aux films non encore utilisés au 31 décembre 2014. Ces dettes comprennent aussi le solde de 640 K€ au titre de l'aide Internégatif qui a été reversé en mars 2015.

COMPTE COPIES : Compte de mandat qui n'est pas géré au sein du compte de résultat.

Le total des subventions reçues en 2014 par l'ADRC au titre de l'accès aux films s'est élevé à la somme de 89 K€. Le total de la facturation des prestataires numériques en 2014 s'est élevé à la somme de 342 K€. Pour mémoire, le total du budget accès aux films en fin d'année 2014 était de 390 K€.

3. DEBAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le thème du débat proposé aux adhérents était « Evolution des besoins des salles et des moyens d'action de l'ADRC », la convocation à l'A.G. dans son en-tête posant la question : « Des moyens d'action renforcés pour 2014 ? ».

Le constat dressé lors du C.A. du 1er avril (voir précédemment) établissait que le budget des contributions 2014 ne pourrait suffire à financer l'augmentation des interventions qui se constatait après le premier trimestre, si cette augmentation des demandes des salles continuait à se confirmer dans les mois suivants. Alors que le CNC répondait qu'il n'était pas en mesure d'envisager une augmentation de sa dotation, il avait donc été décidé de traiter cette question décisive avec les adhérents de l'association.

Le débat a tout d'abord fait l'état des besoins accrus des salles en matière d'accès aux films, et rappelé qu'ils résultent essentiellement de la poursuite des concentrations de diffusion et d'exploitation des films, au bénéfice des salles et sites dominants, et au détriment de toutes les autres salles et localités qui constituent la majeure part du parc français.

Les adhérents ont également rappelé que l'ADRC est la seule structure qui, à défaut d'une régulation réelle de ces évolutions de concentration, intervient concrètement pour rééquilibrer ou compenser des déséquilibres de diffusion des films fondamentalement préjudiciables à la pluralité des salles et des films, mais aussi au large accès des publics aux œuvres sur l'ensemble du territoire.

Les adhérents se sont ainsi déclarés inquiets d'une limitation des capacités d'action de l'ADRC qui diminueraient encore ces possibilités d'accès aux films pour les salles, et ces rééquilibrages de diffusion de plus en plus nécessaires.

Certains ont rappelé que la régulation souhaitée par une grande part des acteurs participant aux débats professionnels en cours mettrait du temps à se mettre en place. Et que dans ce temps-là, les difficultés des salles vont continuer à s'amplifier.

Divers moyens de contraindre les interventions de l'ADRC, dans un budget dont le CNC a confirmé qu'il ne pourrait progresser, ont été évoqués :

- augmenter les « exigences » de l'ADRC en matière de programmation des films ;
- réduire le montant de la contribution ADRC en proportion du déficit budgétaire constaté;
- conditionner ses interventions au respect rigoureux de pratiques « vertueuses » de la part des distributeurs, par exemple dans l'accès aux différentes versions du film...

Mais les adhérents, et les administrateurs de l'ADRC, ont alors rappelé que ce seraient les salles — par exemple les mono-écrans dans le cas d'un renforcement de programmation demandé — qui subiraient d'abord les conséquences de ces restrictions. Pour la réduction de la contribution ADRC, il a été rappelé que la priorité pour les salles était leur accès aux films, et non le fait qu'elles obtiennent une part (1/6è ou 1/3 de 460 €) de cette contribution. Et pour la diminution proportionnelle de la contribution par exemple, la difficulté de gestion du processus est apparue comme rédhibitoire.

La direction de l'ADRC a alors été chargée de repérer et tester la solution qui apparaîtrait comme la moins préjudiciable à l'objectif prioritaire de l'ADRC : le meilleur accès des salles aux films.

4. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le dépouillement des votes achevé, les résultats sont proclamés.

Pour le collège Exploitants qui comprenait 308 bulletins et 13 nuls, sont élus :

- Patrick BROUILLER titulaire et Alain BOUFFARTIGUE suppléant ;
- Catherine CAVELIER titulaire et Claudette LEFLAMAND suppléante ;
- Christophe MAFFI titulaire et Christian FOURNIER suppléant ;
- Jean-Jacques GEYNET titulaire et Xavier BLOM suppléant.

Pour le collège Collectivités territoriales :

- Nadège LAUZZANA (Agen) titulaire et Jean-Patrice GAUTIER (Argelès-sur-Mer) suppléant;
- Serge LAGAUCHE (Communauté de Communes Grand Créteil) titulaire et Sylvie SIMON-DECK (Ville de Créteil) suppléante.

La liste de Jean-Philippe ALLARDI (Sceaux) titulaire et Serge KUBRYK (La Tranche-sur-Mer) suppléant ayant obtenu le même nombre de voix que celle de M. LAGAUCHE, il est décidé en assemblée qu'ils seront également conviés à participer au Conseil d'administration avec voix consultative.

Pour le collège Réalisateurs :

- Michel FERRY titulaire et Martin PROVOST suppléant ;
- Philippe MUYL titulaire et Emilie DELEUZE suppléante.

Pour le collège Distributeurs :

- Michel SAINT-JEAN (Diaphana) titulaire et Eric LAGESSE (Pyramide) suppléant ;
- Eric VICENTE (Sophie Dulac Distribution) titulaire et Etienne OLLAGNIER (Jour2Fête) suppléant.

Pour le collège Producteurs :

Patrick SOBELMAN (Agat Films) titulaire et Philip BOEFFARD (Nord Ouest) suppléant.

Pour le collège Programmateurs :

Francis FOURNEAU titulaire et Emmanuel BARON suppléant

La partie statutaire de l'Assemblée générale s'achève ainsi, faisant place au forum de discussion dont le sujet proposé est l'accès à la diversité des films.

5. DÉSIGNATION DU NOUVEAU BUREAU DE L'ADRC

Réunis à l'issue du débat de l'Assemblée générale, les administrateurs ont désigné le nouveau Bureau de l'ADRC :

Sous la Présidence de Christophe RUGGIA:

Trésorier : Patrick BROUILLER ; trésorier adjoint : Eric VICENTE

Secrétaire : Francis FOURNEAU ; secrétaire adjoint : Jean-Jacques GEYNET

Vice-Présidente: Nadège LAUZZANA

Vice-Présidents: Patrick SOBELMAN, Michel FERRY

4. Le Conseil d'Administration élu le 27 mai 2014

Président M. Christophe RUGGIA, réalisateur

Membres de droit Mme Jeanne SEYVET, Médiateur du Cinéma – CNC

M. Patrick RAUDE, Président de la Commission d'aide sélective à la création

et à la modernisation des salles de cinéma

M. Raoul PECK, Président de l'École Nationale Supérieure des Métiers de

l'Image et du Son (FÉMIS)

M. Pierre-William GLENN, Président de la Commission Supérieure Technique

de l'Image et du Son (CST)

Membre d'honneur M. Alain AUCLAIRE

Élus des Collèges d'adhérents (élus par les votes des adhérents à l'Assemblée Générale du 27 mai 2014)

Collège des Collectivités Territoriales

Mme Nadège LAUZZANA (Agen-Titulaire) [suppléant : M. Jean-Patrice

GAUTIER (Argelès)

M. Serge LAGAUCHE (Créteil agglo.-Titulaire) [suppléante: Mme Sylvie

SIMON-DECK (Créteil)

M. Jean-Philippe ALLARDI (Sceaux-Titulaire) ou M. Serge KUBRYK (La Tranche-sur-Mer-Suppléant] pourront participer aux CA avec voix

consultative, étant arrivés à égalité de voix, selon la décision de l'AG.

Collège des Réalisateurs M. Michel FERRY (Titulaire) [suppléant : M. Martin PROVOST]

M. Philippe MUYL (Titulaire) [suppléante : Mme Émilie DELEUZE]

Collège des Producteurs M. Patrick SOBELMAN (AGAT Films-Titulaire) [suppléant : M. Philip

BOEFFARD, Nord-Ouest Production

Collège des Exploitants M. Patrick BROUILLER (Asnières, Epernay...-Titulaire) [suppléant : Alain

BOUFFARTIGUE (Auch)

Mme Catherine CAVELIER (Nantes-Titulaire) [suppléante : Mme Claudette

LEFLAMAND, Douarnenez)

M. Jean-Jacques GEYNET (Beauvais-Titulaire) [suppléant : M. Xavier BLOM,

Massy)

M. Christophe MAFFI (Aubenas-Titulaire) [suppléant: M. Christophe

FOURNIER, Louhans)

Collège des Distributeurs M. Michel SAINT-JEAN (Diaphana-Titulaire) [suppléant: M. Eric LAGESSE,

Pyramide]

M. Eric VICENTE (Sophie Dulac-Titulaire) [suppléant : M. Étienne OLLAGNIER,

SDI)

Collège des Programmateurs M. Francis FOURNEAU (Cinexpansion Val de Loire-Titulaire) [suppléant : M.

Emmanuel BARON, VÉO

Un représentant du Ministre de la Culture et de la Communication, le contrôleur d'État auprès du CNC et le Directeur Général du CNC assistent également de droit aux séances avec voix consultatives.

5. Le personnel de l'ADRC en 2014

Délégué général Jean-Michel GÉVAUDAN

Département Diffusion Solenne BIANCO

Audrey BOURIC

Cécile CAMILLERI

Emmanuel DIDIER

Laurence FIÈRE (jusqu'en septembre 2014)

Benoît GAURIAU

Adrien SOUSTRE

Nicolas VILLETTE

Louis BÈGUE (base de données, informatique)

Département Répertoire / Patrimoine Rodolphe LERAMBERT

Anne RIOCHE

Département Études et Conseils Christian LANDAIS

Matthieu BOURRIER

Sébastien MORVAN

Gestion et Comptabilité Ngoc Suong GRAS

Secrétariat Sylvie LECAMUS

Catherine MARCHAND

6. Centre-ressources: site Internet

Le site Internet ADRC

Statistiques de consultation

En 2014 le site Internet de l'ADRC a reçu en moyenne chaque mois près de 2 150 visiteurs pour un total de 25 700 visites, soit une augmentation de la fréquentation de 13 % par rapport à l'an passé. Au total près de 80 000 pages ont été consultées, soit une légère diminution du nombre de pages par rapport à 2013 (- 6 %).

Comme chaque année, les newsletters et les campagnes d'e-mailing du département Répertoire contribuent largement à la fréquentation du site en incitant à sa consultation régulière.

Organisation du site

Le site a été régulièrement mis à jour en 2014 ; et des documents d'actualités ont été publiés, et mis à jour, pour améliorer l'information des adhérents : rapport d'activité, documents du département Répertoire sur les cycles, films et les ciné-concerts proposés...

Le site Internet de l'Agence est organisé selon six parties :

- la section ACTUALITES propose un agenda des actions, les publications disponibles, y compris la Lettre d'information et la liste des dernières nouveautés du site.
 - Nouveauté 2014 : Une page contenant la revue de presse de l'exploitation, établie par le service étude, a été mise à la disposition des internautes. Chaque mois, une liste (non exhaustive) des articles repérés dans la presse professionnelle, locale, et nationale, y est disponible sous format PDF. On y retrouve notamment certaines Délégations de Service Public concernant l'exploitation des salles de cinéma à travers la France.
- L'ASSOCIATION ADRC : comprend les informations relatives à la structure et au fonctionnement de l'association, notamment ses statuts.
 - **Nouveauté 2014** : Une page permettant de télécharger tous les rapports d'activité de l'Agence depuis 2001 a été créée.
- les MISSIONS et SERVICES: présente les différentes missions confiées par les pouvoirs publics à l'Agence, de même que les départements qui constituent son organisation et par lesquels elle intervient.
- les FILMS et COPIES : comprend toutes les informations concernant les interventions de l'ADRC pour l'accès des salles aux films. Sont ainsi exposés les divers modes et principes d'intervention de l'Agence en réponse aux demandes des salles.
 - Une page concernant les contributions numériques ADRC a été créée afin de présenter leurs modes de fonctionnement ainsi que la caisse de répartition.

Enfin, des liens vers d'autres sites permettent dans cette partie d'accéder à des informations relatives au calendrier de sortie des films.

- la SALLE DE CINEMA: présente tous les types d'interventions et de prestations de l'ADRC concernant la salle de cinéma:
 - les études,
 - les conseils et l'assistance architecturale,
 - les manifestations et parrainages,
 - la documentation et la photothèque,
 - l'atlas régional de la cartographie des salles de cinéma, réalisé chaque année par l'ADRC.

Sont aussi présentés des exemples d'études et d'interventions, et diverses illustrations, relatives à cette mission fondamentale et constitutive de l'ADRC.

 les FILMS DU RÉPERTOIRE: correspond à toutes les actions et services mis en place par l'Agence relatifs à la diffusion et à l'accompagnement des films de Répertoire.

Y sont présentés notamment : les principes généraux, la diffusion des copies et les modalités d'accès, les différents cycles et films proposés, les différentes actions d'accompagnement des œuvres, la recherche des ayants droit des films, ainsi que les lettres d'information publiées et les partenariats.

7. Audit de l'ADRC

Ainsi que l'Agence en avait informé ses adhérents, l'ADRC a fait l'objet - comme un ensemble des agences de l'Etat dites de petite taille (c'est-à-dire employant moins de 50 salariés à l'année) - d'un audit du service du Contrôle Général Economique et Financier (CGEFI) du ministère de l'économie.

Cette mission avait été confiée au CGEFI par les ministres en charge de la réforme de l'Etat et du budget, dans le cadre d'une réflexion globale sur la « modernisation de l'action publique » avec trois critères principaux :

- . la performance dans l'exercice de la mission de service public ;
- . l'efficience au regard de l'effort général en matière de finances publiques ;
- . l'effectivité de l'exercice de la tutelle et du pilotage stratégique par l'Etat.

Les administrateurs et la direction de l'Agence ont bien entendu répondu à toutes les demandes des représentants du CGEFI, fournis de multiples documents.

Avec Lucas Belvaux et Christophe Ruggia, ils les ont rencontrés longuement pour qu'ils puissent évaluer dans toutes leurs dimensions, l'importance et l'actualité des actions de l'Agence en faveur de l'aménagement culturel du territoire par le cinéma. Il leur a notamment été précisé en détail l'apport économique largement positif, en rapport à ses coûts, qui caractérise l'ADRC.

Ce n'est que très récemment, en 2015, que ce rapport d'évaluation, daté du 26 mars 2014, a pu être communiqué aux administrateurs de l'ADRC. Il fait montre d'une compréhension réelle, et précise, des fonctionnements et des enjeux des actions de l'ADRC. Ses commentaires et recommandations lui sont très favorables. Les voici :

« ...La diversité culturelle du cinéma repose à la fois sur la diversité des films proposés et sur l'accès au cinéma de l'ensemble des publics, quel que soit leur territoire.

L'ADRC et, plus largement, le mécanisme de soutien au cinéma dans les territoires ont été réformés en 2012. La numérisation des films et des salles de cinéma ont conduit à l'adoption de la loi de 2010 relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques mettant en place un mécanisme de contribution numérique au profit des salles financé par les distributeurs, complété par le décret du 2 septembre 2010 conduisant à la mise en place d'un financement complémentaire par le CNC. La réforme de 2012, définie sur la base du rapport Eveno et après une large concertation avec les professionnels, a permis l'adaptation aux copies ADRC du mécanisme des contributions numériques, elles-mêmes sur financement du CNC, et l'intervention de la PROCIREP dans la gestion de ces contributions.

Le rapport Eveno a également validé la pertinence pour l'avenir des actions de l'ADRC.

Au total, par un processus remarquable associant d'une part l'Etat par la loi, le pouvoir réglementaire et le CNC et, d'autre part, les professionnels par la concertation et les organismes ADRC et PROCIREP, l'économie du cinéma a pu s'adapter au bouleversement introduit par la numérisation.

La réforme a permis à l'ADRC de poursuivre sa mission. Un premier bilan de l'année 2013 fait apparaître 3 041 circulations de films organisées par l'Agence, portant sur 208 films, à 73 % de la catégorie Art et Essai. Les circulations ont porté à 66 % sur des films français, à 13 % sur d'autres films européens, à 13,8 % sur des films américains.

A travers la réforme, le CNC a pu réduire de plus de $2 \text{ M} \in \text{ses}$ subventions à la politique de soutien au cinéma dans les territoires. Si la subvention au fonctionnement à l'ADRC demeure à environ 1,5 M \in , les subventions destinées aux interventions ont fortement baissé grâce aux économies générées par la technologie numérique sur le coût des copies. En 2011, avant la réforme, le CNC avait attribué 2,4 M \in de subventions pour les copies de films et 0,8 M \in pour les internégatifs (soutien aux tirages en France), soit un total de 3,2 M \in . Ces deux subventions ont été supprimées en 2013 pour être remplacées par une subvention pour l'accès aux films de 0,2 M \in en 2013 et 0,09 en 2014 et une contribution au numérique de 0,97 M \in soit un total d'environ1,1 M \in .

Recommandations

Compte tenu des réformes qui viennent d'être mises en œuvre et des économies réalisées sur les subventions versées par le CNC, grâce à la numérisation des films, la mission d'évaluation considère qu'il n'est pas nécessaire de réformer à nouveau l'ADRC et ses interventions.

Toutefois elle recommande, à fin 2015, un bilan de la réforme liée à l'introduction du numérique, pour mesurer ses effets et, surtout, pour définir les conséquences à tirer de la fin des besoins de financement des salles pour leur équipement numérique et donc des contributions auxquelles sont assujettis les distributeurs.

Cette réflexion devrait conduire à un document d'orientation pluriannuel liant l'ADRC au CNC. »

Département Études et Conseils



- > L'action du département Études et Conseils
- > Bilan d'ensemble des interventions sur projets en 2014
- > Consultations, études de projets et concours en 2014
- > Assistance à projet et études de faisabilité
- > Demandes d'informations et de conseils
- **Echanges d'informations avec le CNC et les organismes publics**
- Bilan des suites données aux interventions de 2012 et 2013
- Accessibilité
- Cartographie Evolutions du parc de salles
- > Documents et journées de réflexion
- > Photothèque
- > Participation à des actions de formation

1. L'action du département Etudes et Conseils

Principes d'actions

Le rôle du département Etudes et conseils est d'être au contact du terrain, en lien avec les porteurs de projets et leurs architectes. Il s'agit d'une action d'évaluation, de proposition, de conseil, d'avis d'opportunité. Le département a la double particularité d'agir auprès des porteurs de projets de cinémas ancrés dans un territoire local et d'avoir la connaissance de réalisations dans toute la France. Cette action est sur un double niveau de compétence, à la fois locale (contraintes des cinémas des villes petites et moyennes) et « centre-ressources » au niveau national (multiples configurations et situations géographiques).

Depuis sa création, les interventions de l'ADRC se situent au confluent de l'économie et de l'aménagement du territoire dans un secteur en développement, celui de l'aménagement culturel du territoire. La réforme de l'ADRC en 1998 a permis d'intensifier les actions de conseil auprès des porteurs de projets, en intervenant en amont de la procédure d'aide sélective, au moment où l'opportunité de l'opération n'est pas encore établie.

Le domaine d'expertise et d'études de l'Agence porte :

- sur des salles (et des projets),
- sur des sites, des villes, des agglomérations urbaines,
- sur des territoires (principalement départements et régions),
- sur les problèmes de fonctionnement des salles, sur les relations entre exploitants et collectivités territoriales.

Les interventions peuvent concerner un **projet précis** (modernisation, réhabilitation ou création de salle), ou être orientées vers l'analyse transversale des besoins d'un milieu urbain ou rural (contributions aux études de faisabilité et aux études d'opportunité), ou être étendues à l'expertise des études de marché et aux programmations culturelles.

Elles peuvent aussi contribuer à l'élaboration de politiques cinématographiques locales et répondre au souci de départements ou de régions d'améliorer le fonctionnement du parc de salles de leur territoire. Dans ce cas, elles se situent dans un cadre départemental (les Alpes-Maritimes, le Tarn, la Guadeloupe) ou régional. Les études régionales récentes :

- « Le parc des salles de cinéma en région Centre : adaptation des salles», à la demande de la Région Centre en collaboration avec Centre-Images (CiClic) et l'ACC (association des cinémas du Centre), 2008/2009.
- « Evolution des salles de cinéma vers la projection numérique en région Rhône-Alpes », à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, en collaboration avec le SLEC (syndicat lyonnais des exploitants de cinéma) et les associations régionales de salles ACRIRA, ECRANS de l'Ardèche et de la Drôme et GRAC, 2009/2010.

Certaines études, bien que centrées sur les questions architecturales, sont des éléments fondateurs d'une politique territoriale, par exemple :

- « Plateau de Brie Cinémas de l'Est de Seine et Marne (Coulommiers, Provins, Bray sur-Seine) »,
 2003.
- « Filière des cinémas ruraux du Pays du Grand Amiénois (Poix de Picardie, Albert, Doullens) », 2011-2012.

Il faut noter enfin que les interventions de l'Agence peuvent se dérouler en France métropolitaine mais aussi dans les départements et territoires d'Outre-Mer (mission en Guadeloupe et Martinique en 2002 et en 2007; expertise à La Réunion en 2011-2012). A la fin de 2014, le CNC a pris contact avec l'ADRC afin de mettre en place en 2015 une étude conjointe avec la CST sur l'analyse du parc de cinémas des départements d'Outre-Mer (Océan Indien et Antilles-Guyane).

Outre ces interventions, le département Etudes élabore au service des exploitants et des collectivités mettant en place une opération d'aménagement cinématographique, ainsi que pour leurs partenaires techniques (programmistes, architectes), un ensemble de documents « ressources » publiés soit annuellement (Coûts prévisionnels des projets de salles soumis à la commission d'aide sélective du CNC), soit ponctuellement (Guide des économies d'énergie dans les salles de cinéma ; Guide pratique d'étude des projets de salles de cinéma en 2003 et 2007). L'Agence organise également des colloques scientifiques et des journées d'études sur les sujets relevant de son domaine d'action (colloque Le Cinéma dans la cité à Paris en 2000 ; journée d'études Collectivités territoriales et salles de cinéma à Auch en 2003).

Enfin, elle participe ou initie en collaboration avec des organismes de formation (FNCC, FÉMIS, etc.) à des sessions destinées aux élus, aux fonctionnaires territoriaux, aux professionnels de l'exploitation, aux étudiants désireux de se former à ces métiers.

Modalités d'intervention

L'Agence est sollicitée le plus souvent avant la mise au point du projet architectural, ce qui lui permet d'apporter une contribution aux études de faisabilité, à la recherche du site d'implantation ou du meilleur parti d'aménagement et de proposer différents scénarios de restructuration. Elle cherche à favoriser le dialogue entre exploitants, architectes et collectivités. Le département *Etudes et conseils* est amené à travailler sur les programmes mis en concours par les collectivités territoriales et à participer, à la demande des porteurs de projet, au choix du maître d'œuvre.

Dans de nombreux cas, les interventions s'étendent sur deux années, soit par la complémentarité entre étude de faisabilité économique et étude de faisabilité architecturale, soit de plus en plus souvent par l'approfondissement du projet architectural lui-même.

L'avis de l'Agence peut être sollicité sur le cahier des charges des études de marché ou pour l'expertise des résultats de ces études.

Interventions de l'Agence et actions du CNC

Par rapport à la procédure de l'aide sélective, l'intervention de l'Agence relève du conseil et non de l'injonction impérative. Elle se situe très en amont de l'instruction du dossier par le CNC, intervenant dans les phases pré-opérationnelles d'études ou dans les avis d'opportunité d'un projet.

D'autre part, le CNC, les DRAC, et d'autres organismes officiels peuvent faire appel à l'Agence lorsque leurs services ont été alertés par une particularité du projet : coût d'aménagement, non-viabilité du projet, difficultés d'insertion du projet sur son territoire.

2. Bilan d'ensemble des interventions sur projets en 2014

En 2014, l'ADRC a effectué des interventions, tant au niveau de la préconisation architecturale, des assistances à projet, des études de faisabilité, que des actions de conseil à maîtres d'œuvre, formation ou jury de concours.

Les interventions (consultations, études et avis sur projets, assistance et études de faisabilité) sur 22 projets ont été réalisées à la demande :

- d'exploitants pour 5 dossiers ;
- d'associations pour 3 dossiers ;
- de collectivités territoriales ou structures publiques pour 14 dossiers.

Evolution du parc de cinémas et salles de proximité

En 2014, le parc français de salles comprend 1 588 établissements de un à trois écrans, soit 72% des établissements, et 1 350 établissements situés dans des communes de moins de 20 000 habitants, soit 66% de l'ensemble. Ces salles de proximité rencontrent des difficultés particulières au regard de leur nécessaire adaptation aux normes techniques et aux exigences de confort des spectateurs, compte tenu de la concurrence d'établissements neufs ou récemment rénovés. Les travaux nécessaires de mise en accessibilité conformément à la loi de 2005 et l'application de la règlementation thermique (RT 2012) conduisent les exploitants de toutes catégories à conduire des opérations de restructuration globale. L'année 2014 a poursuivi le cycle d'investissement entamé la suite de la numérisation du parc de salles.

De ce fait, l'ADRC est intervenue à de nombreuses reprises pour des interventions en matière architecturale, à la demande d'exploitants, quel que soit le mode de gestion (exploitants privés, associations, salles gérées par les municipalités). Ces actions de conseils correspondent à des unités urbaines de toutes tailles, depuis les grandes agglomérations avec des établissements spécifiquement Art et Essai jusqu'aux territoires ruraux, où l'existence d'équipements culturels à vocation large reste nécessaire à la dynamique locale.

Pour tous ces exploitants, le département Etudes de l'ADRC est le seul organisme offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains et économiques dans une optique d'aménagement culturel du territoire.

Plusieurs remarques générales peuvent être formulées :

- L'année 2014 reste marquée par un nombre élevé des missions d'assistance, s'inscrivant dans la durée au rythme des principales phases des projets; soit onze dossiers. Ces missions génèrent un accompagnement important des porteurs de projets avec des dossiers complexes impliquant de nombreux interlocuteurs;
- Le nombre des consultations et d'études de projets, premier niveau d'intervention du département Etudes, s'élève à onze dossiers ;
- Les décisions des pouvoirs publics nationaux et des collectivités territoriales pour faciliter la transition numérique, ont contribué à la relance de nombreux projets;

- Les projets de salles recevant l'appui des collectivités s'intègrent fréquemment à des projets de centralité urbaine avec une démarche de développement durable.
- Il est à noter que le département Etudes a été fortement mobilisé au 1^{er} semestre 2014 par la recherche de nouveaux locaux et l'aménagement du nouveau siège de l'ADRC, retardant dans certains cas la réponse aux demandes d'intervention des porteurs de projets.

Les mises aux normes d'accessibilité tout comme les situations de concurrence difficiles - établissements situés dans la zone d'attraction d'équipements neufs - amènent les responsables des établissements à envisager plus globalement la rénovation et la restructuration de leurs salles. Dans de très nombreux cas, l'adaptation des établissements existants aux normes techniques, aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées et aux exigences de confort des spectateurs est particulièrement difficile. En effet, ces évolutions sont consommatrices d'espace et les salles ne disposant que d'un ou deux écrans, qui forment la majorité des salles concernées par les interventions, rencontrent à cet égard des difficultés particulières.

Dans le contexte actuel de tensions budgétaires pour l'Etat et les collectivités locales, les porteurs des projets sollicitent de nombreux conseils en amont pour la préparation du montage technique, juridique et financier de leurs dossiers. Le département Etudes de l'ADRC apparaît ainsi légitimement comme un expert auprès des exploitants et des collectivités souhaitant engager un projet de création ou de transformation d'un établissement cinématographique.

Parmi les plus importants projets suivis en 2014, il faut noter des projets participant de centralité urbaine dans des villes moyennes ou grandes (ex. Amiens, Aubenas, Bayonne) avec pour certains des situations de forte concurrence où le département Etudes a un rôle de diagnostic, d'expertise et même de « médiation » ; des projets de nouveaux complexes de centre-ville entrant aujourd'hui en phase opérationnelle (ex. Bayonne, Pont-l'Abbé) ; et enfin, d'importants projets privés (ex. Aubenas, Templeuve).

On peut remarquer que 35 % des missions de diagnostic, d'études de projet et d'assistance concernent des Villes Moyennes (50 000 à 250 000 entrées annuelles) ou Grandes Villes. Les projets situés dans les Petites Villes (moins de 50 000 entrées) s'élèvent à 65 %. Cette proportion est plus favorable pour les projets Petites Villes qu'en 2012 et 2013.

La transition numérique s'est aujourd'hui généralisée et a permis à sa suite la mise en œuvre de rénovations Les données suivantes présentent de manière détaillée les interventions de chaque type.





"Espace culturel Louis Nodon" à Vernoux en Vivarais – Architecte : Jean-Christian CHEZE

3. Consultations, études de projets et concours en 2014

Le département *Etudes et Conseils* est intervenu dans 11 sites pour une consultation consistant au diagnostic architectural des salles existantes et des évolutions souhaitables avec évaluation des coûts, ou dans une pré-étude de faisabilité pour les établissements en création. Ce rapport vaut souvent avis d'opportunité.

AIGUILLON-SUR-MER	Pays-de-la-Loire	Le Goëland	Réhabilitation	Public
AMIENS	Picardie	Ciné Saint-Leu	Extension	Association
AUTUN	Bourgogne	Arletty	Rénovation + Extension	Privé
LE CANNET	PACA	Création	Création	Public
CAUDEBEC-EN-CAUX	Haute-Normandie	Le Paris	Rénovation	Public
CHÂTEAULIN	Bretagne	Agora	Rénovation	Association
DOUAI	Nord-Pas-de-Calais	Hippodrome	Rénovation	Public
FOURMIES	Nord-Pas-de-Calais	Sun 7 Ciné	Transfert + Extension	Public
ST-POL-SUR-TERNOISE	Nord-Pas-de-Calais	Le Régency	Transfert + Extension	Privé
TEMPLEUVE	Nord-Pas-de-Calais	Olympia / Modern	Rénovation	Privé

Dans certains cas, le département Etudes procède à des études sur plans, soit à la suite du diagnostic et mise en place du projet par l'architecte ou en cas d'urgence en amont d'une future intervention. Une intervention de ce type a eu lieu cette année.

	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE	Auvergne	CI > Fixe	Réouverture	Public
--	------------------------	----------	-----------	-------------	--------

Les interventions du département Etudes prennent en certains cas la forme de réunions d'études des projets réunissant les divers interlocuteurs, et tout particulièrement les exploitants, les architectes et les collectivités qui s'associent au projet.

Dans ce cadre, le CNC a sollicité le département Etudes lors de l'étude de faisabilité des salles de projection de leurs futurs locaux.

4. Assistance à projet et études de faisabilité

Les interventions d'assistance à projet ou les pré-études de faisabilité sont plus approfondies et permettent aux porteurs du projet d'être accompagnés dans le temps de l'élaboration du projet.

Les études peuvent porter sur les domaines suivants :

- les choix urbanistiques : site potentiel d'implantation et projet urbain,
- le choix du programmiste et la validation et le contrôle du programme,
- la faisabilité de l'opération et l'estimation financière du projet,
- la participation au jury de concours et à la commission technique,
- l'information sur les modes de financement des projets,
- l'avis aux phases APS et APD.

En revanche, le département Études n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre et ne peut participer au choix des entreprises. De même, il n'assure pas de conduite d'opération au sens de la loi MOP. Ces interventions sont réservées aux adhérents de l'ADRC.

L'année 2014 se caractérise par un nombre élevé de dossiers d'assistance dont la nature est toujours plus complexe. Le nombre de ces missions d'assistance à projet s'est élevé à 11 dossiers durant l'année, faisant l'objet d'une convention entre le bénéficiaire de l'assistance et l'Agence.

AUBENAS	Rhône-Alpes	Navire / Palace	Transfert + Construction	Privé
BAYONNE	Aquitaine	L'Autre Cinéma	Transfert + Extension	Public
COLOMIERS	Midi-Pyrénées	Le Central	Transfert + Extension	Public
EQUEURDREVILLE	Basse-Normandie	Palace	Réhabilitation	Public
FITZ-JAMES	Picardie	Création	Création	Privé
HÉNIN-BEAUMONT	Nord-Pas-de-Calais	Espace Lumière	Relance de l'exploitation	Public
ISLE-SUR-LA-SORGUE	PACA	Création	Création	Public
LECCI	Corse	Création	Création	Privé
PONT-L'ABBÉ	Bretagne	Création	Création	Public
VERRIÈRES-LE-BUISSON	Île-de-France	Le Colombier	Extension	Public
VILLARD-SUR-BOËGE	Rhône-Alpes	La Trace	Reconstruction	Public

5. Demandes d'informations et de conseils

De nombreux exploitants privés, associations ou collectivités ont contacté le département Etudes en 2014 en vue de demandes d'informations ou de documentation, ou d'une future consultation ou mission d'assistance.

Les questions abordées sont transversales et amènent fréquemment l'Agence à assister les demandeurs dans la concrétisation de leur projet :

- en leur adressant les documents élaborés par l'Agence (« *Créer ou rénover un cinéma guide pratique des projets de salles », Coûts de construction des salles de cinéma, liste Intervenants)* ainsi que les documents de synthèse sur les normes AFNOR des salles, la mise en accessibilité des cinémas et les sources de financement des créations et rénovations de salles),
- en les informant sur les dispositifs de soutien mis en place par le CNC,
- et sur les documents conçus par des partenaires professionnels (« Salles de cinéma, salles de projection.
 Conception, réalisation, exploitation » de Alain Besse », coédité par la CST et Dunod, « Guide technique de la cabine numérique » conçu par la CST et la FNCF, les marchés publiés au BOAMP...).

Parmi plus de 40 demandes de ce type, citons celles des collectivités ou des exploitants des communes suivantes :

Anizay-le-Château								
Aulnay-sous-Bois								
Bastia								
Châtillon								
Clermont l'Hérault								
Créon								
Dieulefit								
Feurs								
Gençay								
Inzinzac-Lochrist								
Lamastre								

Langon
Lavelanet
Melun
Montbazon
Montesquieu-Volvestre
Neufchâtel-en-Bray
Parthenay
Pau
Saintes
Saint-Leu
Salies-de-Béarn

6. Échanges d'information avec le CNC et les organismes publics

À l'occasion de chaque réunion de la commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma, le département Etudes de l'Agence transmet au service exploitation du CNC l'ensemble des informations dont il dispose sur les dossiers en commun qui seront étudiés lors de la prochaine commission.

Des réunions régulières avec les chargés d'études du service Exploitation du CNC ont été mises en place depuis 2007 et le département Etudes de l'Agence a formulé en 2014 plusieurs avis, à l'occasion des commissions d'aide sélective, sur les projets suivis par l'Agence et ceux transmis pour avis par le secrétariat de la commission. La commission a bénéficié en 2014 d'avis du département Etudes pour les projets situés à Albert, Bayonne, Bourganeuf, Equeurdreville, Marseille (Théâtre Gyptis), Mourenx, Pauillac, Serignan, Villard, Lyon (La Fourmi), Ars-sur-Moselle, Bastia, Bourg-Saint-Maurice et Verdun.

A la suite d'un ajournement en commission d'aide sélective, le département Etudes a été missionné par le CNC pour l'expertise du projet de reconstruction du cinéma de Villard. Une rencontre avec les différents acteurs (collectivité, architecte, exploitant), s'est déroulée à la DRAC Rhône-Alpes avec le concours du conseiller cinéma, Pascal Maubec. Un avis a été remis en vue d'éclairer la commission d'aide sélective en seconde présentation du dossier après modification du projet.

Les conseillers *cinéma et audiovisuel* des DRAC peuvent solliciter le concours des architectes-conseil de l'Agence.



"Le Sélect" à Antony – Architecte : Philippe Tirot

7. Bilan des suites données aux interventions 2012 et 2013

L'analyse des suites données aux interventions de diagnostic et d'assistance du Département Etudes des années 2012 et 2013 permet de connaître les projets de salles réalisés ou engagés à la date du 28 mai 2015.

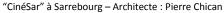
Sur 62 interventions en assistance ou diagnostic, 22 projets sont achevés ou actuellement en chantier. Il faut ajouter 17 projets qui sont en études dont un certain nombre en phase opérationnelle. La majorité des projets en réalisation ont donné lieu à examen par la commission d'aide sélective à la création et à la modernisation de salles.

Agen	Doullens	Pauillac
Albert	Equeurdreville	Plaisance-du-Touch
Alès	Gourin	Poix de Picardie
Ars sur Moselle	Le Teil	Saint-Michel-sur-Orge
Aubenas	Marseille (Th. Gyptis)	Sarrebourg
Bayonne	Montreuil (93)	Stenay
Berck-sur-Mer	Mourenx	Villard en Boëge
Bourganeuf	Noisiel	Villedieu-les-Poêles

La commission a donné un avis positif à ces dossiers. Sur les deux années 2012 et 2013, les projets ayant obtenu une aide sélective représentent un total de travaux de 51 millions d'Euros HT et un montant d'aide sélective de 5,7 M€.

Les projets en phase d'études (17), vont entrer en phase opérationnelle dans le courant de l'année 2015. L'année 2014 a vu l'ouverture de projets symboliques suivis par le département Etudes : Antony, Saint Michel sur Orge, Berck sur Mer et Poix de Picardie. Les deux premiers dossiers ont été suivis par le département Etudes au fil de différentes études (depuis 2006 et 2008). Il a permis l'ouverture de complexes de qualité intégrant espaces d'accueil avec une thématique sur le jeune public. Le projet de Poix de Picardie s'intègre dans une démarche innovante du Pays du Grand Amiénois, par la mise en réseau de salles de proximité de plusieurs communes rurales autour de l'agglomération d'Amiens.







8. Accessibilité

Depuis 2013, Christian LANDAIS, responsable du département *Etudes* de l'ADRC participe en tant qu'expert aux travaux du groupe « Accessibilité » mis en place par le CNC. Ce groupe sous la présidence de Valérie LEPINE-KARNIK puis de Lionel Bertinet directeur-adjoint du cinéma au CNC, a réuni l'ensemble des acteurs : FNCF, FNDF, DIRE, SDI, organisations de Producteurs, ADRC, DMA, Ministère de la Culture, Ville de Paris, associations de Personnes Handicapées (APF, UNISDA, CFPSAA, UNAPEI) et différents services du CNC.

Accessibilités des cinémas

Nous avons poursuivi notre collaboration avec Nicole Delaunay, chargée de mission « Accessibilité » du CNC. Le département Etudes a apporté des exemples d'interprétation de la règlementation vis-à-vis du fonctionnement des cinémas. Les points de difficultés repérés ont été ceux-ci : gradinage, sas, sanitaires, luminance. Une concertation a été menée avec les associations de personnes handicapées. Les travaux du groupe et les réunions de travail avec Nicole Delaunay et Erwan Escoubet (FNCF) ont permis de faire parvenir à la DMA en janvier, une contribution à la concertation nationale présidés par Mme Campion, sénatrice de l'Essonne. Cette contribution a été reprise dans les conclusions remises au 1^{er} Ministre.

Différentes réunions avec la DGCA (direction générale de la création artistique) du Ministère de la Culture, et notamment Michèle KERGOSIEN (responsable de la mission de Conseil Architectural à la DGCA) se sont tenues déroulés en vue d'établir un arrêté commun (cinéma et spectacle vivant) pour les établissements avec prestations visuelles et sonores (notamment accessibilité sensorielle).

Des réunions informelles avec un groupe d'architectes de cinéma se sont déroulées à l'ADRC en vue de recueillir leurs avis et expériences face à l'évolution règlementaire (F. Namur, P. Chican, S. De Poix, Y. Lecoq, O. Baudry, G. Long, R. Piau).

Au mois de septembre 2014, l'ordonnance mettant en place les ADAP (agenda d'accessibilité programmée) a été publiée pour les établissements non-conformes au 31 décembre 2014. L'arrêté spécifique aux établissements existants est paru le 8 décembre 2014, donnant satisfaction à nos demandes pour faire échapper les circulations des gradins aux règles des escaliers. D'autres assouplissements ont été intégrés dans cette réglementation qui est la base pour la mise aux normes des cinémas existants.

Le responsable du département Etudes est intervenu en juin 2014 dans une journée d'information « Accessibilité des salles » organisée en Picardie par l'ACAP au cinéma de Noyon avec Patrick Saonit (association Valentin Häuy) et en septembre 2014 dans une table ronde « Accessibilité des salles et des films » organisée par Cinémas 93 à Bobigny avec Nicole Delaunay, Christel Groshery (Magic Cinéma – Bobigny), Catherine Morange (Ciné – ma différence), Emmanuel Patrignagni (Montigny 95).

Accès aux œuvres

De façon précursive, l'ADRC a mis en place à partir du mois de juillet 2013 pour ses circulations, à la demande du CNC, un dispositif de repérage systématique des informations d'accessibilité sur ces films. Ce relevé basé sur les déclarations des distributeurs, permet une statistique fiable sur l'échantillon des films mis

en circulation par l'ADRC. Cette analyse est précieuse dans l'attente de la mise en place par le CNC du répertoire public des films accessibles.

Ce repérage opéré tous les deux mois, est présenté et diffusé auprès du groupe *Accessibilité* dans un document qui récapitule les différentes actions de l'ADRC (études, patrimoine, diffusion) pour cette problématique. Ce document est disponible sur le site de l'ADRC. Les correspondants régionaux de l'ADRC peuvent indiquer à leurs interlocuteurs ces informations.

L'analyse de l'offre de films accessibles sur dix-huit mois, de juillet 2013 à fin 2014 démontre que seulement 35 % des films mis en circulation par l'ADRC sont accessibles (103 films sur 298). Pour les films à diffusion importante (plus de 200 copies en SN), le niveau d'accessibilité est important, environ 80 %. Il est encore plus significatif pour les films à très fort tirage (plus de 350 copies), soit 90 %. En revanche pour les films à diffusion moyenne (de 80 à 200 copies en SN), le taux est plus faible : 20 %. Pour les films à diffusion réduite (moins de 80 copies en SN) le taux est encore plus faible : 6 %. De même, le niveau d'accessibilité des films recommandés Art et Essai est assez faible, soit environ le quart des titres diffusés.

Par ce repérage statistique, on constate ainsi une véritable fracture culturelle car si les films de diffusion importante disposent d'une forte proportion de titres accessibles, les films à diffusion plus réduite sont faiblement dotés de matériel d'accessibilité. L'accessibilité des œuvres tient au volontarisme des distributeurs car si la loi de 2005 donne des obligations explicites aux exploitants d'ERP, en ce qui concerne les contenus ou les prestations, l'obligation n'est qu'implicite.

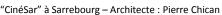
Documents d'accompagnement

Le responsable du département *Etudes* participe également à la rédaction des outils destinés à accompagner les exploitants et les professionnels pour la mise en œuvre de l'accessibilité dans les cinémas.

- Co-Rédaction avec Gilbert LONG, architecte, du VADE-MECUM de la FNCF, « Accessibilité des salles de cinéma » disponible sur le site internet de la Fédération depuis le mois d'Avril 2014
- Rédaction du chapitre « cadre bâti » du guide « Cinéma et Accessibilité » qui sera publié par le Ministère de la Culture et le CNC.

Ce guide s'adressera aux différents secteurs de la filière. Différentes réunions de travail se sont tenues en 2014 au Ministère de la Culture et avec le CNC, dans le cadre du groupe de pilotage, en fonction de l'avancement de la rédaction du guide.







9. Cartographie – Évolutions du parc de salles

Le département Etudes a mis en place à partir de 2007, un outil cartographique des établissements cinématographiques. A la suite du rapport de Bertrand Eveno sur les actions de l'Agence à l'ère numérique, deux études du parc d'établissements cinématographiques ont été menées en lien avec les conseillers des Drac et le Médiateur du cinéma.

Cartographie – Atlas des établissements cinématographiques

Les interventions du département Etudes pour les projets de salles, nécessitait de prendre en compte l'environnement de ces projets. Un atlas des établissements cinématographiques est donc établi par l'ADRC à partir des données fournies par le CNC chaque année. Cette cartographie prend en compte à fois, les échelles de fréquentation suivant différents seuils, et la typologie des différents établissements suivant trois catégories : multiplexes, généraliste, art & essai. Pour des raisons de lisibilité, les circuits itinérants n'apparaissent pas sur ces cartes.

Ces carnets de cartes établis à l'échelle régionale et départementale initialement en fonction des besoins du département Etudes & conseils, sont également utiles aux autres fonctions de l'Agence : Diffusion et mission Patrimoine. Ces atlas donnent lieu à une diffusion restreinte au CNC et aux conseillers cinéma des différentes DRAC, notamment en vue des commissions régionale de classement Art & essai.

Evolution du parc – projets de salles

Le rapport Eveno évoquait également la capacité de l'ADRC à étudier l'évolution du parc de salles. Ainsi, à partir des données recueillies, nous avons pu établir une cartographie nationale et départementale de l'évolution du parc de 2008 à 2012. Afin d'anticiper le futur parc d'établissements cinématographiques français, un second atlas situant les projets prévus et autorisées en CDAC et CNAC (données au mois de juillet 2013) ainsi été établi. La mise à jour sera opérée en 2015. Ces cartes seront très utiles en vue de futures études et analyses, notamment en fonction des questionnements des collectivités territoriales, à l'échelle départementale ou régionale.







10. Documents et journées de réflexion

Coûts prévisionnels en 2012

L'ADRC réalise chaque année depuis 1983 une analyse des coûts prévisionnels des projets aidés par la commission d'aide sélective du CNC. Depuis plusieurs années, le département Etudes a souhaité mettre cette étude en rapport des évolutions annuelles du secteur du BTP.

En effet, le développement des multiplexes a provoqué une mutation du modèle d'aménagement des salles de cinéma. Ce fait a redonné une visibilité aux cinémas avec des écritures architecturales notables, et une meilleure qualité de confort et de taille d'écran en cohérence avec l'évolution des autres équipements recevant du public. Les effets combinés des évolutions réglementaires (normes ERP, loi 2015 accessibilité), les politiques de développement durable et d'économie d'énergie, l'amélioration du confort, accroissent les surfaces nécessaires et le coût des projets.

Il n'y a pas eu d'édition sur l'année 2013. Une édition 2013-2014 est cours de rédaction qui confirme les évolutions financières de 2012.

L'échantillon 2012 des dossiers soutenus par une aide sélective du CNC poursuit le nouveau cycle d'investissement entamé en 2011 après la transition numérique des salles. Le nombre de projets est en hausse significative avec 63 projets (47 en 2011). La répartition de l'échantillon est proche de celui de 2011, avec une baisse des adjonctions et une hausse des rénovations. Les deux typologies les plus lourdes en investissement (création, restructuration) font jeu égal totalisant 52 % des projets. Les adjonctions d'écran sont en baisse relative (4 projets, soit 6 %). Les rénovations sont en hausse (+ 5 %) et les travaux d'accessibilité impliquent souvent une réhabilitation globale (19 %).

Ainsi, les ratios de 2012 confirment les évolutions entamées au début des années 2000. Si l'on trouve encore une différence entre projets publics et privés, cette différence se réduit avec des projets privés de meilleure qualité architecturale en retour vers le centre-ville. Le ratio moyen rapporté à la surface reste stable (de 1.400 €/m² pour les contextes simples à 1.800 - 2.000 €/m² pour les opérations complexes). La moyenne pour les créations les plus coûteuses atteigne un ratio de 5.800 € par fauteuil.

Certains de ces projets peuvent comporter des ratios jusqu'à 10.000 €/fauteuil. Outre les contraintes techniques ou architecturales, l'exigence de confort peut déterminer des ratios de surface jusqu'à 3,4 m² par place. L'augmentation des coûts ne pourra que progresser en raison de la mise en accessibilité des cinémas et des démarches environnementales.

Le document *Coûts prévisionnels des projets de création ou restructuration des salles de cinéma* est diffusé auprès du Conseil d'Administration de l'ADRC, du CNC, de la FNCF et des syndicats régionaux ainsi qu'auprès des associations régionales de salles. Il est disponible, sur demande, pour nos adhérents et nos partenaires professionnels.

« Créer ou transformer un cinéma », guide pratique d'étude de projets

La première édition de l'ouvrage « Créer ou transformer un cinéma », diffusé par correspondance par l'Agence fin 2003, a été épuisée en fin d'année 2006, ce qui a démontré l'apport de cet ouvrage à la réflexion des professionnels, exploitants, associations et collectivités. La seconde édition est parue en octobre 2007, avec une mise à jour en fonction des évolutions apparues. Cette édition a été enrichie de plus d'un cinquième de la pagination initiale.

L'ouvrage propose une analyse méthodique des questions communes à toute création ou transformation de salle de cinéma. Huit chapitres font le point sur les réglementations administratives et la recherche des financements, mais aussi sur les aspects culturels, architecturaux et urbanistiques, comme les aspects économiques et techniques, qui sont abordés sous forme de fiches pratiques.

Cette édition est épuisée depuis le mois de mars 2012. Entre 2007 et 2012, près de 480 exemplaires du Guide ont été diffusés. La diffusion s'est établit à environ 80 exemplaires par an, à la demande des porteurs de projets, des DRAC et organismes publics, ou lors d'interventions de formations pour de futurs professionnels, pour les élus locaux en charge des questions culturelles.

Un projet de nouvelle édition est à l'étude, car depuis 2007, des évolutions importantes se sont concrétisées, qu'il s'agisse de la projection numérique ou de l'accessibilité des salles de cinéma.

Enfin, plus globalement, la conception initiale du guide datant de 2003, cette première décennie nécessite, même si les fondamentaux reste d'actualité, de réinterroger la problématique de la salle de cinéma dans une prospective affirmée.

Néanmoins, selon la nature des demandes (exploitants, étudiants Fémis, Institutionnels), quelques copies « papier » ont été adressées, dans l'attente de publication d'une nouvelle version.

Projets	Anizy-le-Château, Clermont-l'Hérault, Créon, Feurs
Institutionnels	Unifrance
Particuliers	9 exemplaires







11. Photothèque

La photothèque de l'ADRC initiée en 1989, comprend en 2014 des clichés concernant plus de 217 établissements de 175 villes pour un total de plus de 21 000 images qui présentent les établissements de jour et de nuit. Les divers clichés présentent l'insertion urbaine de ces établissements, leurs salles et leurs divers espaces d'accueil et de circulation, avec les détails les plus significatifs de leur architecture ou aménagement.

Les photographies de ce fonds, libres de droits de reproduction, ont été utilisées en 2014 par :

- L'AFCAE 25 photos pour l'édition d'une nouvelle plaquette de présentation de l'AFCAE
- Le CNC 37 photos pour l'illustration du stand du CNC au 69^e congrès FNCF
- *M. Claude FOREST, enseignant-chercheur à l'université Paris 3 Sorbonne Nouvelle* 10 photos pour illustrer son ouvrage « *La vie des salles de cinéma* »
- CAUE du Lot-et-Garonne 5 photos du Studio Ferry à Agen pour l'ouvrage « Palmarès de l'architecture et de l'aménagement 2014 du Lot-et-Garonne »

Elles servent également à des exposés faits par des membres de l'Agence, notamment dans un cadre de formation professionnelle pour des élus, des fonctionnaires territoriaux, de futurs professionnels de la diffusion du film et des étudiants d'écoles de cinéma.

3 nouveaux reportages ont été réalisés en 2014 :

- Berck-sur-Mer Cinos 255 photos
- Antony Le Select 250 photos
- Sarrebourg CineSar 309 photos





"Cinos" à Berck-sur-mer- Architecte : TRACE Architectes

12. Participation à des actions de formation

Formation continue

Fémis - Formation continue

Depuis 2010, La FEMIS a mis en place une formation continue de « Directeur d'exploitation cinématographique ». En 2014, le responsable du Département Etudes a reçu les stagiaires de la formation continue de la FÉMIS afin de leur présenter les actions du département dans le domaine architectural, et les enjeux actuels qui se posent aux salles de proximité. Il a suivi plus particulièrement le mémoire sur les salles de proximité de Picardie rédigé par une des stagiaires en poste à l'ACAP, Julien Bonnentien.

Formation initiale

Fémis - Filière « distribution-exploitation

Depuis la création de la filière (DISTEX), l'architecte conseil de l'Agence participe avec les responsables de cette filière (Emmanuel Papillon jusqu'en mars 2013 puis Jean Marc Quinton) à l'organisation du module d'enseignement consacré aux questions de la salle de cinéma sous l'angle architectural et urbain. Le module destiné aux étudiants de la nouvelle promotion s'est déroulé en juin 2014 à Lille.

Est intervenu notamment dans ce module pour les aspects architecturaux et urbains :

- Gérard Cladel, architecte, spécialiste du projet urbain ;

Le module a débuté par un voyage d'immersion à Lille qui a permis aux étudiants de visiter une diversité de cinémas et de contextes urbains :

- Accueil à la DRAC et présentation de l'agglomération par Philippe Tavernier, conseiller cinéma DRAC
- Visite du cinéma L'Univers avec Nathanaëlle Leschevin et Sophie Archereau
- Visite du cinéma Kinépolis de Lomme avec Anne-Sophie Le Guiader
- Visite du cinéma Le Métropole avec Michel Vermoesen
- Visite du cinéma *UGC* de Villeneuve d'Ascq avec Benoît Duboscq
- Visite du cinéma Le Méliès de Villeneuve d'Ascq avec Antoine Tillard
- Visite du cinéma UGC de Lille et Majestic, rue de Béthune à Lille

Ces deux journées ont été co-organisées par Christian Landais pour l'ADRC et Philippe Tavernier pour la DRAC Nord-Pas-de-Calais, avec le concours de Gérard Cladel, urbaniste.

L'architecte-conseil de l'Agence, Christian Landais, est intervenu ensuite auprès des étudiants de la filière Exploitation en présentant, d'une part, un panorama de l'histoire des salles et des exemples de réalisations architecturales de salles de proximité particulièrement remarquables et en fournissant, d'autre part, une information sur l'évolution des coûts de projets.

Département Répertoire



- Missions et services
- ➤ Bilan des actions 2014 Aide à la diffusion
- **➢** Bilan des actions 2014 − Accompagnement
- Service à destination des salles Mise en réseau et Centreressources

1. Missions et services

Le département Répertoire/Patrimoine de l'ADRC, créé en 1999 à l'initiative du Centre National du Cinéma et de l'image animée et du Ministère de la Culture et de la Communication, est la seule structure d'intervention qui apporte aux salles une possibilité d'accès aux films du Patrimoine par le financement et la diffusion de copies numériques (et 35 mm) à des conditions aménagées (absence de minimum garanti, partage des recettes à hauteur de 50 %). La programmation de ces films, à destination principalement des salles des Petites Villes et des Villes Moyennes (moins de 215 000 entrées annuelles par ville), est réalisée avec l'accord des distributeurs. Ses interventions concernent également :

- L'édition de documents d'accompagnement gratuitement mis à disposition des salles et des publics.
- Le repérage d'intervenants et la prise en charge de leurs déplacements dans les salles.
- La diffusion de films muets et la proposition de ciné-concerts à des conditions aménagées.
- La proposition d'animations Jeune Public à des conditions adaptées.
- L'organisation de visionnements professionnels de films de Répertoire en régions.
- Une fonction de centre-ressources au bénéfice des professionnels. La mission Répertoire assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit.

L'ensemble de ces actions a été établi en accord avec tous les professionnels concernés et le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

2. Bilan des actions 2014 - Aide à la diffusion

L'année 2014 en chiffres

Cette année, 643 établissements ont bénéficié d'un accès aux films de Répertoire grâce à l'ADRC soit 31 % du parc des établissements cinématographiques. Ce résultat est en hausse de 11 % par rapport à 2013. Depuis 2011 et le développement de la diffusion numérique des œuvres au sein de son département Répertoire/Patrimoine, l'ADRC enregistre une évolution très importante du nombre de programmations effectuées (3 557 en 2014 contre 1.431 en 2011). Sur la même période, les entrées sont en hausse de 36 % (102 400 en 2014). Ceci est lié d'une part à l'augmentation du nombre de titres proposés (130 films en 2014) et d'autre part, au travail régulier des exploitants sur l'ensemble du territoire. Il faut noter que près de 90 % des programmations sont effectuées par des salles des Petites Villes et Villes Moyennes. Rappelons que la plupart de ces établissements étaient peu pris en compte, voire pas du tout, par les distributeurs actifs sur le secteur Répertoire. L'année 2014 a permis de franchir un nouveau cap en termes de résultats et voit la confirmation des efforts engagés par l'ADRC depuis 15 ans avec une activité qui a très nettement progressé, comme le montrent les graphiques ci-après.

643 salles bénéficiaires en 2014

Le nombre de salles qui ont recours aux copies Répertoire est en constante augmentation. La numérisation des salles et des catalogues est un facteur important de ce développement depuis 2011. Soulignons que de nouvelles salles, peu actives auparavant sur le secteur du Patrimoine, ont engagé à nos côtés une action de diffusion pérenne. La souplesse du numérique et l'action de l'ADRC sont des atouts majeurs pour ces établissements.



356 titres diffusés en 2014

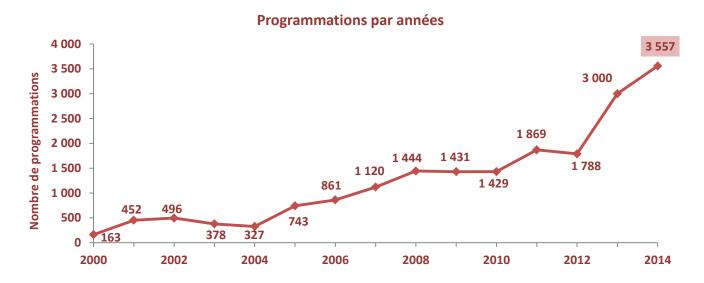
L'ADRC propose aujourd'hui un fonds de plus de 500 titres disponibles à des conditions aménagées. 70 % de ce fonds est accessible en numérique (DCP 2K voire 4K). 40 titres ont bénéficié de l'aide sélective à la numérisation des œuvres cinématographiques du Patrimoine (CNC). Cette année, 356 titres ont été diffusés (74 % en numérique). Le renouvellement des conventions avec nos partenaires distributeurs permet d'assurer une meilleure diffusion dans la durée.



Rapport d'activité ADRC 2014

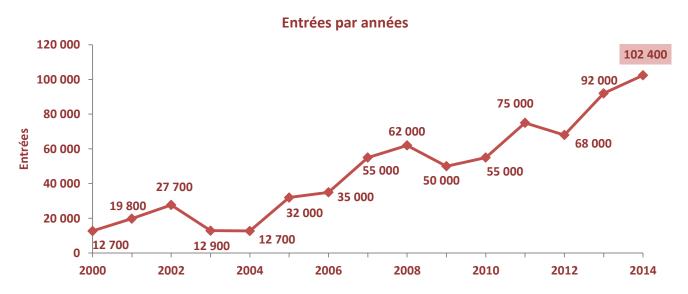
3 557 programmations en 2014

Depuis 2011, une croissance très forte de nos interventions est observée du fait de la transition numérique. Si l'envoi des films s'effectue toujours majoritairement sur disque dur (DCP), l'année 2014 a permis toutefois, dans le cadre d'un partenariat avec VEO, des envois via une solution de transport dématérialisée. Ce dispositif a largement bénéficié aux salles des ententes de programmation qui se sont datées, en particulier, sur la rétrospective *La Grande guerre au cinéma* qui comptabilise plus de 500 programmations cette année.



102 400 entrées réalisées en 2014

La fréquentation totale des copies ADRC Répertoire est en hausse de 11 % par rapport à l'année 2013. On retiendra qu'une augmentation constante des entrées est à l'œuvre depuis 2004, témoignant que l'action de l'ADRC qui s'inscrit dans le temps atteint pleinement ses objectifs. Depuis la création de la mission plus de 700 000 entrées ont été réalisées tous cycles confondus.



Nouveaux titres disponibles

Les 130 nouveaux titres en 2014 représentent 34 % des programmations globales et 39 % des entrées. La programmation de ces titres se poursuit bien entendu en 2015.

AG	A HARD DAY'S NIGHT (1) L'OUEST RIEN DE NOUVEAU ADALEN 31 UIRRE LA COLÈRE DE DIEU (3) ALPHAVILLE (3) ANTOINE ET COLETTE AU SEUIL DE LA VIE BAISERS VOLÉS (3) BERTHA BOXCAR BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Richard Lester Lewis Milestone Bo Widerberg Werner Herzog Jean-Luc Godard François Truffaut Ingmar Bergman François Truffaut Martin Scorsese Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton Agnès Varda	Carlotta Films Swashbuckler Films Malavida Potemkine Films Carlotta Films Diaphana pour MK2 Les Editions Montparnasse Diaphana pour MK2 Mission Distribution Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films Tamasa Distribution	82 4 2 6 2 5 5 5 12 3 18 4 15 21 66 10 20 1 2	3.045 77 0 180 15 75 54 430 43 748 118 541 3.588 5.381 178 439 37
AG	ADALEN 31 UIRRE LA COLÈRE DE DIEU (3) ALPHAVILLE (3) ANTOINE ET COLETTE AU SEUIL DE LA VIE BAISERS VOLÉS (3) BERTHA BOXCAR BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Bo Widerberg Werner Herzog Jean-Luc Godard François Truffaut Ingmar Bergman François Truffaut Martin Scorsese Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Malavida Potemkine Films Carlotta Films Diaphana pour MK2 Les Editions Montparnasse Diaphana pour MK2 Mission Distribution Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	4 2 6 2 5 5 5 12 3 18 4 15 21 66 10 20 1	77 0 180 15 75 54 430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439
	UIRRE LA COLÈRE DE DIEU (3) ALPHAVILLE (3) ANTOINE ET COLETTE AU SEUIL DE LA VIE BAISERS VOLÉS (3) BERTHA BOXCAR BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÑNES CONJUGALES CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Werner Herzog Jean-Luc Godard François Truffaut Ingmar Bergman François Truffaut Martin Scorsese Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Potemkine Films Carlotta Films Diaphana pour MK2 Les Editions Montparnasse Diaphana pour MK2 Mission Distribution Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	2 6 2 5 5 5 12 3 18 4 15 21 66 10 20 1	0 180 15 75 54 430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
	ALPHAVILLE (3) ANTOINE ET COLETTE AU SEUIL DE LA VIE BAISERS VOLÉS (3) BERTHA BOXCAR BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Jean-Luc Godard François Truffaut Ingmar Bergman François Truffaut Martin Scorsese Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Carlotta Films Diaphana pour MK2 Les Editions Montparnasse Diaphana pour MK2 Mission Distribution Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	6 2 5 5 5 12 3 18 4 15 21 66 10 20 1	180 15 75 54 430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
ECC	ANTOINE ET COLETTE AU SEUIL DE LA VIE BAISERS VOLÉS (3) BERTHA BOXCAR BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	François Truffaut Ingmar Bergman François Truffaut Martin Scorsese Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Diaphana pour MK2 Les Editions Montparnasse Diaphana pour MK2 Mission Distribution Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	6 2 5 5 5 12 3 18 4 15 21 66 10 20 1	180 15 75 54 430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
ECC	AU SEUIL DE LA VIE BAISERS VOLÉS (3) BERTHA BOXCAR BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Ingmar Bergman François Truffaut Martin Scorsese Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Les Editions Montparnasse Diaphana pour MK2 Mission Distribution Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	2 5 5 5 12 3 18 4 15 21 66 10 20 1	15 75 54 430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
EC	BAISERS VOLÉS (3) BERTHA BOXCAR BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	François Truffaut Martin Scorsese Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Diaphana pour MK2 Mission Distribution Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	2 5 5 5 12 3 18 4 15 21 66 10 20 1	15 75 54 430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
EC	BERTHA BOXCAR BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Martin Scorsese Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Mission Distribution Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	5 5 5 12 3 18 4 15 21 66 10 20 1	75 54 430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
EC	BLACK PANTHERS BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Agnès Varda Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Ciné-Tamaris Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	5 12 3 18 4 15 21 66 10 20	54 430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
EC	BLUE COLLAR (1) BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Paul Schrader David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Splendor Films Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	12 3 18 4 15 21 66 10 20	430 43 748 118 541 3 588 5 381 178 439
EC	BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	David Lynch Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Théâtre du Temple Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	3 18 4 15 21 66 10 20	43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
EC	BLUE VELVET BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	3 18 4 15 21 66 10 20	43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
ECC	BONJOUR CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Yasujiro Ozu Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Carlotta Films Agence du court métrage Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	3 18 4 15 21 66 10 20	43 748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
ECC	CAVALIER EXPRESS CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Alain Cavalier Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	18 4 15 21 66 10 20 1	748 118 541 3 588 5 381 178 439 37
EC	CHAÎNES CONJUGALES CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Joseph Léo Mankiewicz Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Splendor Films Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	4 15 21 66 10 20 1	118 541 3 588 5 381 178 439 37
EC	CHANTAGE CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Alfred Hitchcock Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Tamasa Distribution Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	15 21 66 10 20 1	541 3 588 5 381 178 439 37
EC	CHARLOT FESTIVAL CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Charles Chaplin Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Tamasa Distribution Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	21 66 10 20 1	3 588 5 381 178 439 37
EC	CHARLOT SOLDAT CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Charles Chaplin Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Diaphana pour MK2 Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	66 10 20 1	5 381 178 439 37
EC	CHARULATA CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Satyajit Ray, Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Les Acacias Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	10 20 1	178 439 37
EC	CLÉO DE 5 À 7 COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Agnès Varda Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	Ciné-Tamaris UFO Carlotta Films	20 1	439 37
EC	COMRADES COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Bill Douglas Jacques Tati Charles Crichton	UFO Carlotta Films	1	37
EC	COURTS MÉTRAGES DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Jacques Tati Charles Crichton	Carlotta Films		
EC	DE L'OR EN BARRES DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Charles Crichton		2	
EC	DOCUMENTEUR DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE		Tamasa Distribution		15
EC	DOMICILE CONJUGAL (3) CHOS D'UN SOMBRE EMPIRE	Agnès Varda		1	27
EC	HOS D'UN SOMBRE EMPIRE	-	Ciné-Tamaris	3	20
EC		François Truffaut	Diaphana pour MK2	1	33
		Werner Herzog	Potemkine Films		
	ELVIRA MADIGAN	Bo Widerberg	Malavida	2	15
	EVA (1)	Joseph Losey	Les Acacias		
	FAHRENHEIT 451	François Truffaut	Diaphana po MK2		
	FANNY ET ALEXANDRE	Ingmar Bergman	Gaumont	10	324
	FANTÔMAS	Louis Feuillade	Gaumont	2	134
	FATA MORGANA	Werner Herzog	Potemkine Films		
	FIN D'AUTOMNE	Yasujiro Ozu	Carlotta Films	1	19
	FITZCARRALDO (2)	Werner Herzog	Potemkine Films		
	JEUX INTERDITS	René Clément	Sophie Dulac	17	739
IO	HNNY S'EN VA-T-EN GUERRE	Dalton Trumbo	Tamasa Distribution	88	2 031
,,,	JOUR DE FÊTE (3)	Jacques Tati	Carlotta Films	14	407
	LA CHIENNE	Jean Renoir	Solaris	2	41
140	HUTE DE LA MAISON USHER +		Potemkine Films	21	187
LAC		Jean Epstein	Poternkine Films	21	187
	LE TEMPESTAIRE	estados estidos	Doub / Distable ties	0	260
	LA DOLCE VITA	Federico Fellini	Pathé Distribution	8	269
	LA FEMME D'À CÔTÉ (3)	François Truffaut	Diaphana pour MK2	1	40
	LA FÊTE SAUVAGE	Frédéric Rossif	Les Editions Zoroastre	1	197
	LA GRANDE VILLE	Satyajit Ray	Les Acacias	3	51
	A MARIÉE ETAIT EN NOIR (3)	François Truffaut	Diaphana pour MK2	2	112
	LA MORT AUX TROUSSES	Alfred Hitchcock	Carlotta Films	39	1 146
	LA PEAU DOUCE (3)	François Truffaut	Diaphana pour MK2	3	21
	LA POINTE COURTE	Agnès Varda	Ciné-Tamaris	1	6
L	A SIRÈNE DU MISSISSIPI (3)	François Truffaut	Diaphana pour MK2	1	16
	LA SOURCE	Ingmar Bergman	Carlotta Films	9	456
	LA VIE DE CHÂTEAU (2)	Jean-Paul Rappeneau	Les Acacias	50	1 102
	LA VIE ET RIEN D'AUTRE	Bertrand Tavernier	Tamasa Distribution	66	2 046
-	LA VIEILLE DAME INDIGNE	René Allio	Shellac	48	1 313
	L'AMOUR EN FUITE (3)	François Truffaut	Diaphana pour MK2		
	L'ARNAQUE	George Roy Hill	Moon River Entertainment	4	36
L'ΔV	ENTURE DE MADAME MUIR (3)	Joseph Léo Mankiewicz	Swashbuckler Films	3	95
- 74	LE BOURREAU	Luis Garcia Berlanga	Tamasa Distribution	36	692
	LE DERNIER MÉTRO	François Truffaut	Diaphana pour MK2	2	76
	LE DERNIER NABAB (2)	Elia Kazan	Les Acacias	1	25
	LL DERIVIER WADAD (2)			1	25
	LE DIEU ÉLÉPHANT	Satyajit Ray Brian De Palma	Les Acacias Solaris	13	239

TIREZ SUR LE PIANISTE (3) TORTILLARD POUR TITFIELD TRAFIC TUEURS DE DAMES UNE PARTIE DE CAMPAGNE VIDÉODROME (2) VIVEMENT DIMANCHE! WHISKY À GOGO WHITE DOG	Charles Crichton Jacques Tati Alexander Mackendrick Jean Renoir David Cronenberg François Truffaut Alexander Mackendrick Samuel Fuller	Carlotta Films Tamasa Distribution Solaris Splendor Films Diaphana pour MK2 Tamasa Distribution Swashbuckler Films	3 3 19 2	28 92 321 15 30 517
TORTILLARD POUR TITFIELD TRAFIC TUEURS DE DAMES UNE PARTIE DE CAMPAGNE VIDÉODROME (2) VIVEMENT DIMANCHE!	Jacques Tati Alexander Mackendrick Jean Renoir David Cronenberg François Truffaut	Carlotta Films Tamasa Distribution Solaris Splendor Films Diaphana pour MK2	3 19 2	92 321 15
TORTILLARD POUR TITFIELD TRAFIC TUEURS DE DAMES UNE PARTIE DE CAMPAGNE	Jacques Tati Alexander Mackendrick Jean Renoir	Carlotta Films Tamasa Distribution Solaris	3 19	92 321
TORTILLARD POUR TITFIELD TRAFIC TUEURS DE DAMES	Jacques Tati Alexander Mackendrick	Carlotta Films Tamasa Distribution	3	92
TORTILLARD POUR TITFIELD TRAFIC	Jacques Tati	Carlotta Films		
TORTILLARD POUR TITFIELD			2	20
		Tamasa Distribution		
	François Truffaut	Diaphana pour MK2		
THE SERVANT (3)	Joseph Losey	Les Acacias		
SOURIRES D'AUTOMINE (3) SOURIRES D'ÉTÉ (3)	Ingmar Bergman Ingmar Bergman	Carlotta Films Carlotta Films	8	351
SOME CALL IT LOVING SONATES D'AUTOMNE (3)	James B. Harris	Les Films du Camélia Carlotta Films	2 13	20 527
SEULS SONT LES INDOMPTÉS	David Miller	Swashbuckler Films	1	20
SECONDS, L'OPÉRATION DIABOLIQ	UE John Frankenheimer	Lost Films	50	707
SCÈNES DE LA VIE CONJUGALE (3)		Carlotta Films	8	247
SANS TOIT NI LOI SCARFACE	Agnès Varda Howard Hawks	Moon River Entertainment	9	102 325
SACCO ET VANZETTI	Giuliano Montaldo	Carlotta Films Ciné-Tamaris	44	992
RUDE JOURNÉE POUR LA REINE	René Allio	Shellac		0.2-2
RÉVEIL DANS LA TERREUR (2)	Ted Kotcheff	Le Pacte		
PLAYTIME (3)	Jacques Tati	Carlotta Films	13	178
PERSONA (3)	Ingmar Bergman	Carlotta Films	15	627
PASSEPORT TO PIMLICO PEAU D'ÂNE	Henry Cornelius Jacques Demy	Tamasa Distribution Ciné-Tamaris	1 7	12 475
PARLONS FEMMES	Ettore Scola	Solaris		42
PARIS, TEXAS	Wim Wenders	Tamasa Distribution	24	544
PARADE	Jacques Tati	Carlotta Films	3	23
ONCLE YANCO OTHELLO	Agnes varda Orson Welles	Cine-Tamaris Carlotta Films	13	246
NOBLESSE OBLIGE ONCLE YANCO	Robert Hamer Agnès Varda	Tamasa Distribution Ciné-Tamaris	2 5	25 51
MUR MURS	Agnès Varda	Ciné-Tamaris	11	155
MONSIEUR KLEIN	Joseph Losey	Acacias Films		
MOI PIERRE RIVIÈRE (3)	René Allio	Shellac		
MINNIE ET MOSKOWITZ (2)	John Cassavetes	Mission Distribution		
MEAN STREETS	Martin Scorsese	Mission Distribution	2	28
LE MATELOT 512	René Allio	Shellac	0	1/4
MACBETH MASSACRE À LA TRONCONNEUSE	Orson Welles David Hooper	Carlotta Films Carlotta Films	1 8	28 174
LUMIÈRE D'ÉTÉ	Jean Grémillon	Ciné Sorbonne		20
LIONS LOVE	Agnès Varda	Ciné-Tamaris	2	9
L'IMPOSSIBLE MONSIEUR BÉBÉ	Howard Hawks	Théâtre du Temple	25	244
L'HOMME QUI TUA LIBERTY VALANC		Swashbuckler Films	1	5
L'HISTOIRE D'ADÈLE H. L'HOMME AU COMPLET BLANC	François Truffaut Alexander Mackendrick	Diaphana pour MK2 Tamasa Distribution	1	15
L'HEURE EXQUISE	René Allio	Shellac		
LES VACANCES DE MONSIEUR HULO	• *	Carlotta Films	15	605
LES TROIS ÂGES	Buster Keaton	Tamasa Distribution	4	234
LES PLAGES D'AGNÈS	Agnès Varda	Ciné-Tamaris	5	30
LES PETITES FUGUES (2)	AROLD. Harold Lloyd Yves Yersin	Splendor Films	10	1 130
LES MISTONS LES NOUVELLES (MÉS)AVENTURES D'HA	François Truffaut	Diaphana pour MK2 Carlotta Films	2 16	42 1 136
LES FRAISES SAUVAGES (3)	Ingmar Bergman	Carlotta Films	13	538
LES DEUX ANGLAISES ET LE CONTINE	NT François Truffaut	Diaphana pour MK2	1	14
LES CROIX DE BOIS	Bernard, Raymond	Pathé Distribution	54	2 758
LES ASCENSIONS DE WERNER HERZO LES CAMISARDS	G (2) Werner Herzog René Allio	Potemkine Films Shellac		
LES ASCENSIONS DE WEDNER HERZO	Worner Herzog	Carlotta Films	13	256
L'ENCLOS (1)	Armand Gatti	Clavis Films		
LE SEPTIÈME SCEAU (3)	Ingmar Bergman	Carlotta Films	13	564
LE SECRET DERRIÈRE LA PORTE	Fritz Lang	Carlotta Films		
LE SAINT	Satyajit Ray	Les Acacias		
LE PECHE SUEDOIS LE PETIT LORD FAUNTLEROY	Bo Widerberg Jack Gold	Maiavida Carlotta Films	9	04
LE LÂCHE LE PÉCHÉ SUÉDOIS	Satyajit Ray	Les Acacias Malavida	9	64
LE JOUR SE LÈVE	Marcel Carné	Studio Canal		
LE JOUR LE PLUS LONG	Ken Annakin	Moon River Entertainment	3	29
LE FLEUVE SAUVAGE LE HÉROS	Satyajit Ray	Les Acacias		
	Elia Kazan	Swashbuckler Films		

- 1. Films réédités en fin d'année 2014 dont la diffusion ADRC Répertoire débutera en 2015.
- 2. Films mis à disposition par le distributeur aux conditions ADRC.
- 3. Films numérisés en 2014 mais dont la réédition en 35 mm est antérieure. La numérisation des catalogues effectuée par les ayants droit se développe avec le soutien fréquent du CNC (aide sélective à la numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine). Le Département Répertoire assure, en accord avec les distributeurs, le financement de DCP supplémentaires des titres dernièrement numérisés, sur lesquels il est intervenu au préalable en 35 mm. En 2014, cette intervention concerne 22 titres.

Nos partenaires distributeurs

Trois nouveaux distributeurs viennent compléter le nombre de nos partenaires en 2014 : Les Editions Zoroastre, Clavis Films et Studiocanal.

L'Agence poursuit son travail avec les distributeurs suivants :

Action-Théâtre du Temple • Ad Vitam • Arkeïon • Artédis • Baba Yaga Films • Capricci Films • Carlotta Films • Chrysalis Films • Ciné Classic • Ciné Sorbonne • Ciné-Tamaris • Cinéma Public Films • Coopérative DHR • Diaphana Distribution pour MK2 • Disney • ED Distribution • Flash Pictures • Gaumont • Gébéka Films • ISKRA • Le Pacte • Les Acacias • Les Editions Montparnasse • Les Films de Mon Oncle • Les Films du Camélia • Les Films du Losange • Les Films du Paradoxe • Action-Théâtre du Temple p/o Les Grands Films Classiques • Lost Films • Madadayo Films • Malavida • Mission Distribution • Moonriver Entertainment • Orly Films • Pathé Distribution • Potemkine Films • Pyramide Distribution • Shellac • SND • Solaris Distribution • Sophie Dulac Distribution • Spinalonga • Splendor Films • Swashbuckler Films • Tamasa Distribution • UFO • Warner Bros • Zootrope Films.

Les partenariats avec ces distributeurs ont par ailleurs permis d'avoir un accès privilégié aux catalogues et à l'ensemble de leurs activités de diffusion. Rappelons que les distributeurs de films de Patrimoine (sauf inédits) sont exonérés de contributions numériques (VPF).

Les copies Jeune Public

Les films destinés au Jeune Public sont particulièrement bien représentés au sein du catalogue ADRC Répertoire. Une centaine de titres est accessible. En 2014, l'ADRC est intervenue sur les titres suivants :

- Charlot Festival (1916-1917), Charles Chaplin, Tamasa Distribution
- Charlot Soldat (1918), Charles Chaplin, Diaphana Pour MK2
- Courts-métrages (1936-2002), Jacques Tati, Carlotta Films
- Le Petit Lord Fauntleroy (1980), Jack Gold, Carlotta Films
- Les Nouvelles (Més)aventures d'Harold Lloyd (1917-1919), Harold Lloyd, Carlotta Films
- Les Trois âges (1923), Buster Keaton & Edward Cline, Tamasa Distribution
- Les Vacances de Monsieur Hulot (1951), Jacques Tati, Carlotta Films
- Peau d'âne (1970), Jacques Demy, Ciné-Tamaris

La liste complète des films issus des différents dispositifs est consultable sur le site Internet de l'ADRC.

Ces copies disponibles pour des séances Jeune Public peuvent s'accompagner d'animations avec des intervenants professionnels, ou d'ateliers proposés à des conditions économiques aménagées. L'ADRC pourra prendre en charge les frais de déplacements de l'intervenant (conditions valables uniquement sur les copies ADRC).

Accessibilité sensorielle

Le département Répertoire encourage la programmation de séances audio-décrites et assure un repérage des œuvres disponibles. En 2014, les films de répertoire disponibles auprès de l'ADRC en version audio-décrite (AD) et/ou sous-titrée (SME) sont les suivants :

- Boudu sauvé des eaux de Jean Renoir (Pathé), SME
- Dimanche à Pékin de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- French Cancan de Jean Renoir (Gaumont), AD et SME
- Junkopia de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- L'Homme de Rio de Philippe de Broca (Les Acacias), AD et SME
- La Belle et la bête de Jean Cocteau (SND), SME
- La Collectionneuse de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- La Jetée de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- La Reine Margot de Patrice Chéreau (Pathé), AD et SME
- Le Carrosse d'or de Jean Renoir (Les Acacias), AD et SME
- Le Genou de Claire de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- Les Demoiselles de Rochefort de Jacques Tati (Ciné-Tamaris), SME
- Les Enfants du Paradis de Marcel Carné (Pathé), AD et SME
- Les Misérables de Raymond Bernard (Pathé), SME
- Les Vacances de M. Hulot de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- Lettre de Sibérie de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- Level Five de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- Parade de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- Perceval le Gallois de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- Playtime de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- Sans soleil de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- Trafic de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- Une femme douce de Robert Bresson (Les Acacias), AD et SME

Une mémoire en courts

Présentation

L'opération *Une mémoire en courts*, inaugurée en 2001, a permis d'associer le travail de l'Agence du court métrage à celui de la Mission Répertoire de l'ADRC. Le cinquième volet de cette collection « Cavalier Express » conçu en 2014 par l'Agence du court métrage avec le soutien du CNC, de l'AFCAE et de l'ADRC est sorti le 12 novembre 2014. Ce programme de huit courts métrages d'Alain Cavalier, réalisés entre 1982 et 2011, est disponible aux conditions ADRC (absence de MG, partage à 50 % des recettes). Il comptabilise 18 locations ADRC. La programmation est assurée par l'Agence du court métrage.

Accompagnement

Un document spectateur conçu par l'Agence du court métrage avec le soutien de l'ADRC et l'AFCAE est disponible gratuitement pour les salles diffusant les films de l'opération. L'ADRC et l'Agence du court métrage ont établi une liste commune de personnes susceptibles d'accompagner le programme. Rappelons que l'ADRC finance les frais de déplacement des intervenants (universitaires, critiques) qui animent des débats en salles et des musiciens accompagnant les films.

3. Bilan des actions 2014 - Accompagnement

Les documents édités en 2014

Pour chaque circulation de cycles ou de certains films le nécessitant, l'Agence édite des documents mis gratuitement à disposition des salles et des publics. En 2014, sept documents ont été édités par l'ADRC.

Rétrospective Ingmar Bergman

Textes: N.T. Binh.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec Carlotta Films.

Tirage ADRC: 8 000 exemplaires. Format dépliant affichette 40/60. Distribution: Carlotta Films.

Conception: ADRC.



Rétrospective Agnès Varda

Textes: Agnès Varda.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec Ciné-Tamaris et l'AFCAE.

Tirage ADRC : 8 000 exemplaires. Format dépliant affichette 40/60. Distribution : Ciné-Tamaris.

Conception: ADRC.



Rétrospective La Grande guerre au cinéma

Textes: Laurent Véray.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec La Cinémathèque française et

l'AFCAE.

Tirage ADRC : 12 000 exemplaires. Format dépliant affichette 40/60.

Distribution: Carlotta Films, Diaphana pour MK2, Pathé, Tamasa, Swashbuckler.

Conception: ADRC.



Rétrospective Jacques Tati

Document édité par l'ADRC en partenariat avec Les Films de Mon Oncle et

Carlotta Films.

Tirage ADRC : 12 000 exemplaires. Format dépliant affichette 40/60.

Distribution: Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle.

Conception: ADRC.



Rétrospective François Truffaut

Textes: Gabrielle Sébire, Bartlomiej Woznica.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec La Cinémathèque française.

Tirage ADRC : 8 500 exemplaires. Format dépliant affichette 40/60. Distribution : Diaphana pour MK2.

Conception: ADRC.



Rétrospective Alec Guiness and Friends

Textes: Antoine Royer et Justin Kwedi.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec Tamasa, Studio Canal, DVD

Classik.

Tirage ADRC : 8 000 exemplaires. Format dépliant affichette 40/60.

Distribution: Tamasa. Conception: ADRC.



EN PARTENARIAT

Une mémoire en courts # 5 : Cavalier Express

Textes: Jacques Kermabon.

Document édité par L'Agence du court métrage en partenariat avec l'ADRC,

l'AFCAE.

Tirage ADRC : 3 000 exemplaires.

Conception : Agence du court métrage.



Avant-programmes numériques

Le département Répertoire de l'ADRC a poursuivi cette année son partenariat avec l'Association des Cinémas de proximité en Aquitaine (ACPA) dans le but de diffuser des compléments de programme numériques. L'ACPA produit, en effet, depuis 2011 une série d'entretiens filmés afin d'accompagner les films de répertoire en Aquitaine dans le cadre de son dispositif *Cinémémoire*. L'ADRC participe financièrement aux frais techniques mais également en tant que centre-ressources. La diffusion ADRC de ces entretiens s'effectue en avant-programmes des longs métrages concernés, sur l'ensemble du territoire, en projection commerciale, gratuitement, au format DCP et sans KDM. En 2014, quatre nouveaux compléments de programme sont disponibles. Plus de 50 diffusions ont été effectuées.

La Mort aux trousses d'Alfred Hitchcock (Carlotta Films).

Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme- production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC.

Scarface de Howard Hawks (Monnriver).

Un entretien avec Mathieu Macheret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme- production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC et du Festival International du Film de La Rochelle.

L'Impossible Monsieur Bébé de Howard Hawks (Théâtre du Temple).

Un entretien avec Mathieu Macheret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC, du Festival International du Film de La Rochelle, L'ACREAMP et Théâtre du Temple.

La Dolce Vita de Federico Fellini (Pathé Distribution)

Un entretien avec François Aymé (cinéma Jean Eustache à Pessac) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC.

Boulevard du crépuscule de Billy Wilder (Splendor Films).

Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Erika Laxun et William Quoniou - production ACPA et Marmita Films (6') en collaboration avec l'ADRC.

La Porte du paradis de Michael Cimino (Carlotta Films).

Un entretien avec Jean-Marie Tixier (Maître de conférence en cinéma et littérature, spécialiste du Western) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'10) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Les Parapluies de Cherbourg et Une chambre en ville de Jacques Demy (Ciné-Tamaris).

Deux entretiens avec Charlotte Garson (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'18 x 2) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Larmes de joie de Mario Monicelli (Les Acacias).

Un entretien avec Marie-Pierre Lafargue (spécialiste du cinéma italien) réalisé de Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'15) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Les Visiteurs du soir de Marcel Carné (Mission Distribution).

Un entretien avec Geneviève Sellier (professeur de cinéma à l'Université Bordeaux 3) réalisé par Laetitia Daleme 6' - production ACPA et Imago en collaboration avec l'ADRC.

Diamants sur canapé de Blake Edwards (Splendor Films).

Un entretien avec Jean-Baptiste Thoret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago vidéo (6'53) en collaboration avec l'ADRC.

Ces avant-programmes sont consultables en ligne sur le site de l'ACPA: http://avant-programmes.fr

Exposition: François Truffaut

À l'occasion de l'événement Truffaut à La Cinémathèque française (8 octobre 2014 au 25 janvier 2014), une exposition de 10 photographies de tournage provenant des collections de MK2 et de la Cinémathèque française a été proposée aux salles programmant les films. Vendue au prix de trente euros, cette exposition permet de créer un événement dans les salles et les espaces d'accueil en apportant une plus grande visibilité à la rétrospective. Les commandes se poursuivent en 2015.

Exposition: Satyajit Ray

10 photographies issues pour l'essentiel de la collection de Nemai Ghosh (réalisateur et photographe proche de Satyajit Ray) ont été proposées aux salles (en partenariat avec Les Acacias) à l'occasion de la réédition des chefs-d'œuvre du cinéaste et poète Bengali : *Charulata, Le Dieu Éléphant, Le Lâche, Le Saint, Le Héros, La Grande ville*.

Les ciné-concerts ADRC

Modalités

Depuis septembre 2004, le département Répertoire permet aux salles (municipales, associatives ou privées) d'organiser des ciné-concerts à des conditions spécialement aménagées. C'est l'occasion pour les programmateurs d'organiser des séances événements, en faisant découvrir les richesses du cinéma muet et de la musique à l'ensemble de leur public, ou plus spécialement au Jeune Public. Ces salles bénéficient ainsi des conditions suivantes :

- Mise à disposition du film à des conditions économiques aménagées.
- Accès à des tarifs négociés auprès de plus de 20 interprètes et compositeurs.
- Prise en charge des frais de déplacement des musiciens.
- Mise à disposition d'un document destiné aux spectateurs sur certains titres.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Atelier « Eveil musical »			3	19	6		2			1		31
Autour des pionniers de l'animation						36	36	2		1		75
Chantage											13	13
Charley Chase Follies	26	47	10	1	3	4	6	13	15			125
Charlot Festival											13	13
Duel (cinémix)						1	3	2				6
En vitesse / Speedy				1	1	18	2	-				22
Etudes sur Paris											1	1
Fantômas											2	2
Faut pas s'en faire / Why worry			1	5		1				5		12
Gosses de Tokyo		2	7	2	5	8	1	2		1	2	30
Koko le clown										8	8	16
L'Aurore		25	10	5	11	5	4	3	5	3	3	74
L'Eventail de Lady Windermere				19	17			3				39
L'Homme à la Caméra				1	5	10	3	1	1			21
La Belle et la bête											1	1
La Jeune fille au carton à chapeau										1		1
La Maison de la rue Troubnaïa							1		1		3	5
La Passion de Jeanne d'Arc						2		1		-		3
Laurel & Hardy : The Best								3	14			17
Le Cameraman		1	11	12	11	9	4	3	3	1		55
Le Cinéma de Max Linder										7	3	10
Le Maître du Logis						1						1
Le Mécano de la général										3	4	7
Les Aventures du Prince Ahmed				7	39	3	5	5	1	1	3	64
Les Deux orphelines			10	8		3					1	22

Les Fables de Starewitch								7	1	5		13
d'après La Fontaine Les Folles inventions de M.										42		27
Bricolo									8	13	6	27
Les Nouvelles											_	
(Més)aventures d'Harold Lloyd											9	9
Les Rapaces				2	2		1					5
Metropolis								2	20	18	3	43
Monte là-dessus / Safety Last		20	57	3	5	4	3	6	7	6	5	116
Nanouk l'Esquimau											2	2
Pink Floyd					1							1
So This is Paris								2	9	1	1	13
The Lodger							29	39	4	2		74
Trois (Més)aventures d'Harold Lloyd						9	15	10	20	8		62
Trois âges											4	4
Une Mémoire en courts Pierre Etaix										3	2	5
Vampyr						1		1	1			3
Vive le Sport / The Freshman			11	24	11	5	2	2	4	2		61
Total	26	95	120	109	117	120	117	107	114	90	89	1.104

89 ciné-concerts ont été proposés par l'ADRC dans 79 salles en 2014 (450 depuis 2004).

Les films ont été présentés en salles dans diverses formules musicales : solo, duo ou trio, dont les tarifs ont été adaptés aux besoins des exploitants. En dépit d'une légère baisse en 2014 au profit d'autres propositions (animations Jeune Public, ciné-lectures), les résultats enregistrés depuis 2004 témoignent d'avancées très encourageantes sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les Petites Villes avec un soutien fréquent des associations régionales et des collectivités territoriales. Outre les passerelles possibles avec le secteur du spectacle vivant, cette action permet de renforcer l'identité des salles de proximité comme véritables lieux de convivialité.

En 2014, la version restaurée de *Chantage* d'Alfred Hitchcock (Tamasa) a été particulièrement demandée avec 13 projections en concert tout comme les programmes *Charlot Festival* (Tamasa) et *Les Nouvelles (Més)aventures d'Harold Lloyd* (Carlotta Films). Un partenariat renouvelé avec l'ARFI (Association à la recherche d'un folklore imaginaire) a permis également la diffusion de 8 ciné-concerts du programme *Koko le clown* (Gebeka). Ce programme de sept films d'animation, réalisés entre 1918 et 1929 permet au jeune public de découvrir l'œuvre pionnière de Max et Dave Fleischer. Les locations se poursuivent en 2015.

Les animations à destination du Jeune Public

Le département Répertoire de l'ADRC propose à des conditions économiques aménagées des animations à destination du Jeune Public. Ces ateliers pratiques ou ces projections commentées autour des films disponibles auprès de l'ADRC Répertoire permettent de manière ludique de découvrir les arcanes du

Septième Art. Les séances sont encadrées par des professionnels du cinéma et proposées à des conditions adaptées aux salles de cinéma.

Du muet au parlant

Animé par Simon Drouin, l'atelier « Du muet au parlant » combine un ciné-concert (*Charlot Festival*), un éveil musical et une initiation aux rapports entre le son et l'image. Cette année, cette animation a été présentée aux cinémas L'Odyssée de Fos-sur-Mer, Gérard Philipe de Port-Saint-Louis-du-Rhône, L'Espace Robert Hossein de Grans, Les 4 vents de Brie-Comte-Robert, L'Adalric à Obernai.

De l'image fixe à l'image animée

Cet atelier créé et animé par Anne Gourdet-Marès autour du programme *Autour des pionniers de l'animation* permet de découvrir les évolutions techniques qui ont permis le passage de l'image fixe à l'image animée. Proposé à L'Espace Culturel Georges Brassens de Léognan, il a permis une démonstration de jouets optiques et une sensibilisation au cinéma d'animation.

L'Atelier 3D

En s'appuyant sur la thématique des monstres et la projection en 3D du film *L'Etrange créature du lac noir* de Jack Arnold, cette animation propose de remonter le temps et de découvrir quelques inventions qui ont permis de créer des images en relief, de la stéréoscopie aux anaglyphes jusqu'au cinéma numérique. Anne Gourdet-Marès a animé plusieurs rencontres à Callac (Cinéma L'Argoat), Loudéac (Le Quai des Images), Richelieu (Cinéma Majestic). Neuf interventions comptabilisant 129 participants ont été organisées avec l'association Ecrans 47 dans les salles d'Agen (Les Montreurs d'Images), Casteljaloux (L'Odyssée), Marmande (Le Plaza), Sainte-Livrade (L'Utopie), Monsempron-Libos (Le Liberty), Aiguillon (Le Confluent), Castillonnes (Ciné 4), Nérac (Le Margot), Tonneins (Le Rex).

De l'écrit à l'écran

L'ADRC propose, en collaboration avec Boris Henry (chargé de cours en Histoire du cinéma aux universités d'Aix-Marseille et d'Avignon et des Pays de Vaucluse) des ateliers sur les adaptations de différents films disponibles auprès de l'ADRC. Après la projection de l'un des films du programme, Boris Henry incite les jeunes spectateurs à considérer le film en fonction de deux axes. Ses liens avec le roman dont il est tiré et ses spécificités en tant que film. Cette année, Boris Henry est intervenu en partenariat avec Cinéphare pour présenter *Du silence et des ombres* de Robert Mulligan (d'après le célèbre roman d'Harper Lee) au Club de Douarnenez, *Alice* de Jan Švankmajer (d'après Lewis Caroll) à La Salamandre de Morlaix, *Frankenstein Junior* de Mel Brooks (d'après Mary Shelley) au cinéma Le Dauphin de Plougonvelin, Le Jeanne d'Arc de Gourin, L'Image de Plougastel et *Moby Dick* de John Huston (d'après Herman Melville) à L'Argoat de Callac.

Les burlesques au cinéma : quelle famille !

Cet atelier créé par Emmanuel Dreux (Maître de conférence à l'Université Paris 8) propose, à partir d'un large choix de films burlesques de Max Linder, Charles Chaplin, Pierre Etaix, Jerry Lewis, disponibles auprès de l'ADRC, de parcourir les liens nombreux qui unissent cette famille, au-delà des filiations et des générations, pour montrer qu'il s'agit d'une même tradition comique. En 2014, le cinéma Dupleix de Quimper a proposé cette animation en lien avec la programmation des films de Max Linder et de Jerry Lewis.

La bande son du film

Compositeur Interprète, bruiteur et ingénieur du son, Jean-Carl Feldis propose un atelier très ludique et

interactif permettant au jeune public de créer les bruitages, le doublage voix et la musique d'un extrait de film (*Le Magicien d'Oz*). Tout est improvisé et enregistré en direct durant la projection, puis rediffusé en fin de séance. Cet atelier a été proposé en 2014 en partenariat avec l'ACCILR (Association des Cinémas et Circuits Itinérants du Languedoc-Roussillon) dans les salles suivantes : Le Capitole d'Uzès, Le Sémaphore de Nîmes, le Cinéma-Théâtre de Narbonne, le Cinémistral de Frontignan-la-Peyrade et Le Travelling d'Agde.

Ciné-conte

Partageant un goût prononcé pour l'improvisation et l'écriture, les conteurs Sami Hakimi et Julien Tauber ont conçu en partenariat avec le Département Pédagogique de La Cinémathèque française deux spectacles à l'occasion des rétrospectives Jacques Demy et Charles Chaplin. Ces ciné-contes Jeune Public (*Le Monde enchanté de Jacques Demy* et *Around The Kid*) ont été proposés par l'ADRC aux cinémas de Frontignan-la-Peyrade et au Cinéma Majestic de Richelieu.

La présentation des différentes animations Jeune Public proposées à des conditions économiques aménagées est disponible en ligne sur le site de l'ADRC (rubrique Répertoire > Jeune Public). Ces différentes formules d'intervention sont modulables en fonction des demandes.

Les animations Tout public

Ciné-lecture

En partenariat avec La compagnie Les Fileurs d'écoute (Bernard Mazzinghi et Cindy Rabouan), l'ADRC assure la diffusion de ciné-lectures à des conditions aménagées. Avant la projection, les comédiens abordent la création d'un film par la lecture de textes de cinéastes (correspondance, journal...). Ils donnent à entendre dans une forme proche de la radiophonie, la complexité et les hasards de la genèse d'un film en train de se faire.

18 ciné-lectures ont été présentées cette année avec le concours fréquent des associations régionales. À l'occasion du cinquantenaire de la mort de Jean Cocteau, Les Fileurs d'écoute ont présenté à quinze reprises une création originale autour du film *La Belle et la bête*. Durant trente minutes, cette lecture propose un montage littéraire composé d'extraits du journal de Jean Cocteau, suivant la progression du tournage, du mois d'août 1945 jusqu'à l'enregistrement de la bande originale en avril 1946.

Rappelons que l'ADRC prend en charge les frais de déplacement des comédiens.

FILMS	LOCALITES
2001, l'Odyssée de l'Espace de Stanley Kubrick	Périgueux (Cap Ciné) séance organisée par l'association Ciné cinéma.
Ascenseur pour l'échafaud de Louis Malle	Questembert (L'Iris).
La Belle et la bête de Jean Cocteau	En partenariat avec les Cinémas Indépendants de Bourgogne : Digoin (Le Majestic), Montbard (Le Phénix), Semur-en-Auxois (Cinéma L'Etoile). En partenariat avec l'ACPA : Bazas (Cinéma Vog), Blanquefort (Les Colonnes), Cadillac (Le Lux), Capbreton (Cinéma Le Rio), Oloron-Sainte-Marie (Cinéma Luxor), Rion-des-Landes (Ciné Z), Rouffignac (Cinéma), Saint-Astier (Cinéma municipal), Sarlat (Cinéma Rex). Douchy-les-Mines (Cinéma Jean Renoir), Fontenay-le-Comte (Le Renaissance), Vénissieux (Cinéma Gérard Philipe).
Seconds, L'Opération diabolique de John Frankenheimer	Vénissieux (Cinéma Gérard Philipe).

4. Service à destination des salles – mise en réseau et Centres-Ressources

Interventions en salles

Le repérage d'intervenants (universitaires, rédacteurs ou critiques, membres d'associations...) s'est poursuivi en 2014. Ce repérage a été renforcé grâce à l'envoi régulier d'un questionnaire destiné aux intervenants et précisant leurs domaines de compétence. Une centaine d'intervenants a été repérée depuis la création de la mission. L'ADRC prend en charge leurs frais de déplacements pour les salles programmant les copies de l'Agence. C'est à l'exploitant de s'entendre avec l'intervenant sur le montant des prestations et sur le mode de règlement.

De nombreuses salles ont accueilli cette année des professionnels pour animer des rencontres avec les publics autour des films. Citons, concernant les derniers titres ou cycles proposés :

FILMS	INTERVENANTS	LOCALITES
Cléo de 5 à 7	Bernard Bastide	Arles (Actes Sud).
La Grande illusion	Thierry Méranger	Remiremont (Le France).
Le Cinéma de Chris Marker	Bamchade Pourvali	Châteauroux (L'Apollo), Saint-Nazaire (Le Fanal), Lavaur (L'Espace des Nouveautés).
Le Narcisse noir	Natacha Thiéry	Arles (Actes Sud).
Le Péché suédois	Charlotte Garson	Gourdon (L'Atalante).
Les Croix de bois	Elodie Tamayo Laurent Véray	Die (Le Pestel). Le Chambon-sur-Lignon (Cinéma Scoop).
Les Mistons	Bernard Bastide	Arles (Actes Sud).
Les Parapluies de Cherbourg et Les Demoiselles de Rochefort	Alexis Lormeau	En partenariat avec Les Ecrans Salamandre en Franche- Comté : Vesoul (Le Majestic), Dôle (Le Studio), Luxeuil (L'Espace Molière).
Les Sept Samouraïs	Catherine Cadou	Pessac (Jean Eustache).
Scènes de la vie conjugale	N.T. Binh	Mutzig (Le Rohan).
Une partie de campagne	Frédéric Mercier	Die (Le Pestel).

Le département Répertoire de l'ADRC a participé aux frais de déplacement d'intervenants dans le cadre de différentes manifestations organisées par des salles comme *Les Bobines du jeudi* au Méliès de Pau ou *L'Université Populaire* du cinéma Jean Eustache à Pessac.

Mise en réseau

AFCAE

L'Agence poursuit le travail mené avec le groupe Répertoire de l'Association Française des cinémas d'Art et d'Essai. En 2014, des actions complémentaires ont été menées sur les films soutenus par l'AFCAE. Le responsable du département Répertoire de l'ADRC participe activement aux travaux du groupe tout au long de l'année. L'Agence est par ailleurs partenaire des Rencontres Nationales Art et Essai où elle présente

chaque année une création originale en ciné-concert. En 2014, il s'agissait du programme *Chantage* d'Alfred Hitchcock accompagné par Christian Paboeuf à Angoulême (Cinéma Nemo).

La Cinémathèque française

L'exposition François Truffaut (8 octobre 2014 au 25 janvier 2014), a permis de conforter le partenariat avec la Cinémathèque française. En effet, à cette occasion l'ADRC a édité un matériel d'accompagnement en collaboration avec les services de la Cinémathèque permettant un accès privilégié à l'iconographie et aux ressources (textes, pistes pédagogiques...). Une offre spéciale a permis en outre aux spectateurs des salles partenaires de l'ADRC de bénéficier d'invitations aux expositions.

Association des Distributeurs de Films de Patrimoine (ADFP)

L'Association des Distributeurs de Films de Patrimoine, créée en 2008 par les distributeurs de films de Patrimoine, afin de valoriser leur travail, représente 9 sociétés et plus de 70 titres réédités en 2014. Le partenariat ADRC/ADFP a permis le rapprochement des deux associations et a permis à nouveau l'organisation de rencontres professionnelles à Toulouse (Zoom Arrière), La Rochelle (Festival International du Film), Argenteuil (Cinglés du cinéma) et Lyon (Festival Lumière).

Associations régionales / Ententes de programmation / Circuits itinérants

L'Agence poursuit le travail étroit mis en place avec l'ensemble des associations régionales et ententes de programmation actives sur le secteur du Répertoire. Il s'agit de : ACAP, ACC, ACCILR, ACOR, ACPA, ACPG, ACREAMP, CI.NE.MA.35, Cinémas 93, Ciné Diffusion, Cinémaginaire, Cinémas du Sud, Cinémas Indépendants de Bourgogne, Cinessonne, Cinéphare, CLAP Poitou-Charentes, De la Suite dans les Images, Écrans VO, Entente de programmation VEO, Entente Saint-Louis, GPCI, GRAC, Graines d'Images, Les Écrans de la Drôme et de l'Ardèche, MACAO, Micromégas, Plan Séquence, Plein Champ, SCALA.

L'Agence travaille également régulièrement avec près de vingt circuits itinérants tels que le Ballad'Image (Angers), Ciné Ligue Nord-Pas-de-Calais (Lille), Ciné Off (Tours), Ciné Passion en Périgord (Saint-Astier), Cinébus (Sillingy), Cinéfol 31 (Toulouse), Cinéma rural itinérant du Cher (Bourges), Cinémaginaire (Latour-de-France), Cinémobiles / Centre Images (Château-Renault), Cinessonne (Ris-Orangis), Cinéval (Bédarrides), Cinevasion (Blavozy), CRPC (Poitiers), Ecran Village (Vernoux-en-Vivarais), Ecrans Mobiles 25 (Besançon), Ecrans Mobiles 74 (Doussard), Les Foyer Ruraux, Cinecran 81 (Albi), Les Tourneurs de l'UDMJC 21 (Dijon), Sceni Qua Non (Nevers).

Le mois du film documentaire

Le département Répertoire/Patrimoine de l'ADRC s'est associé en 2014 pour la première fois au Mois du film documentaire pour favoriser la visibilité du cinéma documentaire de patrimoine. Images en bibliothèques et l'ADRC ont proposé en effet aux salles de cinéma, la programmation en novembre, durant le Mois du film documentaire, de deux rétrospectives de cinéastes qui ont marqué l'histoire du genre (Chris Marker et Agnès Varda). Une rétrospective des films américains d'Agnès Varda s'est tenue au cinéma L'Utopie de Sainte-Livrade.

Ciné-ma différence

Le département Répertoire de l'ADRC a mis en place un partenariat avec « Ciné-ma différence ». Cette association propose dans plusieurs villes de France des séances de cinéma aménagées pour des personnes

souvent exclues des loisirs culturels : personnes avec autisme ou handicaps multiples ou, plus généralement, un handicap avec troubles du comportement associés. Ces séances, ouvertes à tous, ont lieu à une fréquence régulière dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Plus de quinze titres sont proposés aux salles dont trois ciné-concerts. En 2014, un ciné-concert exceptionnel a été organisé au cinéma Nestor Burma de Montpellier. Le classique d'Harold Lloyd (*Monte là-dessus*) était accompagné par les musiciens Mauro Coceano et Olivier Lagodsky.

Journées professionnelles

À la suite du bilan de la mission Répertoire réalisé en 2004, l'ADRC organise en régions, à la demande des salles et des associations, des journées de projection et de rencontre sur la diffusion de films du Patrimoine en salles. Ces journées permettent de visionner les films en amont de leur réédition et sont aussi l'occasion pour les professionnels (exploitants, distributeurs, responsables d'associations) d'échanger afin d'œuvrer ensemble à la diffusion des films de Patrimoine en régions.

Festival Zoom Arrière à Toulouse

L'ADRC, La Cinémathèque de Toulouse et l'ACREAMP ont organisé les 3 et 4 avril en collaboration avec le Cinéma ABC, l'ADFP et l'AFCAE deux journées professionnelles consacrées à la diffusion et à l'accompagnement des films de répertoire dans le cadre de la 8ème édition du Festival Zoom Arrière de Toulouse. 50 professionnels (exploitants, distributeurs) ont assisté aux projections de plusieurs titres, parmi lesquels *Dressé pour tuer* de Samuel Fuller (Swashbuckler Films), *Le Bourreau* de Luis García Berlanga (Tamasa), *Documenteu*r d'Agnès Varda (Ciné-Tamaris). Présenté en séances scolaires, le ciné-concert de Laurent Marode (piano) et David Sausay (saxophone) sur *Les Trois âges* de Buster Keaton a été particulièrement apprécié. Cette commande de La Cinémathèque de Toulouse est depuis relayée en régions par l'ADRC. Les rencontres avec les distributeurs et les différents intervenants ont été également très suivies.

Une projection de *PlayTime* de Jacques Tati avec sous-titres à destination des personnes sourdes ou malentendantes a été suivie d'une intervention de Christian Landais (ADRC, membre de la commission CNC Culture et Handicap) et de plusieurs représentants de l'association Sens Dessus Dessous (31) qui a permis de faire un état de l'accessibilité sensorielle dans les salles de cinéma en France.

Une rencontre animée par Alice Vincens (docteur en sémiologie) a permis par ailleurs de préparer la diffusion du film *Othello* d'Orson Welles dans le cadre du centenaire de la naissance de l'auteur. Plusieurs pistes thématiques et esthétiques issues d'un DVD-Rom pédagogique (Carlotta Films) ont été abordées au cours de cette intervention.

Festival International du Film de La Rochelle

Pour la dixième année, deux journées professionnelles consacrées à la diffusion des films de Patrimoine ont été organisées dans le cadre du Festival International du Film de La Rochelle par l'ADRC et l'équipe du Festival en partenariat avec l'association CLAP Poitou-Charentes, l'ADFP et l'AFCAE. Les 2 et 3 juillet, huit films ont été présentés en avant-première de réédition en séance publique dont *Paris, Texas* de Wim Wenders (Tamasa Distribution), *Seconds, L'Opération diabolique* de John Frankenheimer (Lost Films), *L'Impossible Monsieur Bébé* (Théâtre du Temple) ou encore *La Grande ville* de Satyajit Ray (Les Acacias). Signalons que ces films ont bénéficié d'une diffusion ADRC par la suite.

Au fil du temps, ces journées sont devenues un rendez-vous important permettant aux programmateurs de préparer la saison à venir et d'alimenter leurs propres réflexions. Soixante professionnels ont assisté aux projections et à la rencontre professionnelle consacrée à l'événementiel dans les salles. À l'occasion de la réédition de *L'Impossible Monsieur Bébé* (Théâtre du Temple) et de son entrée dans le dispositif Lycéens et Apprentis au cinéma, l'ADRC et la coordination du dispositif se sont associées pour proposer aux exploitants et coordinateurs des interventions sur l'œuvre d'Howard Hawks et la « Screwball Comedy ». La leçon de cinéma de Jean-Michel Durafour, auteur de l'ouvrage « Hawks, cinéaste du retrait » (Editions Universitaires du Septentrion), était suivie d'une table ronde avec Mathieu Macheret (critique) animée par Jean-Claude Rullier et Emmanuel Devillers (Lycéens et apprentis au cinéma). Cet événement a permis par ailleurs le tournage de l'avant-programme numérique consacré au film, produit par l'ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC, du Festival International du Film de La Rochelle, L'ACREAMP et Théâtre du Temple.

Les Cinglés du cinéma, Argenteuil

Le 26 septembre, l'ADRC, Écrans VO, Le Cinéma Le Figuier Blanc en partenariat avec l'ADFP et l'AFCAE ont organisé une journée de projections de films « Répertoire et Jeune Public » dans le cadre de la 27ème édition des Cinglés du cinéma réunissant une trentaine d'exploitants du département du Val-d'Oise et de la région lle-de-France. Outre la présentation du programme Minopolska composé de chefs-d'œuvre de l'animation polonaise (réédités par Malavida), un atelier « La bande son du film » a été proposé après la projection du film L'émigrant de Charles Chaplin par Jean-Carl Feldis. Une rencontre professionnelle a permis de présenter les actions et actualités des différentes structures (ADFP, AFCAE, ADRC, Ecrans VO). À la suite de la projection du film Fahrenheit 451 de François Truffaut, Gabrielle Sébire (Département pédagogique – La Cinémathèque française) a présenté l'exposition et le projet pédagogique national «à chacun son Truffaut» proposés par La Cinémathèque française.

Lumière 2014

Pour cette 6^{ème} édition, le Festival Lumière, l'AFCAE et l'ADRC en collaboration avec l'ADFP, les associations régionales et le cinéma Comoedia, ont organisé deux journées de projections de films de patrimoine à destination des professionnels. 40 participants se sont retrouvés à Lyon pour découvrir cinq films réédités présentés en avant-première parmi lesquels *Pour une poignée de dollars* de Sergio Leone (Tamasa) présenté au cinéma Le Comoedia par Gian Luca Farinelli (directeur de La Cinémathèque de Bologne en charge de la restauration du film) ou *Andreï Roublev* d'Andreï Tarkovski (Baba Yaga Films). Une présentation du calendrier des rééditions par les distributeurs s'est tenue dans le cadre du Marché du film classique.

Autres visionnements

En 2014, les projections et présentations professionnelles suivantes se sont déroulées en collaboration avec le service Diffusion de l'ADRC et nos partenaires :

- Cutter's Way de Ivan Passer (Carlotta Films) a été présenté le 18 mars au Capitol d'Avignon dans le cadre des Rencontres Cinématographiques du Sud.
- Chantage d'Alfred Hitchcock (Tamasa) a été présenté en ciné-concert avec Christian Paboeuf dans le cadre des 13^{èmes} Rencontres Nationales Art et Essai Patrimoine (AFCAE) qui se sont déroulées les 27 et 28 mars au cinéma Nemo d'Angoulême. Le programme Cavalier express a été présenté en partenariat avec l'Agence du court métrage.

- L'ACPA, l'ACPG, AFCAE ont présenté Cléo de 5 à 7 de Agnès Varda et La Grande ville de Satyajit Ray les
 25 et 26 septembre lors de journées de visionnement au cinéma Rex d'Andernos.
- Cavalier express de Alain Cavalier a été projeté dans le cadre du prévisionnement organisé en partenariat avec l'ACRIRA, les CIB, le GRAC, Les Ecrans de la Drôme et de l'Ardèche et Plein Champ, au cinéma Les Halles de Charlieu les 3, 4 et 5 septembre.

La base de données Ciné-Ressources

La mission Répertoire agit comme centre-ressources pour les professionnels et assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, ce qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit. Pour rechercher le distributeur d'un film, les exploitants peuvent consulter, sur la page Ciné-Ressources (la Cinémathèque française), la base de données des films en distribution ADRC. Lorsque le distributeur d'un film a été repéré par l'ADRC, le nom et les coordonnées du distributeur s'affichent. Pour mémoire, cette base de données propose à la fois des informations encyclopédiques et documentaires sur des personnalités du cinéma et les films sortis en salle en France, ainsi que les références du catalogue des collections de la Cinémathèque française et de ses partenaires : Cinémathèque de Toulouse, Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo à Perpignan ...

Rappelons que cette base de données permet de repérer plus de 12 500 titres et leurs distributeurs. Ce service est également disponible par téléphone auprès de la mission Répertoire.

- 24 378 visites ont été enregistrées sur les pages distributeurs,
- 23 067 visiteurs distincts,
- 50 459 chargements (pages).

La lettre d'information de l'ADRC Répertoire

Cette « newsletter » trimestrielle sur l'actualité du Répertoire en salles (reprises et rééditions des distributeurs) informe les exploitants, de manière régulière, des actions et propositions de la mission Répertoire (nouvelles copies, accompagnement).

Réalisée en HTML, elle est envoyée aux salles de cinéma, distributeurs, associations nationales et régionales, cinémathèques, partenaires et adhérents de l'ADRC. Cette lettre est également consultable en ligne sur le site Internet de l'ADRC.

Le site Internet de l'ADRC

La rubrique *Films du Répertoire* comprend toutes les informations et documents relatifs au travail de l'Agence dans ce secteur. En 2014, les nombreuses informations ont été mises en lignes (documents d'accompagnement, lettres d'informations, partenariats) ou mises à jour (ciné-concerts, ateliers Jeune Public, intervenants repérés par l'ADRC).

Autres services

D'autres informations ont été communiquées aux exploitants : repérage et proposition d'intervenants, recherches thématiques, documentation, etc.

L'accès au film



- Pour l'accès des territoires au cinéma
- Accessibilité aux films et ADRC
- > La deuxième année pleine d'intervention numérique
- > Difficultés accrues des Villes Moyennes : un symptôme des évolutions
- Circulations ADRC et Contributions Numériques
- Localités desservies
- > Répartition géographique des circulations par régions ADRC
- > Répartition par dispositifs d'intervention
- Répartition par nationalités de films
- > Répartition selon l'ampleur de diffusion des films
- > Part de l'Art et Essai
- > Répartition par distributeurs
- Répartition des entrées
- L'apport économique très positif de l'ADRC

1. Pour l'accès des territoires au cinéma

L'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur principal et prioritaire).

Ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films. Et elles concernent essentiellement les domaines définissant la diversité du cinéma : l'Art et Essai, les films peu ou moyennement diffusés, les films européens ou de nationalités autres que nord-américaine.

Les interventions de l'ADRC concernent un très grand nombre de localités, et bénéficient ainsi à l'ensemble de nos concitoyens au-delà des villes les plus importantes. En 2014, ce sont plus de 2 000 localités différentes au total, dont 1 307 localités dotées de salles fixes (soit 79 % des communes équipées d'une salle de cinéma fixe) qui ont bénéficié de circulations ADRC.

De nombreuses localités ont donc été par ailleurs desservies par des copies ADRC comme **points de circuit itinérant** : **700 points de diffusion** ont bénéficié à ce titre d'un accès ADRC.

Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, sur les localités et sur les salles les plus importantes.

Conformément à ses missions, elle intervient concrètement en faveur de l'aménagement culturel du territoire.

La diffusion numérique des films

Cette mutation techno-économique de la diffusion des films était, au moment de son émergence, opportunément présentée par ses opérateurs industriels comme culturellement vertueuse.

En plus de permettre des économies d'échelle (d'autant plus importantes que les territoires à irriguer étaient nombreux, ce qui explique « naturellement » que ses initiateurs étaient les opérateurs du seul cinéma-monde, c'est-à-dire hollywoodien), il était promis, de ce côté-là de l'atlantique, le plus large accès à la culture cinématographique, pour tous, et qui plus est en n'importe quel lieu du territoire... L'on ne raserait demain pas tout à fait gratuitement, mais tout de même, l'accès à la culture, en plus de l'accès aux films les plus rentables, pourrait se réaliser pleinement pour tous les cinémas et tous les territoires...

Mais bien sûr, la réalité des rapports de force est restée tout aussi impitoyable, et le plus souvent, au contraire, continue de s'accroître. Toutes les salles et localités qui n'ont pas l'avantage de faire partie du marché prioritaire des diffuseurs – soit la majorité du parc en termes quantitatifs – sont très loin de voir leurs espoirs se réaliser en termes de programmation optimale d'offre diversifiée qui pourrait ainsi venir répondre aux désirs, voire aux attentes, de leurs publics « divers ». Elles connaissent bien plutôt, avec constance, l'inverse : un accès aux films qui se détériore.

Le constat des professionnels s'entend désormais partout : en termes d'accès aux films, une nouvelle fracture géographique s'est bien à nouveau creusée entre les grandes agglomérations et celles qui ont le

désavantage économique fondamental de n'être que moyennes ou petites. Et pour les salles classées Art et Essai, cette fracture traverse également les grandes villes – dont Paris – où l'accès à la plupart des films Art et Essai dits « porteurs » constitue une bataille permanente...

La loi a instauré, pour le financement de l'équipement numérique des salles, l'obligation pour le distributeur de versement d'une contribution financière aux salles que celui-ci choisit d'inclure dans la sortie initiale de son film, ou dans son extension de diffusion dans les premières semaines.

Chaque salle qui ne constitue pas une priorité économique, ou qui ne s'impose pas au distributeur en termes de rapport de force, est de cette manière évaluée individuellement, et donc choisie ou pas choisie, d'après un critère de rentabilisation – la plus rapide possible – de cet investissement que doit réaliser le distributeur. Par ailleurs, les salles pouvant venir en concurrence des établissements dominants qui s'imposent aux distributeurs sont régulièrement « retardées », voire refusées dans leur accès au film, reconstituant ainsi une exclusivité temporelle et géographique d'exploitation au bénéfice des opérateurs dominants sur leurs territoires. Ce mécanisme contribue ainsi à renforcer les rapports de force qui ne cessent de s'alourdir dans l'exploitation des films, à la mesure de sa concentration au bénéfice des opérateurs dominants, ré-instituant un accès aux films à plusieurs vitesses, voire la réapparition d'une distinction, ancienne, entre salles d'exclusivité et salles de continuation.

Du côté des villes à forte concurrence, où plusieurs opérateurs nationaux s'affrontent en permanence sur les mêmes films porteurs (ou réputés l'être), y compris dans le champ de l'Art et Essai, tous les établissements dominants se partagent par contre les mêmes films, fragilisant ainsi l'exploitation de nombre d'entre eux, répartie et divisée entre toutes ces salles.

Il y a effectivement une forte pression des opérateurs les plus importants sur les distributeurs. De manière prudente, la Médiatrice du cinéma observe dans son rapport pour l'année 2012 « ...que si les plans de sortie n'ont pas démesurément enflé, ils se déploieraient parfois plus généreusement sur les grandes agglomérations au détriment des villes moyennes et petites, et il n'est pas certain qu'un tel choix initial soit justifié économiquement, ni favorable à la durée de vie du film en salles ou propice à la meilleure rencontre de l'œuvre avec son public. » (page 1). Elle note également un peu plus loin, concernant l'évolution du parc de salles, que « L'activité et le dépôt de projets de création, d'extension ou de rénovation de multiplexes se poursuit de façon particulièrement dynamique, avec 45 projets instruits en 2012 par les commissions départementales d'aménagement cinématographique dont 37 autorisés à ce niveau... » (page2).

Certaines données établies par le premier observatoire de la diffusion numérique des films montrent que cette diffusion numérique a entre autres amplifié la mise en place des films des majors, notamment américaines, ou des distributeurs de forte activité, et généré une concentration accrue de l'exposition des films des majors américaines dans les multiplexes (poids plus important des multiplexes dans la sortie nationale de ces films, augmentation sensible du nombre de séances sur les deux premières semaines alors que le nombre d'établissements servis au total dans cette période diminue légèrement).

Quant à l'économie dont bénéficieraient les distributeurs avec la diffusion numérique des films, le constat global – non officiellement ou objectivement établi – fait pour le moins débat entre l'ensemble des distributeurs, et surtout entre la distribution et l'exploitation. Il faut au moins rappeler que les coûts dits techniques sont loin de constituer la majeure part des coûts de distribution, mais représentent en moyenne 23 % du total de ces coûts pour les films français, avec une variation importante, de l'ordre de 14 % selon l'importance de la sortie du film, variant de 13 à 27 %. Ces coûts techniques ont diminué d'environ 3 % en moyenne de 2012 à 2013.

La diffusion numérique des films n'a donc pas fait apparaître d'amélioration généralisée de l'accès aux films, mais une évolution contredisant radicalement les arguments commerciaux initiaux : le renforcement des plus forts, l'affaiblissement des plus faibles. S'agissant encore une fois d'un marché, il est vrai que cela était très prévisible – et un certain nombre l'avait effectivement prédit, se faisant d'ailleurs assez régulièrement qualifier d'oiseaux de mauvais augure... Les évolutions d'autres industries culturelles ne laissaient pourtant guère présager un avenir beaucoup plus radieux que celui qu'elles avaient connu, elles, avant le cinéma.

Non seulement l'accès aux films économiquement majeurs – éminemment concurrentiel – reste pour l'ensemble des lieux non dominants un combat permanent, et souvent plus difficile qu'auparavant. Mais encore, l'accès aux films distinctifs de la culture cinématographique, pour tous ceux qui tiennent à s'en réclamer, demeure lui aussi un combat, encore plus âpre, pour toutes les raisons d'évolutions concurrentielles exposées précédemment.

L'intervention numérique de l'ADRC

Les réalités de fonctionnement de la diffusion numérique des films, loin de concrétiser, pour tous, les espoirs ou les arguments promotionnels de son émergence, ont donc instauré pour la plupart, au contraire, une mise en cause ou une régression de leur accès aux films. À partir du vote de la loi sur le financement numérique des salles en septembre 2010, la gestion effective de l'obligation de contribution que la loi a instituée vient ainsi perturber des pratiques professionnelles que l'on avait pourtant voulu préserver.

Très vite le constat s'est opéré de cette détérioration au détriment de salles et localités qui connaissaient à nouveau une relégation géographique et temporelle dans leur accès aux films, cela pour éviter notamment d'avoir à leur verser la contribution numérique obligatoire dans les toutes premières semaines.

D'autre part, sur des films aux diffusions d'ampleur moyenne ou réduite, les **possibilités de circulation** en régions se sont réduites, les salles démarrant ces circulations connaissant désormais ce problème d'accès sur ces films.

L'ADRC s'était alors trouvée publiquement de plus en plus sollicitée par l'exploitation sur la mise en place rapide d'interventions sur support numérique, à l'instar de ses interventions en 35 mm.

Par ailleurs, les distributeurs eux-mêmes faisaient état de leurs propres difficultés pour répondre aux demandes diversifiées d'accès numérique à leurs films, et souhaitaient eux aussi que l'ADRC puisse intervenir au plus tôt, en bonne intelligence à leurs côtés, sur cette nouvelle diffusion. D'autre part, ils sont fondamentalement en proie aux exigences de plus en plus rigoureuses des programmateurs dominants du parc de salles qui cherchent à réduire, autant que faire se peut, la concurrence d'exploitation des films qu'ils programment.

Les dispositifs d'intervention ADRC

Depuis septembre 1998, l'ADRC gère directement à la demande du CNC, l'ensemble des procédures et budgets destinés au tirage de copies supplémentaires visant à améliorer l'accès au film dans les Petites Villes et les Villes Moyennes, ainsi que pour des villes plus importantes dans le domaine de l'Art et Essai.

L'ADRC procède au tirage de copies dans le cadre de trois procédures identifiées :

- Petites Villes (désormais les villes réalisant jusqu'à 50.000 entrées annuelles): tirages de copies opérés par l'intermédiaire des correspondants régionaux de l'Agence qui en contrôlent la circulation;
- Villes Moyennes (réalisant de 50.000 à 250.000 entrées annuelles): tirages contrôlés par l'expertise d'un Comité Technique Professionnel composé à parité d'exploitants, de distributeurs et de producteurs. Les distributeurs doivent mettre en place au moins 60 copies (selon la dernière actualisation);
- Art et Essai: procédure analogue dans son mode de fonctionnement à celle des Villes Moyennes, mais avec un Comité technique spécifique, les villes bénéficiaires pouvant être de taille plus importante. Les sorties distributeurs peuvent être inférieures à 60 copies.

À compter d'octobre 2012, l'ADRC a rendu effectifs ses dispositifs d'intervention numérique en **reprenant et adaptant ces trois procédures**, selon la législation et les règles de fonctionnement de la diffusion numérique des films. Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont maintenu avec le numérique l'éventail de ses possibilités d'action sur l'accès aux films, y compris les assouplissements de la procédure dite « Petites Villes » permettant de répondre aux besoins de confirmation anticipée de programmation de villes moyennes sur des films recommandés Art et Essai essentiellement.

L'adaptation numérique

Dans la foulée de la parution du rapport Eveno en mai 2012, le conseil d'administration de l'ADRC a adopté à l'unanimité les bases de ses dispositifs d'intervention correspondant aux principes devant guider ses actions numériques. Il faut rappeler que le conseil d'administration de l'ADRC se compose de représentants des divers secteurs directement impliqués par ses missions : exploitants, distributeurs, producteurs, réalisateurs, programmateurs et collectivités territoriales.

Ces bases sont les suivantes :

- l'intervention de l'ADRC se traduit par une circulation de film bénéficiant à plusieurs salles;
- chaque circulation génère une contribution numérique répartie équitablement entre les salles, chaque salle obtient donc une part égale de cette contribution;
- le périmètre de répartition de cette contribution est de six semaines maximum à compter du démarrage de la circulation ADRC, la circulation pouvant être plus longue mais non la répartition de la contribution;
- la contribution numérique ADRC est versée par la Caisse de répartition gérée par la PROCIREP d'après les plans de circulation établis par l'ADRC;
- tous les dispositifs d'intervention Petites Villes, Villes Moyennes et Art et Essai sont adaptés et deviennent effectifs sur support numérique ; pour le dispositif dit « Petites Villes », la répartition de la contribution s'opère à raison d'une localité différente par semaine, chaque semaine représentant ainsi une part de 1/6è de contribution (un partage de la semaine peut s'opérer entre des salles avec un maximum d'une salle par jour mais la contribution ne pourra être attribuée qu'à une salle dans la semaine) ; pour les dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », la circulation concerne 3 localités sur 6 semaines, chacune programmant le film 2 semaines, et bénéficie ainsi d'1/3 de contribution.

Pour ces deux derniers dispositifs, « Villes Moyennes » et « Art et Essai », comme en argentique, la demande d'accès des salles est relayée par les distributeurs auprès de l'ADRC pour la deuxième semaine d'exploitation du film, avec le plan de diffusion du film mentionnant ses premiers résultats d'exploitation. Cette demande est expertisée par un Comité Technique Professionnel spécifique qui, en lien avec l'ADRC, établit la décision d'intervention et son niveau.

Tous les dispositifs d'aide à l'accès aux films effectifs en argentique - y compris les assouplissements instaurés dans le dispositif Petites Villes et destinés aux demandes de villes moyennes dans le champ de l'Art et Essai où celles-ci peuvent programmer le film deux semaines - ont donc été repris en numérique.

Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont souhaité maintenir toutes les capacités réactives de l'Agence pour la meilleure résolution des problèmes d'accès des salles aux films.

Par ailleurs, en perpétuant le principe de fonctionnement par circulation, ils ont réaffirmé l'objectif volontaire d'une meilleure irrigation culturelle du territoire, notamment sur les films composant la diversité de l'offre cinématographique, alors que l'exploitation des films se concentre dans les plus grands établissements et les villes jugées les plus importantes.

La question des villes moyennes

L'ADRC, avec l'ensemble des professionnels, a dressé le constat de la détérioration croissante et spécifique de l'accès aux films des villes moyennes. Elle est notamment le résultat de la concentration liée au nouveau raisonnement économique de la diffusion numérique en salles.

Afin d'être plus réactive sur cette question, l'ADRC a réformé à plusieurs reprises (voir plus loin le chapitre 4) ses dispositifs d'action numérique destinés aux Villes Moyennes en assouplissant leur fonctionnement, mais en instaurant aussi la nécessité d'un effort de diffusion des distributeurs pour les villes moyennes dès lors qu'ils sollicitent l'ADRC pour ces localités.

Ainsi en 2014, si 362 circulations ont été mises en place par l'ADRC pour les Villes Moyennes, les distributeurs en ont ajouté 253 supplémentaires, soit 41 % du total des 615 extensions de diffusion pour les villes moyennes.

L'ADRC continue de cette manière à assurer sa réactivité d'action au bénéfice de la diversité des salles, des films, et des publics.

BASES DES SYSTEMES ADRC DE CIRCULATIONS NUMERIQUES

Semaines de circulation :	1ère sem	2 è	3è	4è	5è	6è	
ADRC = circulations							
Une contribution numérique (C.N.) répartie par circulation ADRC	Répartition équitable de la C.N. sur 6 semaines de circulation						
	Parts de C.N. versées par la Caisse de répartition, sur indications formalisées de l'ADRC						
Dispositif "Petites Villes"	Un établissement - localité, attributaire de C.N. , par semaine						
Etablissements - Localités :	А	В	С	D	E	F	
Contribution numérique (CN) :	1/6 è	1/6 è	1/6 è	1/6 è	1/6 è	1/6 è	
	Verser	ments : Caiss	se de répart	ition sur ind	ications de	'ADRC	
	3 etablissements - localites sur 6 semaines 2 semaines nar localite						
Etablissements - Localités :	A	A	В	В	C	C	
Contribution numérique (CN) :	1/3	А	1/3	b	1/3	C	
contribution numerique (Civ) .	-				<u> </u>	IADDC	
	verser	ments : Caiss	se de repart	ition sur ind	ications de	ADRC	
Dispositif PV assoupli, dit Art et Essai, destiné aux villes moyennes	Répartition de la C.N. sur 6 semaines. Possibilité de 2 semaines / localité						
Exemple 1							
Etablissements - Localités :	А	Α	В	В	С	D	
Contribution numérique (CN) :	1/3		1/3		1/6 è	1/6 è	
Exemple 2							
Etablissements - Localités :	Α	Α	В	С	D	E	
Contribution numérique (CN) :	1/3		1/6 è	1/6 è	1/6 è	1/6 è	
	Verser	ments : Caiss	se de répart	ition sur ind	ications de	'ADRC	

Rapport d'activité ADRC 2014

2. Accessibilité aux films et ADRC

L'ADRC n'intervient qu'en fonction et sur la base des demandes précises des salles, et uniquement si une telle demande est formulée par les salles auprès de l'Agence. La diversification de ses interventions traduit ainsi d'abord l'évolution de la demande de diversification des salles.

L'ADRC joue un rôle important dans cette évolution en permettant, notamment au niveau économique (absence de minimum garanti distributeur sur les copies ADRC), l'accès des salles à une réelle diversité de films, y compris quand ils sont diffusés avec un nombre réduit de copies. Il s'agit là d'une constante dans l'évolution des interventions de l'ADRC, mais qui a connu depuis 1999 – année de la mise en place effective de l'internalisation de la fonction de correspondant régional – une accentuation notable.

Ainsi, l'ADRC confirme à la fois son rôle d'intervention correctrice des effets du « marché », et de ressource concrète pour le meilleur accès des salles à la diversité des films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics.

Synthèse des interventions 2014

La répartition des circulations ADRC en 2014 selon les procédures					
Procédure PETITES VILLES	194 titres	2 811 circulations			
Procédure VILLES MOYENNES	18 titres	312 circulations			
Procédure ART ET ESSAI	5 titres	50 circulations			
ENSEMBLE	194 titres *	3 173 circulations			

^{*}Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM ou AE

- 86 % des films et 82 % des circulations ont concerné des films recommandés Art et Essai.
- 92 % des films, 82 % des circulations concernaient des films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies).

Dans ces catégories de films, **92** % des circulations pour **90** % des titres concernaient des films recommandés Art et Essai. L'intégralité des films de diffusion réduite (- de 80 copies) ont été recommandés Art et Essai.

- La part des films de diffusion dite large (plus de 300 copies) s'élevait à 8 % des films et 18 % des circulations.
- 67 % des films et 71 % des circulations concernaient des films européens.
 Les films français représentaient 47 % du total des films et 60 % des circulations.
 Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA représentaient 19 % du total des films pour 13 % des circulations, ces films étant tous recommandés Art et Essai.
 La part des films des Etats-Unis était de 15 % pour 16 % des circulations, 85 % de ces titres ayant été recommandés Art et Essai.

Pour la deuxième année consécutive, après 2013 où elle avait mis en place 3 041 circulations, l'activité de l'ADRC pour l'accès des salles aux films a dépassé le chiffre des 3 000 circulations, précisément 3 173 pour 194 films.

Ainsi, ces deux années, qui sont les deux premières de pleine activité numérique, sont aussi celles de sa plus forte activité sur l'accès aux films depuis sa création. Cela n'est évidemment pas le fruit du hasard, comme nous allons continuer à l'analyser.

Diffusion des films et parc de salles

La diffusion des films en salles s'effectue sur le territoire selon - en théorie - une stratégie de distribution économiquement rationnelle, qui tient notamment compte d'une hiérarchisation des marchés potentiels pour ces films.

Mais cette rationalisation doit intégrer également la diversité potentielle de ces marchés, dans la mesure où nombre de ces films constituent aussi des offres culturelles relativement complexes (pour beaucoup d'entre eux), propres à susciter l'intérêt de publics eux-mêmes diversifiés.

Elle devrait donc également, pour ces mêmes raisons, intégrer la diversité réelle des salles qui proposent et relaient ces offres auprès de tous les publics potentiels. Ainsi, les salles Art et Essai se caractérisent par une démarche éditoriale distinctive, et des actions spécifiques, continues, qu'elles adaptent pour des publics divers en fonction des films qu'elles choisissent et proposent.

Culturellement, mais aussi économiquement, le principe inscrit dans la loi de « plus large diffusion des œuvres conforme à l'intérêt général » s'entend comme l'intégration de ces diversités dans la démarche de diffusion.

Le cinéma français a précisément, et jusqu'à maintenant, revendiqué cette diversité qui le constitue comme sa particularité et sa valeur, voire sa force distinctive.

Or, s'agissant de marchés de plus en plus concentrés, et donc de quelques acteurs économiques de plus en plus dominants, cette diversité est non pas jugée indésirable - cela serait politiquement très incorrect - du moins de plus en plus difficilement envisagée et respectée.

Par ailleurs, le parc de salles des villes économiquement les plus importantes pour la diffusion globale des films n'a eu de cesse de s'accroître, et les opérateurs d'exploitation les plus importants n'ont eu de cesse d'accroître leur parc.

Et alors que la diffusion numérique des films était sensée mieux intégrer un fonctionnement économique diversifié, maintenu malgré tout en France, c'est sensiblement l'inverse qui s'est concrètement mis en place jusqu'à maintenant, favorisant encore la concentration.

Conformément à ses missions, l'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur principal et prioritaire). Rappelons que ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films, soit en 2014 de l'ordre de 2 000 localités différentes au total, dont 1 307 salles fixes, y compris de circuits itinérants (soit 79 % des communes équipées d'une salle de cinéma fixe). Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, et sur les localités et salles les plus importantes.

L'ADRC, afin d'établir la pertinence de ses interventions en réponse aux demandes des salles, observe et évalue en permanence cette évolution du parc de salles et de la diffusion des films. Elle actualise ainsi chaque année ses études dans ce domaine, en analysant par exemple les plans de diffusion concrets d'un ensemble de films dans l'année, selon l'ampleur de leur diffusion sur le territoire.

Ce travail lui permet – ainsi qu'à ses interlocuteurs institutionnels et professionnels – de saisir pleinement les problèmes évolutifs liés à cet enjeu primordial du meilleur accès des salles à la diversité des films.

Concentration de la diffusion des films

L'exploitation est parfois présentée comme un secteur relativement peu concentré, contrairement aux autres. Il est alors précisé que le critère utilisé est celui de l'équipement en établissements. Il en va autrement en effet si nous considérons d'autres critères d'évaluation.

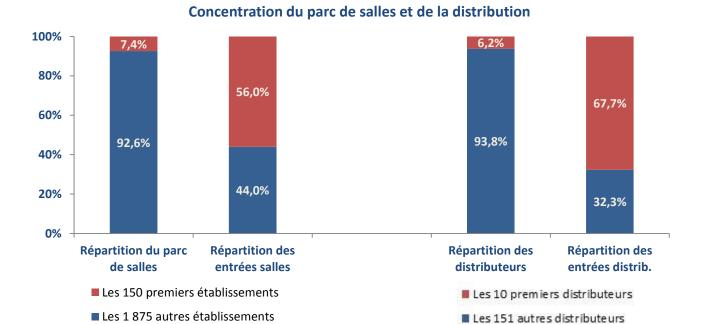
Celui de la part des établissements multiplexes est régulièrement utilisé: en 2014 ils représentaient 9,5 % des établissements, mais 59,9 % des entrées, et en estimation, entre 65 % à 66 % des recettes. Si l'on considère les établissements composant, selon la définition professionnelle, la grande exploitation (des établissements réalisant plus de 450 000 entrées annuelles), nous obtenons de l'ordre de 14,5 % des établissements qui concentrent 66 % des entrées, et en estimation de l'ordre de 70 % des recettes.

Et si l'on retient enfin les 150 premiers établissements en termes de fréquentation, tels qu'ils sont repérés dans la presse professionnelle, nous avons alors 7,4 % des établissements qui, en 2014, ont réalisé 56 % des entrées. Et nous avions donc 92,6 % des établissements qui se partageaient 44 % des entrées.

En ce qui concerne la distribution des films, les dix premiers distributeurs, soit 6,2 % des distributeurs actifs en 2014 (161) ont sorti 24,4 % des films d'exclusivité de cette année. Ces derniers ont représenté 58 % des copies en Sortie Nationale et ont réalisé 67,7 % des entrées et 74,9 % des encaissements.

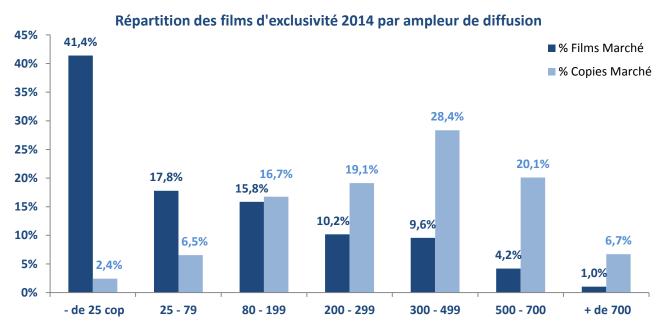
Ces réalités économiques, dont la prégnance n'a eu de cesse de se renforcer, déterminent des rapports de force que peu d'acteurs économiques maîtrisent, et que la grande majorité des autres doivent subir au prix souvent d'une dépendance qui limite singulièrement leur capacité de réaliser leurs choix.

C'est pourquoi l'ADRC, en ce qui concerne ses interventions pour le meilleur accès des salles aux films, évalue dans la meilleure intelligence possible avec chaque distributeur, les conditions concrètes d'accessibilité du film. Il s'agit donc avant tout d'un travail pragmatique où les demandes des différentes salles sont mises en perspective avec des réalités et des logiques qui s'imposent à la plupart des acteurs.



Chaque année, de l'ordre de 85 % des films sont diffusés avec moins de 300 copies (en 2014 : 85,2 %) et environ 95 % avec moins de 500 copies (en 2014 : 94,8%). Une grande majorité des salles, du fait de la concentration de diffusion dans les villes et sites prioritaires des distributeurs, peut ainsi connaître un problème d'accessibilité à une très grande majorité de films.

Au-delà de sa dimension économique, primordiale, le problème est aussi celui de l'accès à la culture de nos concitoyens puisque ces films diffusés avec moins de 300 copies représentent la quasi intégralité de l'offre culturelle diversifiée du cinéma caractérisant la France par rapport à tous les autres pays.



Ampleur de diffusion en copies

Données ADRC 2014 Lecture : 41,4 % des films d'exclusivité 2014 sont sortis en première semaine avec moins de 25 copies, ces films ont représenté 2,4 % du total des copies diffusées en exclusivité en 2014.

Interventions ADRC et marché en 2014

Intervenant en permanence entre les distributeurs et les exploitants afin de répondre aux demandes d'accès aux films de ceux-ci non satisfaites par les distributeurs – échanges parfois conflictuels que l'Agence contribue à résoudre à son niveau – l'ADRC analyse chaque semaine les plans de diffusion réels des films sur lesquels les salles lui demandent d'agir.

Ainsi est repérée concrètement la constitution du marché primaire de chaque film selon les stratégies économiques des distributeurs, celles-ci tenant compte de leurs priorités, impératifs et contraintes qui ont été décrits précédemment.

L'ADRC intervient dès lors, assurée de la pertinence de son action, pour répondre à des demandes légitimes, et assumées, au bénéfice de localités et salles ne bénéficiant pas de cet accès premier du marché par le distributeur.

Ainsi, selon ses missions, sur l'ensemble du territoire, pour l'ensemble des localités que le marché est porté à considérer comme d'un intérêt secondaire ou très relatif, l'ADRC est un opérateur concret et quotidien de l'accessibilité à une des pratiques culturelles les plus répandues et socialement les plus larges.

Analyse statistique selon l'ampleur de diffusion des films (source : ADRC)

Diffusion des films en 2014 et interventions ADRC ■ % Films Marché 55% 45,2% ■ % Copies Marché 50% ■ % Films ADRC 45% 34,5% ■ % Circulations ADRC 40% 35% 30% 20,1% 25% 16,7% 20% %9′6 9,3% 15% 10% 5% 0% - de 25 cop 25 - 79 80 - 199 200 - 299 300 - 499 500 - 700 + de 700 Ampleur de diffusion des films

Lecture: 15,8 % des films sont sortis en 2014 dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 34,5 % des interventions de l'ADRC en films ont porté sur cette tranche de diffusion; 16,7 % des copies distributeurs concernaient ces films, mais 45,2 % des circulations ADRC 2014 concernaient cette tranche de diffusion.

Les interventions de l'ADRC concernent principalement - avec 92 % des films, et 82 % des circulations - les diffusions moyennes et réduites (jusqu'à 299 copies), et notamment les films diffusés de 25 à 299 copies qui représentent 83 % des films, et 81,3 % des circulations ADRC, alors que cette tranche de diffusion regroupait 43,8 % de tous les films sortis en 2014 pour 42,3 % de toutes les copies.

Cette tranche de diffusion réduite et moyenne est proprement le cœur de l'action correctrice de l'ADRC par rapport au marché quant à la question essentielle du meilleur accès des salles à la pluralité des films.

Concernant la tranche supérieure de diffusion (300 à 499 copies), nous voyons une intervention ADRC inférieure en part de films par rapport au marché, 7,7 % contre 9,6 %, et en nombre de copies, 18,0 % au lieu de 28,4 %.

Du fait de la rareté progressive des copies 35 mm au cours de l'année 2012, l'ADRC était intervenue dans la tranche des plus de 500 copies, pour des salles isolées, se programmant elles-mêmes, et pour des circuits itinérants. L'équipement numérique s'étant généralisé, l'ADRC n'est pas intervenu en 2013 et en 2014 sur cette tranche à plus de 500 copies (en 2014, le plan de sortie initial le plus élevé s'élève à 380 copies).

Pour les films diffusés avec moins de 25 copies en France, l'ADRC – comme l'ensemble des acteurs professionnels impliqués sur ces films – est confrontée à des difficultés croissantes qui se cumulent.

Ces difficultés comprennent aussi bien, à un bout de la chaîne, une fréquentation des publics souvent pointée comme en forte érosion, et donc un problème récurrent dans l'attente ou le désir qui s'attachent à ces films (sauf d'heureuses exceptions qui, en France, continuent à pouvoir se produire). D'un autre côté, ces difficultés comprennent tous les problèmes liés à une économie de diffusion réduite ou très réduite, et donc d'un accès au marché qui pourrait s'apparenter à une guérilla quasi permanente.

Si l'on ajoute les difficultés d'accès des salles Art et Essai - concernées par ces films au premier chef - aux films porteurs ou relativement porteurs s'inscrivant dans le champ de l'Art et Essai, et dont l'exploitation est une condition de la viabilité économique de ces salles, la demande sur ces films peu ou très peu diffusés ne peut effectivement que se rétracter.

Répétons-le : les films qualifiés de « porteurs Art et Essai », sont l'objet d'une demande concurrentielle maximale, l'ensemble des types d'établissements (Art et Essai bien sûr, mais aussi multiplexes et salles non classées Art et Essai) s'attachant à les obtenir en exploitation.

Ceci explique les difficultés croissantes, en termes de concurrence, des salles classées Art et Essai, et cela situe l'enjeu décisif de leur meilleur accès à ces films quant au maintien de la diversité du cinéma dans sa diffusion et son offre auprès des publics.

Elles ne peuvent en effet, à l'évidence, continuer à proposer à leurs publics des cinématographies plus exigeantes, ou d'économies plus fragiles et de diffusion réduite, qu'à la condition d'accéder à des films d'envergure commerciale plus large garantissant notamment leur viabilité économique, et permettant leur politique de propositions culturelles en regard de la diversité de leurs publics.

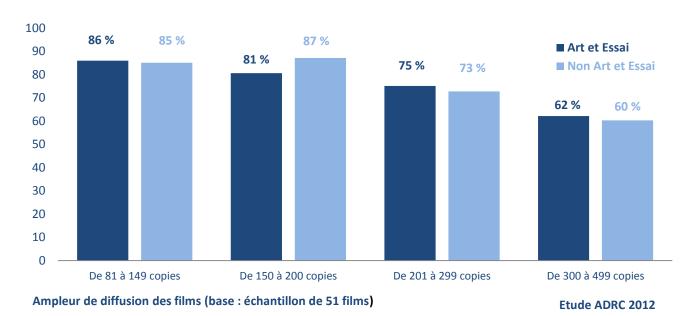
Aussi l'ADRC travaille avec constance à favoriser l'accès à ces « films Art et Essai porteurs», souvent de diffusion moyenne malgré tout, des films décisifs pour les salles indépendantes.

La concentration dans les villes ou salles clés

L'ADRC détermine chaque année la concentration croissante de la diffusion des films au niveau des villes et salles dites « clés » constituant le marché directeur prioritaire qui s'impose aux distributeurs de films.

En 2012, pour des films sortant dans leur première semaine avec 80 à 300 copies, leur diffusion se concentre, en moyenne, entre 73 % à près de 90 % sur les villes et salles stratégiquement dominantes. Par exemple, pour un film diffusé avec 200 copies environ, de 160 à près de 180 copies sont absorbées par ces villes jugées les plus importantes par les distributeurs.

Concentration des copies en SN dans les VILLES CLÉS - Régions hors IdF



Lecture : 86 % en moyenne des copies de films recommandés Art et Essai diffusés entre 81 à 149 copies se concentrent en sortie nationale dans les villes clés.

En 2014, pour des diffusions désormais entièrement numériques, toujours en régions hors lle de France, l'étude de l'ADRC sur un échantillon de 62 plans de diffusion de films montre que cette concentration de diffusion dans les villes ou sites clés s'établit à 80 % en moyenne pour des diffusions comprises entre 98 à 373 points en sortie nationale. L'écart des concentrations par film est très important : de 60 à 99 %. L'écart de concentration selon les régions considérées est également très important, variant de 72 % pour la région cinématographique de Marseille, à 91 % pour celle de l'Est, et 92 % pour celle du Nord.

La région de Lyon, après les implantations de nombreux multiplexes, est par exemple la 3^{ème} région hors IdF (selon l'analyse de l'ADRC) de plus grande concentration dans la diffusion des films au niveau des villes clés. Ceci explique que cette région, comportant un nombre très important de salles non alimentées en sortie nationale, notamment de villes moyennes, soit la région de plus forte activité de l'ADRC (voir chapitre 6).

Si l'on envisage la concentration de diffusion, cette fois au niveau des unités urbaines où les films voient leur exploitation être partagée entre plusieurs salles - les villes à partage - elle s'établit en moyenne à 33 %. L'écart de concentration est ici encore plus important : de 9 à 56 %.

Autre constat important, cette concentration de diffusion sur les villes à partage est d'autant plus forte que la diffusion du film est importante : elle s'accroît de 5 % en moyenne pour des films diffusés à partir de 300 points, par rapport à ceux diffusés entre 98 à 297 points. Et à l'exception de la région Nord où l'accroissement de diffusion fait diminuer la concentration dans les villes à partage, toutes les autres régions confirment ce constat de progression de concentration de diffusion dans les villes à partage, avec des variations de 5 à 12 %. Par ailleurs, c'est au niveau des distributeurs d'activité importante – par exemple les majors – que s'observent les concentrations les plus importantes dans ces villes à égalité.

La stratégie (mais s'agit-il d'un choix véritablement libre pour chacun des distributeurs?) consiste à concentrer l'exploitation et surexploiter le film dans ces villes ou sites clés, ce qui, au vu des plans de diffusion réels qui n'ont pas augmenté en proportion, ne peut se traduire que par une sous-diffusion notable au niveau des villes jugées désormais non prioritaires. Ainsi, nombre de villes moyennes n'accèdent plus à des films dont la même ampleur de diffusion auparavant leur permettait l'accès.

Le développement du parc des zones stratégiques – de l'ordre de 120 à 200 selon les films, soit de l'ordre de 10 % à 15 % environ des communes équipées d'une salle – étoffé notamment de nombreux multiplexes, réalise systématiquement, par la multiplication des salles sur ces zones ou ces localités, une concentration et surexposition des films jugés, à un moment donné, comme les plus porteurs. Cette surexploitation dans des sites souvent de même type (la plupart du temps des multiplexes) se traduit souvent par la fragilisation accrue des films, et leur carrière de plus en plus éphémère, diluée entre ces nombreux écrans. Et bien évidemment, se réduit ainsi d'autant l'accès de toutes les autres villes et salles qui sont jugées moins rentables, à très court terme, par les distributeurs.

Cette évaluation de rentabilité rapide est devenue, avec le fonctionnement économique de la diffusion numérique, la norme de raisonnement qui s'applique à toutes les salles qui ne font pas partie des 10 à 15 % de sites jugés, en permanence, prioritaires.

La diffusion numérique a encore accru une stratégie économique qui crée le vide autour de ces zones prioritaires - et « protégées » par les exigences des principaux programmateurs - sur les films diffusés jusqu'à 400 établissements environ en sortie nationale. Ainsi, en contradiction avec les objectifs proclamés des promoteurs de la diffusion numérique, l'accès aux films peut donc se réduire encore plus pour la majorité des salles non dominantes sur leurs territoires.

Se développent de cette manière des inégalités, des déséquilibres et une hiérarchie préjudiciables à l'accès aux films de très nombreuses villes et salles. Autant d'évolutions qui peuvent être dommageables à l'accès aux films de publics nombreux et variés, forcés de devoir se déplacer – si cela « vaut le coup », et le coût, avec les conséquences culturelles que l'on peut aisément supposer – dans ces zones et lieux où le cinéma se concentre.

Les évolutions économiques des industries culturelles n'ont eu de cesse de se traduire par la concentration de leurs canaux et structures de diffusion. Alors que les technologies de production, ainsi que de diffusion, favorisent (tout au moins théoriquement) la diversité d'offres, l'organisation économique de la diffusion des œuvres, par contre, et donc la condition structurelle de leur accessibilité pour les publics, n'a jamais été aussi concentrée entre les mains de quelques opérateurs.

En matière de cinéma, si notre parc de salles comprend en 2014 plus de 2 000 établissements (2 020), pour 5 653 écrans, la diffusion des films, elle, se concentre toujours plus au niveau des villes et des salles dont le poids commercial est le plus important (grandes villes, ou salles dont l'opérateur est économiquement important voire incontournable).

Ce parc « directeur » s'est fortement étoffé depuis plus de dix ans par l'implantation de multiplexes qui ont accru d'autant son poids économique, l'exposition des films les plus importants y étant multipliée. Par l'implantation de nouveaux multiplexes, des villes qui proposaient 4 ou 5 établissements sur le même film, voient aujourd'hui des films sortir sur 6 ou 7 sites, et parfois plus. Ce parc s'impose économiquement aux distributeurs et il leur est de plus en plus difficile de refuser d'alimenter des salles dont les parts de marché n'ont cessé de croître.

Or, il faut rappeler que ce caractère d'évidence stratégique, pour nombre de ces salles prioritaires (par exemple des multiplexes), est loin d'être la conséquence logique d'une performance économique universelle – quels que soient les films qui y sont exploités et les publics a priori concernés. Leur priorité permanente d'accès aux films est fréquemment liée au poids économique de l'opérateur qui l'exploite ou le programme.

Des études de l'ADRC sur les carrières de films ont notamment montré que les performances économiques des films recommandés Art et Essai sont la plupart du temps liées à la nature des salles qui les exploitent, en l'occurrence l'Art et Essai se porte vraiment mieux dans les salles Art et Essai. Mais encore faut-il qu'elles obtiennent les films!

Mais le travail d'optimisation de la diffusion d'un film en fonction des caractéristiques propres de ce film est donc fortement relativisé, voire empêché, par une réalité économique lourde qui s'impose à l'ensemble des acteurs, et avant tout à ceux qui ne peuvent exercer une maîtrise sur ce marché.

La concentration d'exploitation et de diffusion des films est encore plus préoccupante à cet égard sur les films du secteur Art et Essai qui font l'objet de la demande la plus concurrentielle entre tous les types de salles, dès lors que ces films peuvent s'avérer, un tant soit peu, commercialement intéressants.

Devant batailler toujours plus pour offrir légitiment ces films à leurs publics, les salles Art et Essai voient ainsi leur viabilité économique régulièrement mise en cause, et donc leur possibilité de proposer tous les autres films – plus exigeants, de diffusion plus réduite et moins médiatisée – qu'elles sont les plus à même, ou les seules, à pouvoir faire exister.

Il y a là une véritable remise en cause et menace pour l'accès des publics à une des pratiques culturelles, le cinéma, les plus répandues et socialement les plus larges.

Nous entendons de plus en plus souvent que toutes ces villes et salles, jugées plus ou moins « accessoires », peuvent bien attendre que les films leur arrivent, par exemple en 5^{ème} semaine à partir de laquelle les distributeurs ne doivent plus investir en nouvelles contributions numériques (s'ils rajoutent des salles à leur plan de diffusion).

C'est trop vite oublier que les équipements de grande dimension, dont le fondement économique est précisément de concentrer rapidement les publics sur une aire géographique étendue et extensible, ont directement une incidence sur la consommation des films, envisagée explicitement comme telle, et donc sur leur mode de diffusion et de réception par les publics. Cette concentration géographique accrue, dans un temps plus réduit et plus concurrentiel, ne peut s'appuyer que sur une intensification de marchandisation des films et de l'offre qui nuit à la diversité du cinéma, et à terme l'élimine.

3. La deuxième année pleine d'intervention numérique

Cette année 2014 fut pour l'Agence très active en matière d'intervention pour l'accès aux films puisqu'elle surpasse l'année 2013 – première année de plein exercice numérique – qui, avec 3 041 circulations, représentait déjà la plus forte intervention de l'ADRC depuis sa création.

En effet, elle a mis en place **3 173 circulations** de films, en réponse aux demandes fortement accrues des salles. Cela représente une hausse de 4,3 % par rapport à 2013. Elles ont bénéficié à plus de 1 300 localités dotées d'une salle fixe sur tout le territoire, soit environ 79 % des communes équipées d'au moins une salle de cinéma, ainsi qu'à 700 points estimés de circuits itinérants.

Rappelons que les premières interventions numériques de l'ADRC ont débuté en octobre 2012, en réponse aux demandes des professionnels, et notamment évidemment des exploitants, qui n'avaient pas manqué de constater que la diffusion numérique des films n'étaient pas LA solution à un accès large et diversifié aux films.

Dès ce démarrage à la fin 2012, uniquement avec son dispositif destiné aux « Petites Villes » - ceux destinés aux villes plus importantes restant en « attente » sur la question en expertise au CNC du remboursement de la contribution numérique en cas de succès - l'Agence a été confrontée à des niveaux de demande d'accès aux films importants, essentiellement sur des films recommandés Art et Essai porteurs et de diffusion moyenne.

Ainsi, sur le dernier trimestre 2012, elle est intervenue sur 40 films, alors que pour les 9 mois précédents, où elle ne pouvait intervenir qu'en argentique, ses circulations avaient concerné 91 films. L'ADRC pouvait enfin à nouveau répondre aux problèmes essentiels d'accès numériques aux films, constamment et publiquement signalés par toutes les salles qui constituent le pluralisme de notre exploitation.

Mais en même temps, les problèmes d'accès aux films des villes moyennes augmentaient, en raison des pratiques de diffusion concentrée qui continuaient à se développer (voir précédemment). Il fallait donc qu'au plus vite, les possibilités d'action et réaction de l'ADRC soient à nouveau complètes, comme cela était le cas en argentique, selon les typologies de salles et leurs besoins spécifiques.

L'Agence a mené les consultations nécessaires avec les professionnels pour aboutir rapidement à une solution, et c'est en avril 2013 que les dispositifs numériques de l'ADRC destinés aux villes plus importantes (« Villes Moyennes » et « Art et Essai ») ont pu être finalisés. Dès que les incertitudes juridiques dans la définition des systèmes d'intervention ADRC ont pu être expertisées et résolues, l'Agence les a aussitôt rendus effectifs. Dans les mois qui ont suivi, ils ont été réadaptés à plusieurs reprises pour répondre de manière plus efficace encore (voir plus loin chapitre 4) aux difficultés récurrentes d'accès aux films des villes moyennes, démontrant encore une fois que la réactivité de l'ADRC est une composante essentielle de ses actions régulatrices.

Les interventions ADRC 2014

La répartition des circulations ADRC en 2014 selon les procédures					
Procédure PETITES VILLES	194 titres	2 811 circulations			
Procédure VILLES MOYENNES	18 titres	312 circulations			
Procédure ART ET ESSAI	5 titres	50 circulations			
ENSEMBLE	194 titres *	3 173 circulations			

^{*}Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM ou AE

- 86 % des films et 82 % des circulations ont concerné des films recommandés Art et Essai.
- 92 % des films, 82 % des circulations concernaient des films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies).

Dans ces catégories de films, **92** % des circulations pour **90** % des titres concernaient des films recommandés Art et Essai. L'intégralité des films de diffusion réduite (- de 80 copies) ont été recommandés Art et Essai.

- La part des films de diffusion dite large (plus de 300 copies) s'élevait à 8 % des films et 18 % des circulations.
- 67 % des films et 71 % des circulations concernaient des films européens.
 Les films français représentaient 47 % du total des films et 60 % des circulations.
 Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA représentaient 19 % du total des films pour 13 % des circulations, ces films étant tous recommandés Art et Essai.
 La part des films des Etats-Unis était de 15 % pour 16 % des circulations, 85 % de ces titres ayant été recommandés Art et Essai.

Évolutions 2013 - 2014

En 2014, les interventions de l'ADRC ont donc concerné 194 films.

La progression des interventions ADRC en 2014 s'accompagne d'une augmentation de la part Art et Essai : 86 % des films et 82 % des circulations (contre 74 % et 79 % en 2013). Mais l'année 2014 s'est hélas caractérisée par un recul global, de l'ordre de 13 %, des résultats réalisés par les films recommandés AE. L'intervention ADRC sur les films AE dits « porteurs » est, dans ce contexte, d'autant plus déterminante pour la vitalité économique de toutes les salles indépendantes.

Répétons-le : les films qualifiés de « porteurs Art et Essai » sont l'objet d'une demande concurrentielle maximale, l'ensemble des types d'établissements (Art et Essai bien sûr, mais aussi multiplexes et salles non classées Art et Essai) s'attachant à les obtenir en exploitation.

Ceci explique les difficultés croissantes, en termes de concurrence, des salles classées Art et Essai, et cela situe l'enjeu décisif de leur meilleur accès à ces films quant au maintien de la diversité du cinéma dans sa diffusion et son offre auprès des publics.

Elles ne peuvent en effet, à l'évidence, continuer à proposer à leurs publics des cinématographies plus exigeantes, ou d'économies plus fragiles et de diffusion réduite, qu'à la condition d'accéder à des films d'envergure commerciale plus large garantissant notamment leur viabilité économique, et permettant leur politique de propositions culturelles en regard de la diversité de leurs publics.

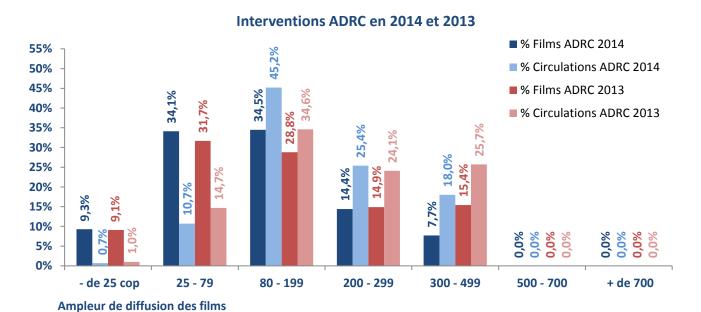
Aussi l'ADRC travaille avec constance à favoriser l'accès à ces « films Art et Essai porteurs», souvent de diffusion moyenne malgré tout, des films décisifs pour les salles indépendantes.

La part Art et Essai dans les interventions de l'ADRC est encore plus forte au sein de ce qui constitue le cœur de l'action de l'Agence, les films de diffusion réduite et moyenne : 90 % des films et 92 % de ces circulations sont recommandés.

Notons également que 92 % des films sur lesquels l'ADRC est intervenue en 2014 étaient de diffusion réduite ou moyenne, dont 79 % diffusés sur moins de 200 établissements en sortie nationale. Nous verrons plus loin en détail le contenu de cette fonction à laquelle l'ADRC veille avec constance dans le cadre de ses missions d'intérêt général : l'action correctrice de l'ADRC par rapport au marché.

En 2014, les interventions de l'ADRC ont concerné à 92,3 % des films diffusés jusqu'à 299 copies, et 82,0 % des circulations ADRC ont répondu aux demandes des salles sur ces films (84,5 % des films et 74,4 % des circulations en 2013).

Le comparatif 2013/2014 de l'activité de l'Agence permet de mesurer la progression des films de diffusion moyenne (et en premier lieu, ceux diffusés entre 80 et 199 copies) au détriment de ceux de diffusion large :



Lecture: 34,1 % des films ayant bénéficié de circulations ADRC en 2014 figurent dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 45,2 % des circulations ADRC ont porté sur cette tranche de diffusion; tandis qu'en 2013, ces taux étaient de 28,8 % des films et 34,6 % des circulations.

Pour les films diffusés avec moins de 25 copies en France, l'ADRC – comme l'ensemble des acteurs professionnels impliqués sur ces films – est confrontée à des difficultés croissantes, et qui se cumulent. Ces difficultés comprennent aussi bien, à un bout de la chaîne, une fréquentation des publics souvent

pointée comme en forte érosion, et donc un problème récurrent dans l'attente ou le désir qui s'attachent à ces films (sauf d'heureuses exceptions qui, en France, continuent à pouvoir se produire). D'un autre côté, ces difficultés comprennent tous les problèmes liés à une économie de diffusion réduite ou très réduite, et donc d'un accès au marché qui pourrait s'apparenter à une guérilla quasi permanente.

Si l'on ajoute les difficultés d'accès des salles Art et Essai - concernées par ces films au premier chef - aux films porteurs ou relativement porteurs s'inscrivant dans le champ de l'Art et Essai, et dont l'exploitation est une condition de la viabilité économique de ces salles, la demande sur ces films peu ou très peu diffusés ne peut effectivement que se rétracter.

Interventions selon les dispositifs ADRC

Alors que les interventions destinées aux Petites Villes sont restées relativement stables – 2 811 circulations pour 194 films, contre 2 878 circulations pour 208 films en 2013 – celles destinées aux Villes Moyennes ont plus que doublé, tant en circulations (362 : + 122 %) qu'en films (23 : + 109 %). Ainsi la progression des interventions ADRC de 2013 à 2014 est liée à cette action accrue pour les villes moyennes.

Par ailleurs, 92% de ces circulations destinées aux villes moyennes, et 96% des titres considérés, concernaient des films recommandés Art et Essai.



En 2014, si 362 circulations ont été mises en place par l'ADRC pour les Villes Moyennes - contre 163 en 2013 - les distributeurs en ont ajouté pour leur part 253 supplémentaires, à la demande de l'ADRC, soit 41% du total des 615 extensions de diffusion spécifiquement destinées aux villes moyennes.

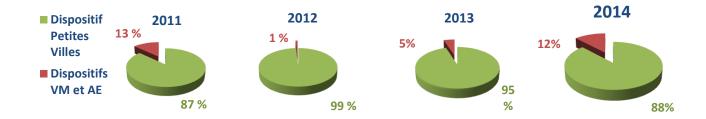
En effet, afin de mieux répondre aux difficultés accrues des villes moyennes sur leur accès aux films depuis la diffusion numérique des films, l'ADRC a réadapté à plusieurs reprises, au second semestre 2013, ses dispositifs d'action numérique destinés aux Villes Moyennes en assouplissant leur fonctionnement, mais en instaurant aussi la nécessité d'un effort de diffusion des distributeurs pour les villes moyennes dès lors qu'ils sollicitent l'ADRC pour ces localités.

Cette démarche de l'ADRC - de responsabilisation des distributeurs pour la résolution des difficultés des villes moyennes - a donc porté ses fruits puisque la part assumée par ceux-ci s'établit concrètement à 41 % des extensions demandées à l'ADRC, alors que le minimum demandé dans le fonctionnement des interventions destinées aux villes moyennes est de 25 %.

Rappelons que chaque demande d'intervention produite à l'ADRC au titre des villes moyennes fait l'objet d'un travail continu de l'Agence auprès du distributeur, sur la base du plan de diffusion du film et de ses premiers résultats d'exploitation. Il s'agit de déterminer la liste des salles en demande d'accès au film, et la répartition, entre ADRC et distributeur, des extensions nécessaires en deuxième semaine de sortie du film.

Répartition par dispositifs d'intervention ADRC de 2011 à 2014

Circulations ADRC	2011	2012	2013	2014
Petites Villes	1 926 sur 133 films	1 605 sur 131 films	2 878 sur 208 films	2 811 sur 194 films
Villes Moyennes	144 sur 9 films	3 sur 1 film	134 sur 6 films	312 sur 18 films
Art et Essai	137 sur 14 films	8 sur 3 films	29 sur 5 films	50 sur 5 films



Ainsi, grâce aux adaptations continues de ses modes d'action numérique en faveur des villes moyennes, l'ADRC a retrouvé en 2014 la répartition d'intervention qu'elle connaissait en argentique :

- en 2011 sa part d'intervention pour les villes moyennes était de 13 % (281 / 2 207 circulations)
- en 2014 elle est de 12 % (362 / 3173 circulations)

Les 3 041 circulations de l'année 2013 comprenaient **163 circulations au titre des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai**. Cela manifestait un redémarrage de ces dispositifs, car il n'y avait eu que 11 circulations de ces dispositifs en 2012 – mais l'ADRC n'intervenait alors qu'en argentique et une grande part des villes moyennes étaient équipées de projecteurs numériques – alors qu'il y en avait eu 281 en 2011 (année de transition argentique-numérique où l'ADRC avait été très sollicitée avec la raréfaction progressive des copies argentiques chez les distributeurs).

Durée des circulations ADRC

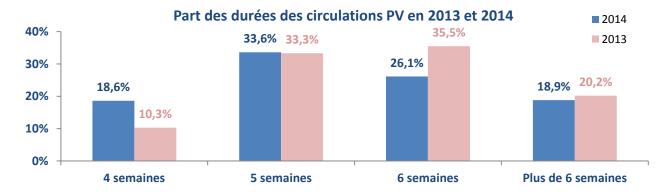
La durée des circulations ADRC est l'un des critères d'évaluation de son action en fonction de la diversité des films sur lesquels elle intervient. Selon ses missions d'origine, les circulations ADRC doivent permettre de faire bénéficier le plus grande nombre de salles d'un accès à un film, dès lors qu'un support ADRC de ce film est mis en place. Cela est d'ailleurs opérant, qu'il s'agisse d'un film d'exclusivité comme d'un film dit de « Patrimoine ».

Pour les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, ces durées de circulation sont établies de manière minimale à 6 semaines pendant lesquelles le distributeur - qui est responsable de la circulation de ces « copies » ADRC - doit effectivement répondre aux demandes de programmation des salles, et rend des comptes à l'ADRC sur la base de ces six semaines pour chaque circulation. Mais ces circulations peuvent être plus longues, le distributeur ne rendant des comptes que sur la base de ces six semaines.

Les circulations du dispositif Petites Villes sont établies sur une base de 6 semaines en général (à raison d'une semaine par localité, mais la semaine peut alimenter plusieurs localités, jusqu'à une localité par jour).

Pour ce dispositif, ce sont les correspondants régionaux de l'ADRC qui mettent en place, sous forme de circulation, les demandes d'accès des salles qui apparaissent sur un film, et qui ne sont pas satisfaites par le distributeur. Selon la progression de cette demande, et de la vie du film, ces circulations peuvent ainsi s'étendre dans le temps.

Le critère d'évaluation de la durée de circulation n'est établi que sur le dispositif Petites Villes (hors circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts sans continuation du distributeur), afin de mieux apprécier cette variation de durée selon les régions et les films concernés.



En 2014, la durée moyenne des circulations du dispositif Petites Villes a été de 5,67 semaines, soit quasiment la durée de référence de 6 semaines. Elle est en léger recul par rapport à 2013 (5,87).

Près de la moitié des circulations ADRC a connu une durée de circulation au moins égale à 6 semaines (45,0 %), contre 55,7 % en 2013. C'est là une donnée importante dont l'ADRC observe l'évolution.

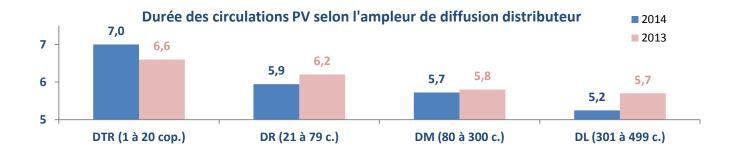
Chacun s'accorde en effet à constater qu'avec le numérique la durée d'exploitation des films s'est sensiblement raccourcie. Et par ailleurs, l'accès rapide dans les premières semaines est devenu un enjeu permanent de nombreuse salles car générateur de contribution numérique. Pour l'ADRC, l'enjeu de ses actions sur l'accès aux films n'est évidemment pas de raccourcir la vie des films mais de mieux irriguer le territoire avec une diversité de films.

C'est pourquoi il est nécessaire d'observer avec attention la réalité, selon les films, d'un « raccourcissement numérique » de la vie des films en salles avec un suivi mensuel précis et détaillé, tel que résumé ci-dessous.

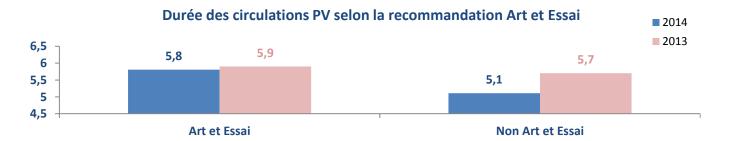
Durées des circulations PV par mois d'intervention en 2014 et en 2013



Pour l'année 2014, il apparaît que les films de diffusion réduite (moins de 80 copies en sortie nationale) bénéficient de circulations plus longues que les films de diffusion moyenne ou large, et c'est d'autant plus le cas pour les diffusions très réduites (moins de 20 copies) avec une moyenne de 7,0 semaines.



Les films Art et Essai profitent de circulations nettement plus étendues (5,8 contre 5,1 pour les films non recommandés), l'année 2014 accentuant ce clivage par rapport à 2013.



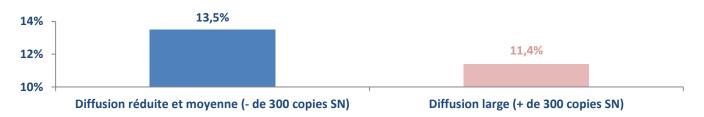
Les films de la diversité, ou plus fragiles, sont ainsi ceux qui profitent le plus d'une exposition dans la durée. L'exploitant a ainsi l'avantage, non de la rapidité maximale (qui ne s'avère bénéfique qu'à une minorité de films dans l'année), mais de la certitude d'une date de programmation permettant de préparer et gérer un travail plus exigeant ou délicat sur le film.

Poids des interventions ADRC

Mise en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2014 de circulations complémentaires de l'Agence, les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 13,1 % de ce total de copies distributeurs (9,7 % en 2013).

Cette part des interventions ADRC peut être analysée de façon plus détaillée : elle est ainsi plus forte concernant les films de diffusion réduite et moyenne, recommandés Art et Essai et provenant de pays autres qu'européens ou des Etats-Unis.

Selon l'ampleur de diffusion des films



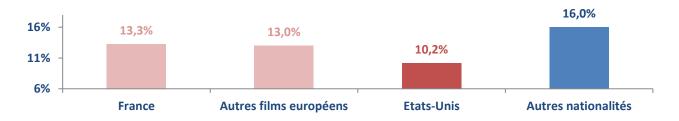
De façon assez nette, le poids des interventions ADRC est plus élevé pour les films de diffusion modérée.

Selon la recommandation Art et Essai des films



L'écart est ici beaucoup plus important, plus de 7 points, et manifeste l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.

Selon la nationalité des films



La part moyenne de l'accès ADRC dans la diffusion des films est sensiblement plus importante sur les films dits « de la diversité », de nationalités autres qu'européennes ou des Etats-Unis.

4. Difficultés accrues des Villes Moyennes : un symptôme des évolutions

Le constat s'avère récurrent : depuis le développement de la diffusion numérique des films, une grande part des villes moyennes non seulement n'ont pas connu d'amélioration de leur accès aux films, mais pour nombre d'entre elles, ont plutôt subi une détérioration sur des diffusions inférieures à 400 points en sortie nationale.

Or, nous l'avons vu précédemment, de l'ordre de 8 % des films de l'année sortent sur 400 points ou plus, et ces films ne comprennent qu'exceptionnellement des films s'inscrivant dans le champ de l'Art et Essai. C'est donc tout le champ de la diversité qualitative du cinéma - dont la quasi intégralité de l'Art et Essai porteur - qui est resté difficilement accessible pour ces salles, dans les premières semaines d'exploitation.

Les raisons de cette détérioration ont été présentées publiquement à maintes reprises, notamment cet accroissement de la concentration avec la diffusion numérique au niveau des villes les plus fortes, des établissements, et des circuits de plus en plus dominants dans la diffusion des films, que nous avons vu précédemment (chapitre 2). Le nouveau développement des multiplexes depuis quelques années, nous l'avons vu également, étant une composante essentielle de cette évolution dommageable au meilleur accès à la diversité des œuvres cinématographiques sur le territoire (voir le rapport de M. Serge Lagauche paru au mois de mai 2014).

Comme sur les questions de financement des films, concernant leur diffusion désormais numérique, les constats sur les mêmes évolutions alarmantes s'imposent. Là aussi, la concentration, des fractures et déséquilibres n'ont eu de cesse de s'accroître au bénéfice des acteurs déjà largement dominants, et au détriment de toutes les autres salles, indépendantes et Art et Essai. À cela s'ajoute trop souvent un durcissement sensible des relations entre distributeurs et exploitants.

Rentabilisation à court terme, et priorités pas toujours économiques...

Les difficultés accrues d'accès des villes moyennes apparaissent comme un révélateur des évolutions de concentration de la diffusion des films, liées à la diffusion numérique qui les accélèrent, mais plus fondamentalement aux stratégies de distribution dans les industries culturelles.

Désormais, pour les diffuseurs, la définition des villes moyennes est moins fixe, établie selon des critères clairs, que variable ou mouvante en fonction des stratégies de sortie des films qui, de plus en plus souvent, consistent en une surexposition, ou surexploitation des villes clés, privilégiant la rapidité de l'exploitation à sa durée (les multiplexes – c'est là une de leur définition fondamentale – étant un outil calibré pour ce type d'exploitation).

Pour des diffusions de films se situant, en sortie nationale, d'une centaine de points à près de 450 parfois, les villes moyennes ce sont alors celles qui restent régulièrement à la lisère, ou à la frontière, de ces plans de diffusion. La ville moyenne pourrait se définir ainsi très souvent comme celle que l'on n'intègre pas dans sa première sortie, au bénéfice de salles supplémentaires dans les villes stratégiquement les plus importantes.

Ce qui prime dans l'accélération générale de la rentabilisation des œuvres est évidemment la captation de part de marché sur un territoire, et la réactivité immédiate de l'offre, en capacité notamment.

Bien-sûr il y a des variations, que l'ADRC repère par son étude constante des plans de diffusion, comme celle de la plus grande concentration, sur les villes à égalité d'exploitation, opérée par les "majors" de la distribution ou grands distributeurs (en volume de films) par rapport aux distributeurs indépendants de taille moyenne.

Cette définition par défaut des villes moyennes - en gros : « les premières dont on ne veut pas » - a été en quelque sorte intégrée en système par le raisonnement économique institué par la diffusion numérique : désormais, chaque salle - qui n'est pas commercialement incontournable pour le diffuseur en raison de son importance stratégique - est évaluée individuellement en fonction de ses capacités de rentabilisation rapide sur le film en question.

Les salles qui sont devenues stratégiquement marginales ne sont plus intégrées dans un raisonnement économique global d'amortissement à moyen terme, mais différées ou refusées selon cette capacité individuelle de rentabilisation quasi immédiate.

Ce raisonnement microéconomique n'est imposé, encore une fois, qu'aux salles ne bénéficiant pas d'un statut de salle prioritaire (en fonction, par exemple, de l'importance du circuit dont elle fait partie, ou de l'importance de son programmateur). Nombre d'établissements - de multiplexes avant tout - sont par contre intégrés « automatiquement » dans des plans de diffusion de films auxquels ils ne correspondent pas, et réalisent ainsi des mauvais résultats, inférieurs à ceux que réalisent des salles Art et Essai ou généralistes de villes moyennes qui connaissent le privilège d'avoir accédé au film dans la même semaine.

Cette automaticité pour quelques-uns, et l'hyper sélectivité pour tous les autres, constituent la nouvelle inégalité concurrentielle qui marginalise de plus en plus de salles.

Réactivité de l'ADRC

Cette nouvelle marginalisation des villes moyennes faisait donc l'objet d'un constat récurrent, produit lors de chaque réunion professionnelle de l'exploitation par l'ensemble des salles concernées. Nous l'avons vu précédemment, alors que la mise en œuvre du dispositif numérique ADRC destiné aux Petites Villes, à partir d'octobre 2012, avait permis de prendre en charge les nombreuses demandes d'accès aux films de ces localités, il n'avait pu en être de même pour les villes plus importantes.

En effet, le processus de remboursement du coût de la copie ADRC (en cas de succès et donc de recettes distributeur conséquentes), qui était effectif en argentique dans les dispositifs ADRC Villes Moyennes et Art et Essai, s'avérait plus délicat à opérer en numérique - à savoir le remboursement de la contribution numérique - voire juridiquement dangereux. Ce processus a donc dû faire l'objet d'une expertise juridique de la part du CNC qui a duré plusieurs mois.

Face à ce contretemps, qui reculait encore les solutions ADRC aux problèmes d'accès numériques aux films des villes moyennes, l'Agence a intégré autant que faire se peut des villes moyennes dans ses circulations numériques destinées aux localités plus petites, tout en étant consciente qu'il s'agissait là, non d'une solution véritable, mais d'un pis-aller. Ne programmer un film qu'une semaine dans les villes moyennes ne pouvait être globalement satisfaisant ni pour les salles, ni pour les distributeurs des films, ni pour les publics.

L'ADRC, en février 2013, a alors proposé d'étudier spécifiquement le problème, et les alternatives, avec les professionnels. Il est notamment apparu que, s'il ne pouvait y avoir de remboursement de la contribution numérique dans le système ADRC, il fallait alors — puisqu'il s'agissait de villes plus importantes que des petites localités — impliquer et responsabiliser les distributeurs dans cet accès ADRC aux films pour les villes moyennes.

Le résultat de l'expertise du CNC a donc établi en mars 2013 qu'il était juridiquement périlleux d'instituer un remboursement de la contribution numérique dans les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai comme il existait avec les copies argentiques.

Le 28 mars, le délégué général de l'ADRC organisait au CNC une réunion de ses C.T.P. (Comités Techniques Professionnels évaluant avec l'ADRC les demandes des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai), élargie aux instances représentatives de l'exploitation et de la distribution, et à laquelle participait évidemment le CNC.

Le délégué général de l'ADRC proposait, sur la base de simulations qu'il avait réalisées, d'établir de nouveaux critères de fonctionnement tenant compte de ce nouveau contexte. Parmi eux, un nouveau périmètre de raisonnement pour les villes moyennes, et une responsabilisation et participation réelles des distributeurs sur l'extension qu'ils peuvent demander à l'ADRC pour les villes moyennes. Un seuil minimal était ainsi proposé pour cette participation : 25 %.

Mise en place des dispositifs numériques pour les villes moyennes

Le 11 avril 2013, le Conseil d'administration de l'ADRC a donc déterminé, sur la base des constations et consultations opérées, le fonctionnement de ces deux dispositifs qui n'étaient pas encore effectifs en numérique. D'autre part, il affirmait que ce fonctionnement devait être suivi et observé en continu pour évaluer concrètement ses effets.

Ont été définis notamment, d'après les simulations réalisées par l'Agence, un nouveau seuil à 60 points de diffusion au lieu de 80 pour les demandes du dispositif Villes Moyennes, et un périmètre de référence des localités moyennes établi entre 50 000 et 250 000 entrées annuelles, au lieu de 35 000 à 215 000 entrées annuelles.

Le C.A. de l'ADRC du 11 avril 2013 a insisté, au niveau des principes déterminant ces fonctionnements, sur la nécessité du partage de l'effort d'extension en direction des villes moyennes entre les distributeurs et l'ADRC. Du fait de l'arrêt du processus de remboursement des coûts des circulations ADRC par le distributeur en cas de succès, le distributeur doit assumer une part de l'extension (au minimum 25 %) qu'il demande à l'ADRC pour les villes moyennes qu'il n'a pas alimentées en sortie nationale.

L'information sur ces fonctionnements a été diffusée aussitôt auprès des distributeurs et auprès des instances de l'exploitation.

Réforme des dispositifs après 5 mois de mise en œuvre

Dans les mois qui ont suivi, malgré cette mise en œuvre des deux dispositifs actualisés, ils se sont avérés relativement peu utilisés par les distributeurs : 3 films pour 40 circulations en 3 mois. Et le délégué général

de l'ADRC a constaté par contre que de nombreuses villes moyennes - connaissant toujours les mêmes problèmes d'accès - préféraient désormais contacter directement l'Agence pour être programmées dans ses circulations Petites Villes.

L'évaluation du phénomène est opérée au cours de l'été 2013 :

- sur les 6 premiers mois de 2013, la part de villes moyennes en démarrage des circulations PV est de 23 %
- cette part est de 43 % pour les films ayant enregistré au moins 10 circulations ADRC, les plus demandés donc
- mais 69 % de ces villes moyennes, sont des petites VM, réalisant entre 50 000 et 100 000 entrées/an

Un tel constat s'avérait préoccupant pour l'ADRC, et évidemment pour les salles et localités concernées. D'une part, les villes et salles en question réduisent d'autant leur capacité d'offre sur ces films, ce qui peut fondamentalement nuire à leurs demandes légitimes et leur argumentation en direction des distributeurs. D'autre part, les films eux-mêmes peuvent ne pas connaître l'exploitation qu'ils mériteraient dans ces villes.

Par ailleurs, cela peut conforter des mauvaises pratiques : à la fois du côté de la distribution par le fait de ne toujours pas considérer les conséquences de ce privilège d'accès aux plus forts, le fait de ne pas considérer sur la durée, pour certains d'entre eux, l'importance culturelle et économique du fonctionnement de l'ensemble du tissu diversifié des salles sur le territoire ; et du côté de certains exploitants, l'absence de choix qui consiste à vouloir accéder à un maximum de films, sans s'engager pour certains sur la durée ou la « surface » qu'ils devraient mériter.

Et enfin, s'avère fondamentalement préoccupant pour l'Agence le fait de devoir agir toujours plus pour contrer, ou compenser comme elle le peut, les effets d'une concentration que l'on laisse devenir toujours plus importante, au détriment immédiat de la diversité des salles, des films et des publics, à court, moyen et long termes. Cela, dans un contexte de rigueur budgétaire qui pèse de plus en plus sur l'ADRC, et sur le CNC également.

C'est alors l'ADRC qui a alerté les professionnels sur les risques d'une telle évolution, les consultant à nouveau pour évaluer pleinement le phénomène, et réagir dans la mesure de ses moyens pour que distributeurs et ADRC agissent vraiment de concert, selon leurs responsabilités et possibilités. La proposition principale a été d'assouplir le fonctionnement des dispositifs pour favoriser les démarches des distributeurs, dans des limites définies, contre un engagement de ceux-ci de prendre en compte l'extension nécessaire de l'accès aux films vers les villes moyennes.

Le 17 octobre 2013, le Conseil d'administration a réformé ses dispositifs numériques Villes Moyennes et Art et Essai pour qu'ils soient plus sollicités, permettant notamment que, dans les six semaines de circulations Villes Moyennes, des villes plus petites puissent être desservies, facilitant ainsi le travail de programmation des distributeurs. Par contre, des établissements réalisant à eux seuls au moins 200 000 entrées annuelles doivent être directement desservis par le distributeur. Et la possibilité d'intégrer des villes moyennes dans les circulations Petites Villes est encadrée en fonction du niveau de diffusion des films considérés, l'Agence exerçant pleinement son expertise pour déterminer cette possibilité.

Cela s'accompagne d'une démarche permanente de l'Agence vers les distributeurs pour envisager spécifiquement toute possibilité d'extension conjointe, distributeur-ADRC, dès que le besoin d'accès des

villes moyennes apparaît sur un film, et qu'une intervention ADRC PV conséquente devient prévisible.

Cette démarche commune ADRC-distributeurs a été en fait engagée dès le mois de septembre, avec deux demandes Villes Moyennes sur les films *Elle s'en va* d'Emmanuelle Bercot et *Blue Jasmin* de Woody Allen.

Ainsi, entre mai et décembre 2013, 124 circulations ADRC sur 7 films ont pu être mises en place par les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai pour répondre aux besoins des villes moyennes, contre 39 circulations pour 4 films pour les quatre premiers mois.

En 2014: progression de 122 % des interventions pour les villes moyennes, à 96 % pour des films de l'Art et Essai

Ce nouveau fonctionnement de l'ADRC en faveur des villes moyennes a permis de mieux prendre en compte leurs difficultés d'accès aux films en raison des concentrations de diffusion et d'exploitation exposées précédemment.

En 2014, ce sont 362 circulations sur 23 films qui ont été mises en place pour ces localités, contre 163 sur 11 films en 2013. Comme cela a été vu auparavant, l'Agence a ainsi pu retrouver ce champ complet d'intervention qui la caractérisait après les multiples évolutions successivement mises en place dans son fonctionnement en argentique. En 2011, 13 % de ses actions sur l'accès aux films d'exclusivité concernaient les villes moyennes, en 2014 cette part est de 12 %, contre 5 % en 2013.

Cependant ce niveau d'intervention – et donc de demande des salles – aurait pu être plus important encore si les films du champ Art et Essai s'étaient avérés plus « porteurs ». Le contexte de fréquentation des films recommandés Art et Essai était globalement en recul de 13 % en 2014 par rapport à 2013.

Il faut rappeler que l'intervention ADRC pour les villes moyennes intervient à partir de la deuxième semaine d'exploitation des films et dès lors que le distributeur effectue auprès de l'ADRC une demande d'extension pour ces localités quand il constate des demandes d'accès des salles sur le film. Si celui-ci connaît en première semaine des résultats moyens, ou décevants, pouvant occasionner des décrochages d'exploitation dans les villes où le film est partagé entre plusieurs salles, il ne produira pas de demande à l'ADRC. Il attendra ces décrochages pour alimenter d'autres salles en attente.

Hélas, dans un tel processus, des salles peuvent ainsi voir leur accès aux films reculer au fil des semaines, sans garantie d'une date ferme leur permettant de la communiquer à leurs publics. Dès lors, pour dater au moins le film, des salles préfèreront obtenir avec l'ADRC une date ferme, pour une semaine, dans un contexte de circulation destiné aux petites villes. Et d'autres salles, à défaut de pouvoir dater le film dans de bonnes conditions, ne le programmeront pas et passeront à un autre film.

Il faut également considérer que les interventions ADRC destinées aux villes moyennes concernent très majoritairement, et depuis des années, les films recommandés Art et Essai. En 2014, 92 % des circulations destinées à ces villes, et 96 % des films considérés, concernaient ces films. L'ADRC, pour de nombreuses salles de villes moyennes, joue un rôle de plus en plus déterminant pour l'accès des salles à ces films.

Intervenir plus... à budget constant!

La progression des interventions de l'ADRC, en réponse aux problèmes accrus des salles pour leur accès aux films, s'est observée dès les premiers mois de l'année 2014. Le mois de janvier, en progression de 23 %, mais surtout celui de février avec une augmentation des demandes de 63 % par rapport à 2013, ont été considérés par la direction de l'ADRC comme les signes d'une tension nécessitant une vigilance accrue sur la consommation des budgets d'action de l'Agence.

En 2013, qui était sa première année pleine d'intervention numérique, et donc sans référence de fonctionnement dans cette nouvelle économie de diffusion numérique, l'ADRC avait été confrontée à une augmentation des demandes des salles de 88 % par rapport à 2012 (1 616 circulations), mais surtout de 38 % par rapport à 2011 (2 207 circulations) année de la plus forte activité de l'Agence depuis l'année 2000.

Cette progression des actions de l'ADRC, du fait du fonctionnement économique de la diffusion numérique, progression que l'Agence et ses interlocuteurs institutionnels ont progressivement constatée en 2013, a nécessité un abondement du budget des contributions, au total de 9,4 % de son montant initial, afin de pouvoir assumer cette évolution.

Mais en 2014, dans son dialogue constant avec le CNC, il est apparu qu'un tel abondement du budget contributions ne pouvait, cette année, être assuré par le Centre.

L'ADRC a alors porté ce débat auprès des professionnels et de ses adhérents, avec cette question essentielle pour la conjoncture 2014 :

 alors que l'ADRC est la seule instance à intervenir concrètement chaque semaine auprès des salles pour compenser, au niveau de leur accès aux films, les effets des concentrations, comment l'Agence peut-elle continuer à répondre aux besoins accrus des salles, jusqu'à la fin de l'année, dès lors que son budget ne pourra être augmenté par le CNC ?

L'Assemblée générale de l'ADRC du 27 mai 2014 a permis de réaffirmer la priorité que doit représenter pour l'ADRC, qui plus est dans un contexte de concentration non régulé, le meilleur accès des salles aux films, gage de leur vitalité économique et du meilleur accès des publics aux oeuvres.

Dès lors, l'équipe de l'Agence avec ses administrateurs ont choisi de ne pas réduire a priori ses capacités de réponse aux demandes d'accès accrues des salles, en réduisant par contre l'augmentation des contributions qui en sont une des conséquences, et qui pouvaient ainsi contraindre à la baisse ces interventions.

Le moyen en a été trouvé dans la systématisation, tout au long des semaines de programmation des circulations ADRC – et pas seulement pour leur démarrage – du système de reprise des circulations ADRC par les distributeurs dès lors que ceux-ci enregistrent des arrêts sans continuation sur leur propre programmation. Par cette reprise par le distributeur, à la semaine n, de la circulation mise en place par l'ADRC du fait d'un arrêt « sec » de programmation chez le distributeur, l'Agence fait l'économie des parts de contributions qui aurait été dues à partir de cette semaine n. En effet, la contribution avait été précédemment acquittée par le distributeur, avant cet arrêt sans continuation.

Ce système dit de « reprise continue » des circulations ADRC a été testé dès la fin mai 2014 par l'équipe de l'Agence et évalué en continu pendant l'été. Son fonctionnement et ses résultats confirmant qu'il s'agissait

là de la solution à la difficile équation du contexte 2014, les administrateurs, en lien avec le CNC, ont avalisé en Conseil d'administration sa continuation, puis son adoption définitive.

Grâce à un dialogue constant avec les distributeurs, qui en ont bien saisi l'importance et l'enjeu, tant pour l'ADRC, pour les salles, et pour leurs films, ce nouveau fonctionnement a permis à l'Agence - à budget des contributions constant - de répondre pleinement aux besoins accrus des salles jusqu'à la fin de l'année 2014, objectif qu'elle avait défini comme prioritaire.

Concentration, régulation...

Mais - il est très important de le réaffirmer - chacun est bien conscient que l'accroissement d'activité de l'ADRC sera très loin de suffire à rétablir des situations de concentration fondamentalement préjudiciables à la diversité du cinéma en France, et à la meilleure diffusion des œuvres telle que le principe en est inscrit dans la loi.

Chacun est bien conscient – et l'ADRC parmi les premiers – qu'il s'agit avant tout de déséquilibres structurels à résoudre et de régulations fondamentales à opérer.

Le maintien indispensable d'un espace diversifié de salles nécessite un aménagement sur le territoire qui prenne enfin en compte ce pluralisme fondamental, de même qu'un accès aux films à la légitimité mieux établie et garantie.

Dans l'attente de ces réformes cruciales, l'ADRC doit rester vigilante et réactive, comme elle l'a fait tout au long de l'année 2013 et à nouveau en 2014, sur la dégradation de l'accès de nombreuses villes dites moyennes, et avant tout dans la diffusion de films porteurs Art et Essai dont l'enjeu est, nous l'avons vu, crucial pour toutes les salles indépendantes sur leurs territoires.

L'ADRC le pourra si, par ailleurs, on lui donne toujours les moyens d'intervenir tout au long de l'année, étant la seule structure qui concrètement, sur le terrain, toutes les semaines, veille à compenser les inégalités radicales d'accès à la diversité des films, conséquences des inégalités concurrentielles non moins radicales qui se développent.

Peut-on d'ailleurs, au fond, continuer à parler de « marché » - dans son acception libérale constitutive - quand une minorité d'opérateurs peut « librement » réduire dans ces proportions la concurrence à son avantage ?

5. Circulations ADRC et contributions numériques

Les contributions numériques ADRC

Selon le système adopté par l'ADRC en octobre 2012, après tous les débats menés avec ses administrateurs, et de multiples concertations avec les professionnels, chaque circulation numérique ADRC génère une contribution qui est répartie équitablement sur six semaines entre les salles constituant cette circulation (une circulation ADRC ne peut générer plus d'une contribution entière). La contribution est versée par la Caisse de répartition (PROCIREP), sur les indications de l'ADRC, et son montant est le même que celui des contributions d'extension des distributeurs, elles aussi versées par la même Caisse.

Pour les circulations habituelles du dispositif Petites Villes, l'établissement attributaire de chacune des 6 semaines de circulation obtient ainsi une part de 1/6^e de contribution. Concernant certaines circulations spécifiques Art et Essai du dispositif Petites Villes (où des localités plus importantes peuvent être intégrées à la circulation et peuvent être programmées sur deux semaines consécutives, ou décalées dans la durée pour mieux gérer le bouche à oreille), une salle programmée deux semaines obtient ainsi 1/3 de contribution.

Ces circulations Art et Essai PV ont été créées pour faciliter l'accès des villes moyennes aux films Art et Essai, et les conditions de travail des salles sur ces films, par la confirmation de programmation ferme et obtenue plus tôt. Ces salles de villes moyennes demandent ce type d'intervention pour mettre en place un travail anticipé. En effet, dans les dispositifs Villes Moyennes ou Art et Essai, la demande formulée par le distributeur intervient pour la deuxième semaine, en fonction des premiers résultats d'exploitation du film, et est expertisée avec l'ADRC par un Comité Technique de Professionnels qui peut refuser la demande ou la réduire.

Pour les circulations des dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », où 3 localités sont desservies pour deux semaines chacune sur les six semaines de répartition, chaque établissement obtient ainsi une part de 1/3 de contribution. Le dispositif Villes Moyennes a été amendé par le Conseil d'administration de l'ADRC du 17 octobre 2013 (voir chapitre 5) : lors des deux dernières semaines des circulations Villes Moyennes, il est possible que certaines salles ne jouent le film concerné qu'une seule semaine. Dans ce cas, ces salles se voient attribuer $1/6^e$ de contribution et non pas 1/3.

Les circulations non génératrices de contributions

L'ADRC, dans ses dispositifs d'intervention argentique, avaient intégré un mécanisme de reprise par les distributeurs du démarrage de ses circulations en 2^e semaine dès lors que ces distributeurs enregistraient déjà, à l'issue de la 1ère semaine d'exploitation de leurs films, des arrêts de copies 35 mm sans continuation, des arrêts « secs ».

En récupérant la copie 35 mm arrêtée du distributeur pour l'affecter au démarrage de sa circulation en 2^e semaine, **l'ADRC réalisait l'économie de ne pas investir sur une copie 35 mm supplémentaire**, tout en garantissant toujours les dates d'accès aux salles de sa circulation, et faisait circuler une copie distributeur devenue disponible. Tous – ADRC, salles, et distributeur – s'avèrent ainsi gagnants.

Cette évolution de fonctionnement de l'ADRC tirait les conséquences de la concentration de diffusion constatée des films, pour leur sortie nationale, au niveau des villes et sites clés (voir précédemment) où les films sont partagés entre plusieurs salles (et parfois de nombreuses salles !). La dilution des résultats du film qui en résulte – et donc la fragilisation de leur exploitation dans ces sites – occasionne très fréquemment dans ces villes clés l'arrêt de quelques-unes de ces salles dès la fin de la 1^{ère} semaine d'exploitation.

L'intervention de l'ADRC procède de manière inverse. Face à cette concentration de diffusion dans l'espace des zones clés, et la semaine de la sortie nationale, elle assure par ses circulations l'accès au film dans le temps, grâce à des dates fermes et confirmées, pour toutes les salles souhaitant proposer le film à leurs publics, et ne pouvant obtenir du distributeur de réponse ferme ou de garantie sur une date (en plus de conditions économiques d'exploitation « abordables »).

Ainsi, les deux voies d'accès aux films – distributeur d'abord, ADRC ensuite – peuvent être gérées de manière véritablement complémentaire, les travers commerciaux de la première devenant une possibilité d'action à moindre coût pour l'ADRC. Cela s'est fait en bonne intelligence avec les distributeurs à qui les avantages d'une telle pratique ont été régulièrement rappelés.

Avec la diffusion numérique qui a renforcé la concentration de diffusion dans les sites clés, l'ADRC a continué et développé d'autant plus ce pragmatisme d'action dans un dialogue constant avec les distributeurs. Les circulations ADRC reprises par les distributeurs à l'issue de la première semaine d'exploitation se sont ainsi développées.

En 2014, ce sont ainsi 304 circulations ADRC démarrant en 2^{ème} semaine qui ont été reprises par les distributeurs du fait des arrêts qu'ils enregistraient. Désormais, ce ne sont plus des tirages de copies 35 mm qui sont économisés par l'ADRC, mais des contributions numériques ADRC (puisque les contributions ont été préalablement acquittées par les distributeurs) permettant, à budget constant, d'accroître les circulations et accès ADRC aux films pour les salles.

Depuis la fin du mois de mai 2014, se sont ajoutées à cela toutes les circulations ADRC reprises tout au long de leur durée par les distributeurs dès lors que ceux-ci pouvaient constater et confirmer, au fil des semaines, des arrêts secs sur leurs films. Ce nouveau mode de fonctionnement dit de « reprises continues » de circulations ADRC, conçu et aussitôt testé par l'équipe de l'Agence à l'issue de l'AG du 27 mai 2014, a permis de répondre au dilemme qui s'imposait à l'ADRC au premier trimestre 2014, entre la progression continue des demandes des salles, et un budget des contributions ADRC qui ne pouvait être augmenté par le CNC (voir précédemment au chapitre 4. : Intervenir plus... à budget constant !).

9 706 parts de contributions attribuées aux salles, soit 744 280 €

Durant l'année 2014, l'ADRC a ainsi attribué un total de 9 706 parts de contributions numériques à 1/6^e (les parts à 1/3 ont été converties en parts à 1/6^e pour les statistiques). Ces contributions ont bénéficié à 1 187 établissements différents, pour un total de 2 869 circulations numériques génératrices de contribution.

Le dispositif Petites Villes a comptabilisé 8 252 parts à $1/6^e$ de contribution sur un total de 163 films ayant généré 2 507 circulations. Les dispositifs « Villes moyennes » et « Art et Essai » ont comptabilisé 727 parts à 1/3 de contribution sur un total de 22 films ayant généré 362 circulations.

Au total en 2014, c'est l'équivalent de 1 618 contributions entières qui ont été générées par les circulations ADRC, soit 744 280 € attribués aux salles. Le taux d'attribution de contribution numérique par circulation était donc de 56 % (soit 3,4 parts effectivement générées par circulation).

Sur le total des 3 173 circulations initiées en 2014 par l'ADRC, **304 n'étaient pas génératrices de contributions car « reprises » à leur démarrage ADRC en 2**^e **semaine par les distributeurs** du fait d'arrêts de salles enregistrés par eux et sans continuation dès la fin de leur 1^{ère} semaine d'exploitation. Ces arrêts distributeurs ont ainsi alimenté autant de circulations ADRC à leur démarrage en 2^e semaine et évité à l'Agence de générer des contributions déjà octroyées à la sortie nationale par le distributeur.

Les tableaux suivants tiennent également compte des contributions économisées par le fonctionnement dit de « reprises continues » qui a singulièrement diminué cet investissement qu'aurait dû occasionner la progression des interventions ADRC en 2014.

Relevé mensuel du dispositif Petites Villes avec attributions de parts à 1/6^e

2014	NB DE FILMS	NB DE CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/6e	NB DE PARTS/CIRC
Janvier	16	325	1 529	4,7
Février	13	126	573	4,6
Mars	12	227	1 036	4,6
Avril	25	213	961	4,5
Mai	10	224	865	3,9
Juin	14	199	472	2,4
Juillet	8 114		269	2,4
Août	8	169	462	2,7
Septembre	13	339	711	2,1
Octobre	15	264	671	2,5
Novembre	13	137	281	2,1
Décembre	16	170	422	2,5
TOTAL PV	163	2 507	8 252	3,3

Relevé mensuel des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai avec attributions de parts à 1/3

2014	NB DE FILMS	NB CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/3	NB DE PARTS/CIRC
Janvier	4	76	178,5	2,4
Février	1	6	18	3,0
Mars	2	29	86,5	3,0
Avril	2	16	47,5	3,0
Mai	2	35	103	2,9
Juin	2	44	58	1,3
Juillet	1	26	38,5	1,5
Août	4	39	61,5	1,6
Septembre	2	48	71	1,5
Octobre	2	25	37,5	1,5
Novembre	0	0	0	/
Décembre	1	18	27	1,5
TOTAL VM, AE	22	362	727	2,0

Intervenir plus, à budget constant...

Dans le contexte contraint du financement public que nous connaissons depuis des années, la question de l'évolution des budgets de l'ADRC est évidemment sensible, et fait l'objet d'une évaluation constante de la part de l'Agence, et bien-sûr d'un débat régulier avec le CNC tout au long de l'année.

Comme cela a été vu précédemment, devant les besoins accrus des salles dès le début de l'année 2014, l'Agence a également porté ce débat auprès des professionnels et de ses adhérents, comme lors de son Assemblée générale du 27 mai 2014 (voir chapitre 4).

L'extension du fonctionnement des reprises de circulations ADRC grâce aux arrêts distributeur sans continuation a donc permis - à budget constant - d'accroître les accès ADRC au bénéfice des salles.

En 2014, c'est-à-dire pour 3 173 circulations ADRC au total mises en place pour les salles :

- . L'économie budgétaire totale, réalisée grâce aux divers systèmes mis en place par l'ADRC pour mieux gérer les moyens qui lui sont octroyés, s'établit à 731 000 € par rapport à un budget qui, avec 3 173 circulations, aurait dû, en théorie, être de 1 491 310 €, soit une économie globale de 49 % du budget nécessaire ;
- . L'économie représentée par les reprises de circulations ADRC à leur démarrage, soit 304 circulations parmi les 3 173 au total, est de 142 880 €, soit 19,5 % des 731 000 € au total ;
- . L'économie réalisée sur les 2 869 circulations génératrices de contributions ADRC en 2014 (3 173 304 circulations reprises au démarrage), grâce à la gestion des dispositifs de circulations ADRC, et le système de « reprise continue » à compter de la fin mai 2014, est évaluée à 588 120 €, soit 80,5 % des 731 000 € ;
- . L'économie spécifique du système de « reprise continue » en 2014 (7,3 mois) est évaluée à 291 500 € environ, soit 49,6 % des 588 120 €.

La réactivité de l'ADRC a donc non seulement consisté à adapter en permanence ses modes d'action et de fonctionnement en rapport aux évolutions qu'elle constate, et évalue en permanence, dans une relation constante avec ses interlocuteurs professionnels et institutionnels, et en fonction des priorités définies par ses missions d'intérêt général.

Mais encore à trouver, autant que faire se peut, dans un contexte de contrainte budgétaire, les solutions de gestion lui permettant de répondre aux besoins accrus des salles résultant des concentrations qu'elles subissent et contre lesquelles l'ADRC constitue la seule ressource immédiatement opérationnelle, semaine après semaine.

6. Localités desservies

Les trois dispositifs d'intervention de l'ADRC pour l'accès au film ont permis de desservir en 2014 :

Plus de 2 000 localités différentes au total, dont 1 307 salles fixes (hors points de circuits itinérants)

Soit 79 % des communes équipées d'une salle de cinéma (hors circuits itinérants)

(80 % en 2013, 67 % en 2012, 78 % en 2011)

Le dispositif dit « Petites Villes » a alimenté 1 172 localités dotées de salles fixes et environ 700 points de circuits itinérants, soit près de 1 900 localités au total.

Les dispositifs « Villes Moyennes » et « Art et Essai ont alimenté 638 localités.

503 localités ont bénéficié à la fois de copies « Petites Villes » et de copies « Villes Moyennes » ou « Art et Essai ».

Près de 95 % de ces localités ne sont pas des villes clés, c'est-à-dire des villes commercialement dominantes, jugées par les distributeurs, pour des raisons diverses (dont le poids économique de leur programmateur ou exploitant), comme commercialement incontournables.

Dispositif Petites Villes

Sur l'année 2014, les circulations mises en place par l'Agence selon la procédure Petites Villes ont été programmées dans :

1 172 hors points de circuits itinérants et environ 700 points itinérants, soit près de 1 900 localités

La liste des localités hors points de circuits itinérants (soit 1 172 localités) figure en annexe.

Les copies ADRC ont circulé dans environ 700 points de projection de 35 circuits itinérants.

Le nombre de copies varie selon les salles (hors points itinérants), les cinémas de petites agglomérations et de banlieues qui présentent à leur public les programmes les plus diversifiés étant ceux qui bénéficient du plus grand nombre de circulations de copies ADRC :

TRANCHES DE CIRCULATIONS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EVOLUTION 2013/2014
25 circulations et plus	247 établissements	+ 5 %
15 à 24 circulations	245 établissements	- 6 %
10 à 14 circulations	166 établissements	- 21 %
5 à 9 circulations	232 établissements	- 16 %
Moins de 5 circulations	329 établissements	+ 3 %

Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'établissements et non pas de localités (1 localité pouvant avoir plusieurs cinémas).

En comparaison avec les données 2013, le nombre de salles bénéficiant de 5 à 24 circulations, soit la tranche intermédiaire, est en recul : - 14 %, alors que celles qui ont accueilli plus de 25 circulations et moins de 5 sont en progression respectivement de 5 % et de 3 %.

Dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai

Les circulations mises en place en 2014 selon les procédures Villes Moyennes et Art et Essai ont connu une accélération du redémarrage d'activité amorcée en 2013 après une année 2012 en fort ralentissement. Elles ont été programmées dans :

638 localités différentes (376 en 2013 et 68 en 2012)

594 localités ont été desservies au total par les circulations destinées aux Villes Moyennes et 135 localités l'ont été avec les copies du dispositif Art Et Essai. Un établissement peut obtenir des copies des deux dispositifs, c'est le cas de 91 localités en 2014.

7. Répartition géographique par régions ADRC

Rappel totaux Petites Villes 2014 : **2 507 circulations – 163 titres**. [En 2013 : 2 558 circulations – 165 titres] (Hors circulations reprises par les distributeurs)

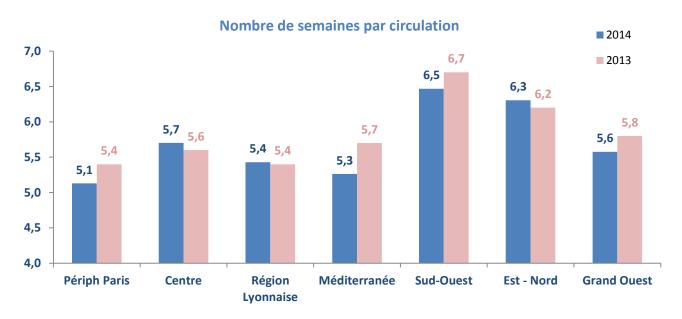
Tableau comparatif 2013 / 2014

Régions	% Etablissements		% Circulations		Nb total circu		Nb total titres	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Sud-Ouest	23,6	24,5	16,5	15,5	422	388	111	106
Grand-Ouest	17,7	19,0	14,1	14,1	361	353	110	96
Région Lyonnaise	19,5	19,0	29,7	31,3	759	784	130	122
Méditerranée	12,4	11,7	11,3	12,0	289	301	93	94
Périphérie de Paris	10,6	10,3	8,3	11,0	213	278	92	97
Est - Nord-Picardie	12,2	11,7	16,2	11,9	415	298	111	106
Centre	4,0	3,8	3,9	4,2	99	105	61	64

Chaque région fait l'objet, dans les pages suivantes, d'un commentaire propre.

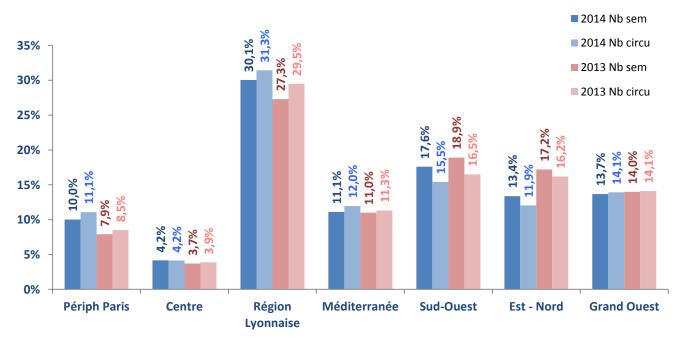
Ainsi qu'il a été indiqué plus avant, toutes les régions - hors la périphérie parisienne évidemment - ont bénéficié d'un accès ADRC important pour leurs circuits itinérants. Ne sont indiquées ici que les salles fixes.

Durée des circulations Petites Villes selon les régions ADRC



Lecture: La Région Est-Nord a une moyenne 2014 de 6,3 semaines par circulation, alors qu'elle était de 6,2 en 2013.

Part des semaines de programmation et des circulations ADRC



Lecture: La Région Périphérie Parisienne a mis en place en 2014 11,1 % du total des circulations ADRC et a programmé 10,0 % des semaines de programmation ADRC. En 2013, elle avait 8,5 % des circulations et 7,9 % des semaines.

La région de Lyon, après les implantations de nombreux multiplexes, constitue la 3^{ème} région hors IdF de plus grande concentration dans la diffusion des films au niveau des villes clés (selon l'analyse de l'ADRC, voir chap. 2). Elle comprend par ailleurs un nombre très important de salles non desservies en sortie nationale, et notamment de villes moyennes, ce qui explique que cette région soit celle de la plus forte activité de l'ADRC.

La Région Rhône-Alpes, Auvergne, Franche-Comté, Bourgogne en 2014

La région : les 8 départements de Rhône-Alpes, 4 de l'Auvergne, 3 de Bourgogne et 3 de Franche-Comté

Le correspondant régional ADRC : Nicolas Villette

Nombre d'établissements desservis en 2014 : 231

Soit une moyenne de 6,43 circulations par film, Nombre de titres: 122

représentant 74,0 % des titres ADRC et 31,3 % des circulations ADRC France (Petites Villes). Nombre de circulations: 784

Analyse de la diffusion

L'intervention de l'ADRC dans la région de Lyon s'est stabilisée en 2014 après la très forte hausse de 2013 : 784 circulations ont été servies (sur un total de 122 titres différents). Soit une légère progression de 25 copies par rapport à l'activité de 2013. La part des tirages Lyon par rapport à l'ensemble du territoire est passée quant à elle de 29,7 % à 31,3 %. Les tirages ayant concerné un peu moins de titres cette année, 122 contre 130 l'an dernier, la moyenne de copies par titres a donc quelque peu augmenté à 6,43 copies par titres (contre 5,83 en 2013 et 3,96 en 2012). Le nombre d'établissement servis a très peu bougé : 236 cette année contre 247 l'an dernier. Notre activité a généré plus de 400 000 entrées sur la région cette année.

La stabilité de l'intervention de l'Agence à un niveau très haut sur la région de Lyon en 2014 confirme ce qui est apparu maintenant depuis quelques années : un accès aux films de plus en plus tendu dans cette région. Dans les agglomérations des grandes villes comme en milieu rural, les salles sollicitent de plus en plus l'ADRC du fait de la très grande concentration des plans de sortie tant sur les films plus grands publics que sur les films d'Art et d'Essai.

Voyons en détail maintenant les grandes caractéristiques de l'activité de l'Agence dans la région. Les tirages ont concerné 83,5 % de titres Art et Essai, pour 80,5 % de copies sur les films recommandés. C'est une belle progression pour rapport à 2013 qui avait vu notre intervention concerner 75,4 % de titres Art et Essai pour 79,3 % des circulations. De même, la progression est nette sur les films soutenus AFCAE : 23 % des titres et des circulations les concernaient. C'est presque le double de l'an dernier pour les titres (13,1%) et plus de 6 points de plus sur les circulations. La diversité des interventions se remarque également par la belle progression des interventions sur les films soutenus par le GNCR: 4,9 % des titres cette année contre 3,8 % l'an dernier. En revanche, il y a eu moins de copies sur ces films : 1,1 % contre 3,4 %.

Dans le même temps les retirages sur les films soutenus par l'ACID ont concerné 2 titres contre un seul en 2013 pour 5 circulations (50 % des retirages de films ACID sur l'ensemble de la France) contre une seule l'an dernier.

Regardons en détail maintenant les ampleurs de diffusion des films concernées :

- 5 copies sur 5 titres différents ont été tirées sur des films à diffusion très réduite (DTR), soit 0,6 % des copies dans la région. C'est une baisse sensible par rapport à l'an dernier (8 copies sur 5 titres, soit 1,1 % des copies dans la région). Cette activité représente cependant près du tiers de l'activité de l'ADRC sur les films DTR.
- 76 copies sur 32 titres différents concernaient des films à diffusion réduite (DR) (soit 9,7 % des copies tirées (26,2 % des titres). Là aussi nous connaissons une légère baisse de notre activité (14 % des copies l'an dernier et 12 % en 2012).
- 557 copies sur 71 titres différents ont été tirées sur les films à diffusion moyenne (DM) dont 360 copies sur les films sortant entre 80 et 199 copies/France (45,9 % des copies tirées en 2014), et donc 197 copies sur des films sortis entre 200 et 300 copies/France (25,1 % des copies tirées cette année). L'ensemble des films DM retirés représente 71 % des circulations mises en place en 2014, contre 60,7 % l'an dernier. On remarquera donc que c'est sur ce segment que l'on constate une nette progression de notre activité, certes un peu au détriment des plus petites sorties, mais surtout, et c'est une inversion de tendance, sur les films à diffusion large comme nous allons le voir.
- En effet, 146 copies sur 14 titres différents ont été tirées sur les films à diffusion large (300 à 400 copies/France) soit 18,6 % de notre activité annuelle, contre 24 % en 2013 et 22,1 % en 2012. Pour rappel, cette catégorie l'an dernier avait concerné 20 films pour 182 retirages.

Il apparaît au terme de cette analyse que les plus gros problèmes d'accès aux films dans cette région concernent les films à diffusion moyenne (80 à 300 copies/France) qui représentent 71 % des copies cette année.

Regardons de près maintenant les nationalités d'origine des films sur lesquels nous sommes intervenus. Les tirages ont concerné 50,8 % de titres Français et 63,4 % des copies (66,7 % l'an dernier, assez stable, donc). 12,9 % des circulations ont concerné des films américains, contre 14,4 % l'an dernier. La part des films européens est en légère baisse puisqu'elle ne concerne que 10,3 % contre 12,3 % des copies en 2013. L'évolution la plus remarquable, de ce fait, concerne les films des autres nationalités, qui sont passés de 6,7 % des copies l'an dernier à 13,4 % cette année, soit le double. Notons pour l'anecdote que les deux films de Xavier Dolan sortis en 2014, *Tom à la ferme* et *Mommy*, représentent 20 copies, soit 20 % des copies de cette catégorie. Remarquons, pour compléter, que les 14 copies sur *Timbuktu* et les 10 copies sur la Palme d'Or, *Winter sleep*, représentent 25 % de cette catégorie.

Les évolutions des origines des films sur lesquels l'Agence intervient dépendent en réalité de l'offre de films proposés chaque année, notamment en dehors des films français.

Afin d'être complet sur l'activité de l'Agence dans la région, il convient de rappeler l'importance des Rencontres de Charlieu ainsi que leur succès. Pour la troisième année consécutive les films étaient montrés dans deux salles simultanées, et pour la première fois les rencontres ont été prolongées à deux jours et demi. 25 films ont été présentés cette année, dont 14 ont connu une intervention de l'ADRC pour 92 copies (dont Le Sel de la terre, Still the water, Le Garçon et le monde, Charlie's country, Mange tes morts, Qui vive et White god). Parmi ceux-ci, des films AFCAE, AFCAE Jeune Public, des films GNCR, un programme de courts métrages de patrimoine avec l'ADRC Patrimoine et l'Agence du court, ainsi que des films ACID. Rappelons que les Rencontres de Charlieu sont organisées chaque année avec le soutien du cinéma Les Halles de Charlieu et de son association Au fil du temps, ainsi qu'avec l'ACRIRA, les CIB, Les Ecrans, le GRAC et Plein champ, ainsi que Rhône-Alpes Cinéma.

La Région Méditerranée en 2014

La région : les 13 départements des régions de Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Le correspondant régional ADRC : Cécile Camilleri (et Natalia Ratel-Lombard de juin à novembre)

Nombre d'établissements desservis en 2014 : 143

Nombre de titres : 94 Soit une moyenne de 3,2 circulations par film,

représentant 57,7 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 301 et 12,0 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

L'intervention de l'ADRC en 2014 dans la région Méditerranée est stable avec 94 titres de films qui ont donné lieu à 301 circulations. Nous sommes donc à un niveau de diffusion des films quasi identique à celui de l'année précédente.

Nous remarquons l'augmentation de la part Art et Essai qui représente en 2014 : 88,3 % des titres pour 84,7 % des circulations, contre 81,7 % des films pour 88,2 % des circulations l'année précédente.

Les films sortant dans une ampleur de diffusion moyenne comprise entre 80 et 300 copies en sortie nationale demeurent largement majoritaires en représentant 62 % des interventions de l'Agence sur la région. Ainsi dans cette catégorie, nous avons accompagné 59 films et mis en en place 207 circulations, dont une majorité de films compris entre 80 et 199.

Les diffusions larges restent minoritaires avec 11 titres et 55 circulations soit 11 % de nos interventions. 25 % des demandes exploitants portent sur des films à diffusions réduites (21 à 79 copies) qui concernent 23 titres et 38 circulations.

Pour les diffusions très réduites (1 à 20 copies) il n'y a eu qu'une demande sur un seul titre. Enfin, il n'y a pas eu d'intervention sur les diffusions très larges (au-delà de 500 copies).

En 2014 les exploitants ont souhaité, comme l'année précédente, avoir accès en majorité à des œuvres de nationalité française, soit 48 films et 174 circulations représentant 51 % des copies ADRC en région Méditerranée.

Les autres films de nationalités étrangères se répartissent équitablement parmi l'ensemble des autres demandes avec : 15 titres pour les films Européens, 15 titres pour les films Américains et 16 titres pour le reste des cinéphilies étrangères. Par rapport à 2013, les tirages sur les films étrangers demeurent à un niveau identique.

À noter que certains titres on fait l'objet d'une demande particulièrement importante, pour lesquels et en

premier lieu nous pouvons citer le film américain de Woddy Allen *Magic in the moonlight* avec 8 circulations mises en place. Parmi les films français ayant le plus intéressé les exploitants en 2014 : *Aimer, boire et chanter* d'Alain Resnais et *Hippocrate* du réalisateur Thomas Litli, avec pour chaque titre 8 circulations dans la région.

Aussi, la dernière Palme d'Or du Festival de Cannes, le film turc *Winter sleep*, a été accompagnée par l'ADRC dans la région avec seulement 4 circulations. La durée particulière du film (3h16) explique en partie la prudence des exploitants pour programmer le film malgré son prix prestigieux.

Nous tenons à souligner les bonnes pratiques entres exploitants de la région depuis le passage au numérique. En effet, les envois postaux des disques durs ADRC d'une salle à l'autre se déroulent dans l'immense majorité des cas très bien et dans le respect des délais.

En 2014 les circuits itinérants ont largement baissé leurs demandes d'accès aux films auprès de l'ADRC (5 circuits servis en 2014 contre 10 en 2013). Cela s'explique par le passage en numérique qui a profondément modifié les conditions de locations de films auprès des distributeurs. Ainsi, les circuits itinérants sont désormais mieux servis par eux puisque dès la 5^{ème} semaine ils peuvent être programmés sur les copies distributeur. De fait, les demandes auprès de l'ADRC sont moins nombreuses.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons été partenaires des Rencontres cinématographiques du Sud organisées à Avignon le 18 mars. « Une journée ADRC » consacrée uniquement à l'Art et Essai avec une programmation de 4 films inédits à l'attention des exploitants à rencontré un beau succès avec une cinquantaine de participants. Cette journée a donné lieu ensuite à plusieurs circulations sur des films d'auteurs repérés par les exploitants présents.

Enfin, nous tenons à remercier Natalia Ratel Lombard pour son travail sérieux et efficace en tant que correspondante régionale. Elle a assuré les missions de l'Agence auprès des exploitants de juin à novembre 2014, en remplacement de Cécile Camilleri en congé maternité.

La Région Grand-Ouest en 2014

La région : les 14 départements des régions Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire

Le correspondant régional ADRC : Adrien Soustre puis Solenne Bianco

Nombre d'établissements desservis en 2014 : 231

Nombre de titres : 96 Soit une moyenne de 3,68 circulations par film,

représentant 58,9 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 353 et 14,1 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

L'activité dans le Grand-Ouest est d'une constance notable. Tout comme l'an passé, et en 2013, elle représente 14,1 % des copies tirées au niveau national.

Toutefois, si en 2013, l'intervention Grand Ouest portait sur 110 titres (66,7 %) et 361 copies, en 2014 sont concernés 96 films pour 353 retirages (110 titres/361 copies en 2013).

La part de l'Art et Essai est en constante augmentation depuis 3 ans pour atteindre 82,3 % des titres (+ 5 % par rapport à 2013) et 79,9 % de l'ensemble des circulations (75,3 % en 2013). La région est très légèrement sous le seuil national (86,5 % des titres, 82,2 % des circulations).

Parmi les 79 films recommandés Art et Essai qui ont fait l'objet de 282 circulations, 24 sont soutenus par l'AFCAE (16 en 2013), 2 par le GNCR (3 en 2013) et 2 par l'ACID (1 en 2013). L'ensemble des films soutenus par les associations a bénéficié de 114 circulations.

En moyenne, chaque titre Art et Essai a fait l'objet de 3,56 copies (contre 3,2 en 2013).

L'an passé, 3 films ont connu une intervention à hauteur de 10 copies et au-delà. En 2014, seul deux films ont concentré le tirage de 11 copies : YSL et Aimer, Boire et chanter (recommandé Art et Essai).

Sur les 13 autres films a intervention « lourde » (de 7 à 9 copies), 11 sont recommandés Art et Essai : Diplomatie, Deux Jours une nuit, Jimmy's Hall, Trois Cœurs (chacun 9 copies), Hippocrate, Une Nouvelle amie (8 copies) et 12 Years a Slave, Le Vent se lève, L'homme qu'on Aimait trop, Mommy, Marie Heurtin (7 copies). The Boxtrolls (9 copies) et Gemma Bovery (7 copies) font partie des 17 films non recommandés (25 en 2013) sur lesquels nous sommes intervenus en 2014 pour la région Grand Ouest.

Les films sont principalement diffusés dans leur Version Originale, parfois en version multilingue et très rarement en Version Française.

L'aide apportée aux films à diffusion réduite (de 21 à 80 copies en sortie nationale) porte sur 21 titres pour 33 copies. L'année 2013 semble donc avoir été exceptionnelle (31 films, 41 circulations).

Le soutien apporté aux films à diffusion moyenne (de 80 à 300 copies en SN) constitue plus que jamais le cœur de l'action de l'ADRC dans le Nord-Ouest : sont concernés 62 films, 255 circulations soit 64,6 % des titres, 72,2 % des circulations (+ 10 % par rapport à 2013). À noter que la région Grand-Ouest a travaillé sur 90,9 % de tous les films à diffusion moyenne.

La part des films à diffusion large (à partir de 301 à 499 copies en SN) passe de 17,3 % à 12,5 % (de 19 à 12 titres). Cette année encore, aucun film à Diffusion très large n'a été aidé par l'Agence.

Trois films à diffusion très réduite (moins de 20 copies en SN) ont été diffusés dans la région grâce à l'intervention de l'Agence : *Comrades, La Belle jeunesse* et À *Ciel Ouvert* (soutien ACID).

L'intervention sur les films français a diminué, passant de 69 titres (257 copies) à 52 (217 circulations), suivant ainsi la tendance nationale. Ce sont principalement les films produits hors Europe et hors USA qui ont vu leur nombre de copies augmenter (passant de 28 à 45 copies) pour 16 titres (14 en 2015). Cela est dû à la demande pour les films *Le Vent se lève* (7 copies) ou encore *Timbuktu* (6 circulations), et *Winter Sleep* (4 copies).

Si le nombre de titres européens reste sensiblement le même entre 2013 et 2014 (14 et 15), la moyenne de copies par titre passe elle de 1,8 à 2,8. À noter que le cinéma anglais a bénéficé a lui seul de 19 copies sur les 39, grâce notamment à la demande sur *Jimmy's Hall* (9 copies) et *Philomena* (6 copies). La région a été la seule à travailler sur le film islandais *Des Chevaux et des hommes*.

Notons également la présence en hausse du cinéma américain à hauteur de 14 titres pour 52 copies (12 pour 48 l'an passé). La demande pour des films de réalisateurs confirmés dont l'ampleur de diffusion est moyenne ne faiblit pas. Par exemple, la région a bénéficié de 7 copies ADRC de *12 Years a Slave* de Steve Mc Queen, et 5 copies de *The Homesman* de Tommy Lee Jones ou *Maps to the Stars* de David Cronenberg.

L'action envers le jeune public continue de croître : 10 films ont bénéficié de 34 retirages (soit un film de plus que l'an passé mais 13 tirages de plus). Tous les films sont recommandés Art et Essai sauf *The Boxtrolls*, qui a bénéficié du tirage de 9 copies. 7 circulations ont été montées sur *Le Vent se lève* et 4 sur À *la Poursuite du Roi Plume*.

À l'occasion de diverses manifestations bien précises, l'ADRC a permis à certains établissements d'obtenir des films en sortie nationale. Ce dispositif spécial a concerné 3 titres : Lulu Femme nue, Comrades et Le Garçon et le monde.

Nous avons travaillé avec 29 distributeurs au cours de l'année. Voici les principales interventions : Diaphana (8 titres, 43 copies), Le Pacte (8 titres, 47 retirages), Mars Films (8 titres, 42 copies), Pyramide (7 titres, 16 copies), Haut et Court (6 titres, 14 copies), Les Films du Losange (5 titres 12 copies), Gaumont (4 titres, 22 copies), SND (3 titres, 19 copies), Disney (2 titres, 9 copies), Universal (1 titre, 9 copies).

L'ADRC a été représentée lors du visionnement organisé par l'association MACAO à Mortagne-au-Perche.

La Région Sud-Ouest en 2014

La région : les 21 départements des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et 1 département des Pays-de-la-Loire : la Vendée.

Le correspondant régional ADRC : Laurence Fière puis Adrien Soustre

Nombre d'établissements desservis en 2014 : 299

Nombre de titres : 106 Soit une moyenne de 3,7 circulations par film,

représentant 65,0 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 388 et 15,5 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Après une progression remarquable en 2013, les interventions de l'ADRC se sont stabilisées en 2014. Le nombre global de copies Petites Villes est passé de 2 558 à 2 507. De la même manière, dans le Sud-Ouest, l'activité connaît une très légère baisse. Ainsi, le nombre de copies Petites Villes passe de 422 à 388 (soit une diminution de près de 8 %), tandis que le ratio copies / titres évolue également de 3,8 à 3,7. À l'inverse, le nombre de localités desservies augmente légèrement : 299 communes ont été alimentées par des copies ADRC en 2014, contre 294 en 2013. L'activité dans le Sud-Ouest représente cette année 15,5 % des copies tirées au niveau national. Nous noterons le petit tassement logique de cette donnée par rapport à 2013, où l'activité de la région représentait 16,5 % des copies. Parallèlement à la baisse du nombre de copies, le nombre de titres chute très faiblement, de 111 à 106.

88 % des copies tirées dans la région concernent des films recommandés Art et Essai. La situation est très stable par rapport à l'année précédente, où la part de ces films atteignait 87 %. Quant au nombre de circulations de films Art et Essai, il suit la même courbe, en évoluant de près de 10 %. Pour autant, les deux films ayant connu les plus fortes interventions – à hauteur de 10 copies – ne sont pas des films classés, à savoir YSL et Gemma Bovery.

Sur les 18 autres films à « lourde intervention » (7 à 9 copies), 16 sont recommandés Art et Essai :

- 9 copies : Lulu Femme nue, Hippocrate, Saint-Laurent, Magic in the Moonlight et Whiplash
- <u>8 copies</u>: L'Amour est un crime parfait, Deux Jours une Nuit, The Homesman, Les Combattants et Bande de filles
- <u>7 copies</u>: Aimer, boire et chanter, La Ritournelle, Au fil d'Ariane, Sils Maria, Party Girl et Une Nouvelle amie

L'AFCAE a soutenu six d'entre eux : Lulu Femme Nue, Les Combattants, Party Girl, Hippocrate, Bande de filles et Whiplash. Enfin, deux autres films ont bénéficié d'un tirage supérieur à 7 copies : La Liste de mes envies (7 copies) et Bon rétablissement (8 copies). Ils font partie des quelques 18 films non classés sur lesquels nous sommes intervenus sur la région Sud-Ouest. Comme les années précédentes, du fait de la haute proportion de films Art et Essai, la diffusion s'est majoritairement faite en Version Originale, parfois en Version Multiple et très rarement en Version Française.

L'aide apportée aux films à diffusion réduite (de 20 à 80 copies en Sortie Nationale) est stable. Ces titres représentent toujours un quart du corpus de l'année. Le soutien aux films à diffusion moyenne (de 80 à 300 copies en SN) constitue toujours le cœur de l'action de l'ADRC dans le Sud-Ouest. Environ 60 % des copies tirées concernent ces films. On note par ailleurs une nette hausse des interventions concernant ces films : en 2014, 70 % des circulations concernent des films à diffusion moyenne (contre 58% en 2013). Cette évolution provient exclusivement de l'augmentation des demandes sur les films de la « fourchette basse » de cette catégorie (de 80 à 200 copies) : ils représentent 32 % en 2013 et 46 % en 2014.

Si le nombre des films à diffusion large (de 300 à 400 copies en SN) reste stable, le nombre de circulations, quant à lui, augmente sensiblement, de 71 à 120 copies. Pour autant, ce type d'interventions reste marginal, au regard de l'activité globale. Ainsi ces copies n'en représentent-elles que 18 % (contre 29 % en 2013). Le travail de l'ADRC se concentre bel et bien sur les films à diffusion moyenne. D'ailleurs, cette année, aucun film à diffusion très large (plus de 400 copies en SN) n'a été aidé. En revanche, nous avons soutenu trois films à diffusion très réduite (moins de 20 copies en SN): *Heli, La Ligne de partage des eaux* et *La Belle jeunesse*, à hauteur d'une circulation pour chacun.

Il est intéressant de noter l'évolution de la diversité de nationalités. Dans le Sud-Ouest précisément – plus nettement que dans l'ensemble des régions –, le nombre de circulations de films français et européens diminue d'environ 20 %. Ces baisses se répercutent sur les films américains, mais surtout sur les films hors Europe et USA (passant de 10 à 20 titres, de 22 à 51 circulations). Notons quelques interventions importantes : *Mommy* (Canada – 4 copies), *Le Vent se lève* (Japon – 5 copies), *Leviathan* (Russie – 6 copies), *Winter Sleep* (Turquie – 6 copies) et *Timbuktu* (Mauritanie – 6 copies).

Il convient de terminer cette analyse en enregistrant l'augmentation de la diffusion des films Jeune Public, par le biais de l'ADRC, dans le Sud-Ouest : 8 films pour un total de 25 circulations (seulement 6 films pour 18 circulations en 2013) : Le Vent se lève, L'Ile de Giovanni (soutien AFCAE JP), Le Conte de la Princesse Kaguya, Le Garçon et le Monde (soutien AFCAE JP), À la recherche du Roi Plumes, The Boxtrolls, De la Neige pour Noël (soutien AFCAE JP) et Le Chant de la mer (soutien AFCAE JP). Seul Les Boxtrolls n'a pas été recommandé Art & Essai.

À l'occasion de diverses manifestations bien précises, l'ADRC a permis à certains établissements d'obtenir des films (souvent soutenus par l'AFCAE, le GNCR ou l'ACID) en Sortie Nationale. Ce dispositif spécial a concerné neuf titres : Nymphomaniac Vol.2, Gloria, Pelo Malo, My Sweet Pepperland, La Ligne de partage des eaux, Mange tes morts, Le Garçon et le Monde, À la poursuite du Roi Plumes et Whiplash.

En 2014, nous avons servi régulièrement 8 circuits itinérants, pour un total de 80 circulations sur 159 points de diffusion.

Enfin, concernant la diffusion des films « soutenus » dans la région, 25 titres ont reçu le soutien de l'AFCAE, 1 celui du GNCR et aucun de l'ACID.

Pour terminer, nous avons travaillé avec 34 distributeurs différents au cours de l'année. Voici les principales interventions : *Le Pacte* (12 titres – 53 copies), *Diaphana* (10 titres – 43 copies), *Mars Films* (8 titres – 34 copies), *Les Films du Losange* (7 titres – 17 copies), *Haut et Court* (6 titres – 18 copies), *Pyramide* (5 titres – 24 copies), *Wild Bunch* (5 titres – 23 copies), *Gaumont* (4 titres – 26 copies), *SND* (4 titres – 25 copies), *Pathé* (4 titres – 19 copies), *Ad Vitam* (4 titres – 18 copies), *Studio Canal* (4 titres – 10 copies) et *EuropaCorp* (3 titres – 18 copies).

La banlieue parisienne en 2014

La région : les 7 départements de la région Ile-de-France, hors Paris

Le correspondant régional ADRC : Benoît Gauriau puis Audrey Bouric

Nombre d'établissements desservis en 2014 : 126

Nombre de titres : 97 Soit une moyenne de 2,9 circulations par film,

représentant 59,5 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 278 et 11,1 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Après une très forte hausse en 2013, le nombre de circulations au niveau national est resté quasiment au même niveau en 2014 avec 2 558 circulations sur 165 titres.

La part des interventions sur la périphérie reste modeste en comparaison au reste de la France, on peut néanmoins noter une augmentation en passant de 8,3 % des interventions totales en 2013 à 11 % en 2014.

Ainsi le niveau d'intervention pour la banlieue parisienne pour 2014 a été en hausse avec 5 titres en plus qu'en 2013 (92 titres en 2013 / 97 titres en 2014) et 65 circulations supplémentaires, soit une augmentation de 30 % des interventions (de 213 circulations en 2013 à 278 circulations en 2014), ce qui confirme la difficulté accrue de l'accès aux films pour les salles de cinéma indépendantes.

Le nombre d'établissements en demande de copies ADRC a quant à lui baissé en 2014 revenant à son niveau de 2012 (137 établissements en 2013 – 126 en 2014). 12 établissements ont plus de 30 circulations ADRC sur l'année.

La part d'intervention Art et Essai reste importante pour la périphérie et représente plus de 90 % des films et 87 % des circulations. À l'inverse les films soutenus par le GNCR et l'ACID sont en baisse représentant seulement 6 % des interventions. Enfin, 4 % des interventions pour la périphérie sont consacrés aux films sans soutien.

On constate une hausse importante en périphérie des interventions sur les films à diffusion moyenne qui représente plus de 60 % des tirages soit une hausse de 33 % entre 2013 et 2014 majoritairement sur les films à diffusion moyenne basse (entre 80 et 199 copies) qui représentent 113 circulations pour 42 titres. Les interventions sur les films à diffusion moyenne large restent quasi-semblable sur le nombre de titres (18 en 2014, 16 en 2013) mais connaissent une forte hausse en termes de circulations (45 en 2013 et 70 en 2014).

Les interventions sur des films à diffusion réduite et très réduite restent stables entre 2013 et 2014 (27 films pour 45 circulations) de même que pour les films à diffusion large (10 titres pour 48 circulations). Il n'y a eu aucune circulation d'organisée pour un film de diffusion large.

Les productions françaises représentent plus de 45 % des tirages de l'ADRC; l'intervention en banlieue parisienne suit cette tendance avec près de 46 % des tirages. Les films européens augmentent avec légèrement avec 15 % (12 % en 2013) des tirages. Les films Hors Europe et USA augmentent également représentant 37 % des titres et 34 % des circulations (29 % des titres et 23 % des circulations en 2013. Le nombre de circulations par film est de l'ordre de 2 à 3 circulations par film. Seul un titre *Deux Jours une nuit* compte 8 circulations.

La Région Nord-Est en 2014

La région : les 2 départements d'Alsace, 4 de Lorraine, 4 de Champagne-Ardenne, 3 de Picardie et 2 du Nord-Pas-de-Calais

Le correspondant régional ADRC : Benoît Gauriau

Nombre d'établissements desservis en 2014 : 143

Nombre de titres : 106 Soit une moyenne de 2,8 circulations par film,

représentant 65,0 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 298 et 11,9 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

En 2014, l'intervention de l'Agence se stabilise par rapport à 2013 (première année d'intervention totalement numérique et intervention très haute de l'Agence) avec 2 500 circulations sur 163 films. Dans le Nord-Est, la tendance générale est à la baisse avec - 30 % de circulations (298) mais seulement - 4 % des titres (106), soit à peine 3 circulations par film en moyenne. Ainsi, les circulations mises en place pour le Nord-Est représentent à peine 12 % des copies ADRC France. À noter cependant que 32 projets de circulations ont été repris par les distributeurs au lundi matin. Enfin, les circulations mises en place sur la région ont permis de travailler avec 34 distributeurs différents.

Avec près de **87** % des titres et **86** % des circulations, la part Art et Essai est en forte hausse dans le Nord-Est (+ 10 points par rapport à 2013) et rejoint ainsi la moyenne nationale (86,5 % des titres et 82,2 % des circulations). Plus d'un quart des circulations ont été réalisées sur des films soutenus par l'AFCAE avec 82 circulations et 25 titres. Les films *Dans la cour, Lulu femme nue, Les Combattants, Bande de filles* et *Whiplash* ont bénéficié de 5 circulations chacun et *Hippocrate* de 9 copies. Par ailleurs, quatre films plus fragiles soutenus par le GNCR (*Under the skin, Shirley, Mère et fils et Eastern boys*) ont bénéficié d'une copie.

S'agissant de notre intervention au regard des ampleurs de diffusion, 70 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies France en sortie nationale). Plus particulièrement, près de la moitié des circulations ont été réalisées sur des films sortant entre 80 et 199 copies (entre 5 et 7 copies sur *Philomena*, *Aimer*, boire et chanter, Pas son genre, Les Combattants, Lulu femme nue, Bande de filles et D'une vie à l'autre) ; un quart sur des films sortant sur 200 à 300 copies, proportions quasi similaires aux interventions de l'ADRC au niveau national.

La part des circulations sur des **films de diffusion réduite** (entre 20 et 80 copies) est en légère baisse, tant au niveau régional (- 2,5 points) avec **15 % des tirages**, qu'au niveau national (- 3,5 points) avec **11** %. À noter que plus du tiers des copies, soit 16 circulations, ont été réalisées sur trois titres : *Mange tes morts, Le Sel de la Terre* et *States of grace*.

Quant aux films de diffusion large (de 301 à 400 copies), ils représentent seulement 15 % des tirages pour la région, proportion moins important qu'au niveau national (18 %). À ce titre, les films YSL, Magic in the moonlight, Gemma Bovery et Deux Jours, une nuit représente près des deux-tiers des tirages dans cette tranche de diffusion.

Enfin, plus de la moitié des tirages pour le Nord-est ont été réalisés sur des films français, le reste se partageant sur des films européens (hors films français), américains et d'autres nationalités.

La Région Centre en 2014

La région : les 6 départements de la région Centre (Le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret.

Le correspondant régional ADRC : Benoît Gauriau

Nombre d'établissements desservis en 2014 : 46

Nombre de titres : 64 Soit une moyenne de 1,6 circulations par film,

représentant 39,3 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 105 et 4,2 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

En 2014, l'intervention de l'Agence se stabilise par rapport à 2013 (première année d'intervention totalement numérique et intervention très haute de l'Agence) avec 2 500 circulations sur 163 films. Dans la région Centre, notre intervention a légèrement évolué (+ 6 %) avec 105 circulations sur 64 films soit 1,6 copies par film en moyenne. Ainsi, les circulations mises en place pour le Centre représentent un peu plus de 4 % des copies ADRC France. À noter cependant que 9 projets de circulations ont été repris par les distributeurs au lundi matin. Enfin, les circulations mises en place sur la région ont permis de travailler avec 25 distributeurs différents.

Avec près de 83 % des titres et 81 % des circulations, la part Art et Essai est en forte hausse dans le Centre (+ 5 points par rapport à 2013) et atteint presque la moyenne nationale (86,5 % des titres et 82,2 % des circulations). Plus d'un quart des circulations ont été réalisées sur des films soutenus par l'AFCAE avec 29 circulations sur 18 films dont *Les Combattants, Marie Heurtin* et *Hippocrate* qui ont bénéficié de 3 circulations chacun.

S'agissant de notre intervention au regard des ampleurs de diffusion, 70 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies France en Sortie Nationale). Plus particulièrement, 46 % des circulations ont été réalisées sur des films sortant entre 80 et 199 copies avec notamment 3 copies sur Party Girl (film aidé par la région Centre et accompagné dans les salles par l'un des réalisateurs originaire de la région) et Marie Heurtin ; un quart sur des films sortant sur 200 à 300 copies dont 3 copies sur Hippocrate. Ces proportions sont quasi similaires aux interventions de l'ADRC au niveau national.

La part des circulations sur des films de diffusion réduite (entre 20 et 80 copies) est en baisse, tant au niveau régional (-2 points) avec à peine 10 % des tirages, qu'au niveau national (-3.6 points) avec 14,6 %.

À noter 40 % des circulations, soit 4 copies, ont été réalisées sur deux titres : Week-ends et My Sweet Pepper Land . Quant aux films de diffusion large (de 301 à 400 copies), ils représentent seulement 20 % des tirages pour la région (+ 5 points par rapport à 2013), proportion plus importante qu'au niveau national (18 %). À ce titre, les circulations sur *YSL*, *Deux Jours une nuit* et *De toutes nos forces* représentent plus de la moitié des tirages dans cette tranche de diffusion.

Enfin, près des trois-quarts des tirages pour le Centre ont été réalisés sur des films français, 8,6 % sur des films européens (hors films français), 9,5 % sur des films américains (dont 3 circulations sur 10 sur le seul 12 years a slave) et 10,5 % sur des films d'autres nationalités (hors Europe et USA) dont le 2 copies sur Léviathan et Mommy, deux films primés au dernier Festival de Cannes en 2014.

8. Répartition par dispositifs d'intervention

En 2014, pour un nombre de titres en baisse de 6,7 % par rapport à 2013 (de 208 à 194), la somme des circulations - tous dispositifs confondus - a augmenté de 4,3 % (de 3 041 à 3 173). Le nombre de films concernés reste à un niveau historiquement très élevé puisqu'en progression de 48 % par rapport à 2012 et de 46 % par rapport à la moyenne des années 2000. Le nombre de circulations - hors reprises distributeurs - établit quant à lui un record dans l'activité de l'Agence (+ 55 % par rapport à la moyenne des années 2000).

Il est à noter que les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai en 2014 ont confirmé la reprise entamée en 2013 suite à la mise en place définitive des interventions numériques, et atteignent un niveau comparable à celui de la fin des années 2000 : 362 circulations pour 23 films. Ceci explique la hausse des interventions générales par rapport à 2013 alors que le nombre de circulations Petites Villes n'a pas augmenté (2 811 en 2014 et 2 878 en 2013).

Le nombre de circulations Petites Villes par film s'élève en 2014 à 14,5. Cette moyenne se hisse à la première place des interventions annuelles depuis 1996, à égalité avec 2011.

PETITES VILLES

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1997	111	1 112	10
1998	112	1 023	9,1
1999	136	1 401	10,3
2000	135	1 669	12,4
2001	161	1 499	9,3
2002	132	1 319	10
2003	134	1 415	10,5
2004	131	1 367	10,4
2005	121	1 349	11,1
2006	112	1 262	11,3
2007	137	1 236	9
2008	137	1 408	10,3
2009	133	1 281	9,6
2010	123	1 525	12,4
2011	133	1 926	14,5
2012	131	1 605	12,3
2013	208	2 878	13,8
2014	194	2 811	14,5

VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1997	38	701	18,5
1998	28	436	15,6
1999	47	816	17,4
2000	39	783	20,0
2001	35	425	12,1
2002	35	437	12,5
2003	44	535	12,2
2004	44	619	14,1
2005	30	443	14,8
2006	24	448	16,6
2007	31	457	14,7
2008	27	375	13,9
2009	33	377	11,4
2010	21	240	11,4
2011	23	281	12,2
2012	4	11	2,8
2013	11	163	14,8
2014	23	362	15,7

Le fonctionnement des CTP

CTP Villes Moyennes

Le Comité Technique Professionnel chargé de donner un avis sur les demandes des distributeurs au profit des établissements de Villes Moyennes a étudié un ensemble de demandes portant sur un total de 531 circulations pour 18 films. Sur ces films, 312 circulations ont été mises en place, soit 59 % de la demande. 41 % de ces demandes ont donc été assurés par des retirages distributeurs, conformément aux modes d'interventions de l'Agence : le distributeur doit participer à l'effort d'extension à une hauteur minimale de 25 % de la demande.

CTP Art et Essai

Le CTP Art et Essai a étudié des demandes concernant 5 films pour un total de 77 circulations sollicitées. Sur ces 5 films, le CTP Art et Essai a décidé la mise en place de 50 circulations, soit 65 % de la demande.

Ventilation des tirages Petites Villes selon le nombre de circulations par film

Le tableau ci-dessous souligne l'écart entre les films, en faible nombre, bénéficiant d'un nombre important de circulations ADRC, et un nombre plus élevé de titres disposant chacun d'un nombre faible ou moyen de circulations, diffusés de manière plus sélective en fonction du dialogue avec les salles région par région.

	Année 2013			Année 2014		
Nb de circulations	Titres	Circul.	Moyenne	Titres	Circul.	Moyenne
1 à 6	94	236	2,5	89	225	2,5
7 à 10	26	224	8,6	21	171	8,1
11 à 20	37	551	14,9	33	496	15,0
21 à 30	28	708	25,3	16	386	29,7
31 à 50	14	557	39,8	27	1 085	40,2
Plus de 50	9	602	66,9	8	448	56,0
Total	208	2 878	13,8	194	2 811	14,5

Huit films ont bénéficié en 2014 de plus de 50 circulations Petites Villes au lieu de 9 en 2013, 2 en 2012 et 6 en 2011. Il s'agit de Yves Saint-Laurent (64 circulations), Aimer boire et chanter (59 circ.), Hippocrate (57 circ.), Gemma Bovery (57 circ.), Deux jours une nuit (55 circ.), Magic in the Moonlight (53 circ.), Saint Laurent (52 circ.) et Une Nouvelle amie (51 circ.). Ils ont obtenu en moyenne 56 circulations Petites Villes, soit une baisse de 15 % par rapport à 2013. Les films ayant bénéficié des interventions les plus massives en 2014 ont donc été sensiblement moins dotés qu'en 2013.

À noter qu'en additionnant les circulations Villes Moyennes et Art et Essai, c'est toujours Yves Saint-Laurent qui est en tête (91 circ) mais suivi de près par Hippocrate (88 circ.), Deux jours une nuit (84 circ.), Aimer boire et chanter (79 circ), 12 Years a Slave (78 circ) et Mommy (68 circ.).

Ce comparatif permet de souligner la présence toujours active des interventions ADRC sur les films ayant bénéficié de moins de 31 circulations (159 titres - 82 % des films).

Du fait de l'augmentation d'activité générale depuis le début de l'année 2013, la présence a également été plus soutenue qu'auparavant sur les films bénéficiant de plus de 31 circulations (35 titres - 18 % des films, et 1 533 circulations en 2014 contre 1 159 circulations en 2013 et 442 circulations en 2012).

9. Répartition par nationalités des films

Sur l'ensemble des procédures, la répartition des films révèle la part prépondérante du cinéma français et européen, même si en recul par rapport aux années précédentes, ainsi que la place plus importante prise par les aires géographiques autres qu'européennes et des Etats-Unis.

Dans cet ensemble, les films français sont les plus nombreux, représentant 47 % du total des 194 titres (56 % en 2013). Les autres films européens sont particulièrement nombreux en 2014 (37 titres), soit 19 % du total (17,5 % en 2013). Les films européens, incluant les films français, représentent donc 66 % des titres. En forte hausse, la part de l'Art et Essai, pour ces films français et européens, est de 81 % des titres et 79 % des circulations (67 et 77 % en 2013).

Les films ne relevant ni de l'aire européenne ni de l'aire des Etats-Unis sont au nombre de 36 et représentent 19 % des titres et 13 % des circulations (412 contre 216 en 2013). Le Japon, Israël, l'Iran, la Chine, le Chili, le Brésil, le Kazakhstan ou le Venezuela font partie des 18 pays concernés (17 en 2013, 8 en 2012) avec des films comme Le Garçon et le monde, Les Trois sœurs du Yunnan, Iranien, Still the Water ou Leviathan. La quasi-totalité de ces films sont recommandés Art et Essai (99,7 % des circulations).

La part des films des Etats-Unis s'élève à 15 % des titres et 16 % des circulations. 3 titres sont soutenus par l'AFCAE et 1 par le GNCR. 83 % sont recommandés Art et Essai avec notamment 12 Years a Slave, Her, Only Lovers Left Alive, Maps to the Stars, À la Recherche de Vivian Maier, Boyhood, Whiplash ou National Gallery.

39 nationalités différentes sont représentées dans les circulations de 2014, soit 45 % de plus qu'en 2013 et 70 % de plus qu'en 2012.

Répartition 2014 des titres par pays d'origine selon les p	es procédures
--	---------------

	PETITES VILLES		VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI		
	Nb	%	Nb %		
Ensemble Europe	129	66	18	73	
(dont France)	(92)	(47)	(17)	(64)	
Etats-Unis	29	15	2	18	
Autres pays	36	19	3	9	

En 2014, trois film hors Europe et Etats-Unis ont bénéficié du dispositif Villes Moyennes (*Mommy* - Canada, *Le Vent se lève* - Japon et *Timbuktu* - Mauritanie), deux films des Etats-Unis ont bénéficié de la procédure Villes Moyennes (*Her* et 12 Years a Slave), un film européen (hors France) a pris part au dispositif Art et Essai (*D'une Vie à l'autre* - Allemagne), et 17 films français ont eu recours aux deux dispositifs, parmi lesquels *Yves Saint-Laurent, Lulu Femme nue, Aimer Boire et chanter, Dans la Cour, Sils Maria, Les Combattants, Party Girl, Hippocrate ou Bande de Filles.*

Nombre de circulations (toutes procédures) et répartition selon l'origine des films

Année	Nb titres	Europe	%	Etats-U.	%	Autres	%	Total
1996	110	1 546	69,5	670	30,1	10	0,4	2 226
1997	116	1 114	61,4	610	33,6	89	4,9	1 813
1998	112	1 014	69,5	423	29,0	23	1,6	1 460
1999	145	1 697	76,5	407	18,4	113	5,1	2 217
2000	141	1 646	67,1	685	27,9	121	4,9	2 452
2001	165	1 703	88,5	116	6,0	105	5,5	1 924
2002	136	1 521	86,6	33	1,9	202	11,5	1 756
2003	139	1 535	78,7	208	10,5	207	10,5	1 950
2004	134	1 355	68,2	305	15,4	326	16,4	1 986
2005	123	1 308	73,0	330	18,4	154	8,6	1 792
2006	113	1 343	78,6	305	17,8	62	3,6	1 710
2007	139	1 395	82,4	99	5,8	199	11,7	1 693
2008	138	1 485	83,3	124	6,9	174	9,8	1 783
2009	136	1 374	82,9	164	9,9	120	7,2	1 658
2010	123	1 519	86,1	79	4,5	167	9,5	1 765
2011	133	1 828	82,8	202	9,2	177	8,0	2 207
2012	131	1 404	86,8	63	3,9	149	9,2	1 616
2013	208	2 404	79,1	421	13,8	216	7,1	3 041
2014	194	2 264	71,4	497	15,6	412	13,0	3 173

Les 39 nationalités présentes dans les interventions 2014

Nationalités	Nb films	Titres
France	92	
États-Unis	29	Only Lovers Left Alive, The Homesman, Maps to the Stars, Boyhood, A Most Violent Year
Grande-Bretagne	8	Philomena, Les Amants électriques, Under the Skin, Jimmy's Hall, Mr Turner, Comrades
Japon	6	Le Vent se lève, Real, Kaguya, Budori, Still the Water, L'Île de Giovanni.
Israël	5	Bethléem, Dancing in Jaffa, Cupcakes, Le Procès de Viviane Amsalem, L'Institutrice.
Allemagne	4	Pour ton Anniversaire, D'une Vie à l'autre, Chemin de Croix, De l'Autre côté du mur.
Chine	4	Les Trois sœurs du Yunnan, Le Promeneur d'oiseau, Black Coal, Coming Home.
Danemark	3	Nymphomaniac Vol. 1, Nymphomaniac Vol 2., The Salvation.
Italie	3	The Best Offer, Les Opportunistes, Viva la Liberta !.
Suède	3	Le Vieux qui ne voulait pas fêter, Mademoiselle Julie, À la Poursuite du Roi Plumes
Canada	3	Mommy, Enemy, Tom à la Ferme.
Brésil	2	Le Garçon et le monde, Le Sel de la terre.
Chili	2	Gloria, L'Été des poissons-volants.
Mexique	2	Heli, Les Drôles de poissons-chats.
Pologne	2	Ida, L'Homme du peuple.
Roumanie	2	Mère et Fils, Métabolisme.
Suisse	2	Les Grandes ondes, L'Expérience Blocher.
Australie	1	Charlie's Country.
Autriche	1	Shirley un voyage dans la peinture d'Edward Hopper.
Belgique	1	Pasolini.
Corée du Sud	1	A Girl at my Door.
Espagne	1	La Belle jeunesse.
Estonie	1	Le Secret de la pierre de Lune.
Géorgie	1	La Terre éphémère.
Grèce	1	Xenia.
Hongrie	1	White God.
Iran	1	Iranien.
Irlande	1	Le Chant de la mer.
Islande	1	Des Chevaux et des hommes.
Kazakhstan	1	Leçons d'harmonie.
Mauritanie	1	Timbuktu.
Norvège	1	De la Neige pour Noël.
Pakistan	1	Noor.
Palestine	1	Girafada.
Portugal	1	The Casanova Variations.
Russie	1	Léviathan.
Turquie	1	Winter Sleep.
Ukraine	1	The Tribe.
Venezuela	1	Pelo Malo

10. Répartition selon l'ampleur de diffusion des films

Cette répartition, qui confronte l'intervention de l'Agence à l'ampleur de diffusion initiale définie par les distributeurs, permet d'analyser plus finement les circulations en fonction de la réalité de diffusion des films en question.

En 2014, les interventions de l'ADRC – tous dispositifs – concernent à 92 % des films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies France) et à 78 % des films diffusés avec moins de 200 copies.

Les films de diffusion réduite et très réduite (moins de 80 copies France) représentent 43 % des titres. Les films de diffusion large (plus de 300 copies) représentent 8 % des titres. Aucun film à plus de 380 copies France n'a bénéficié de circulations ADRC en 2014.

	FILMS		CIRCULATI	ONS ADRC
Nb de copies distributeurs	Nb	%	Nb	%
1 à 20	16	8,3	19	0,6
21 à 79	68	35,1	340	10,7
80 à 300	95	48,9	2 248	70,9
301 à 499	15	7,7	566	17,8
500 et plus	0	0	0	0
Ensemble	194	100	3 173	100

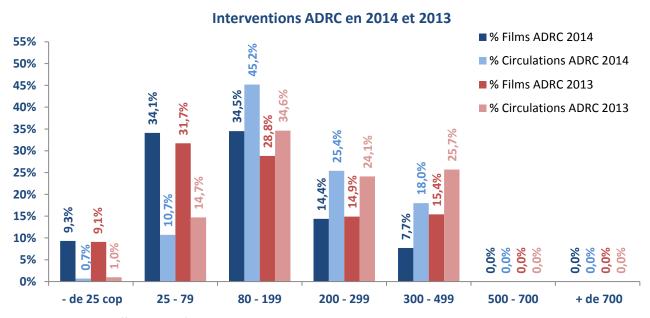
Comparatif 2013/2014

La part des films de diffusion réduite (moins de 80 copies France) a sensiblement augmenté en 2014, passant de 40,9 % à 43,4 % des titres (35,9 % en 2012). Par contre, la part des circulations correspondantes est en baisse : de 15,6 % à 11,3 %. 100 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai.

La part des films englobant diffusion réduite et moyenne (moins de 300 copies France) est en très forte hausse : 92,3 % des films et 82,2 % des circulations en 2014 contre 85,6 % et 75,8 % en 2013. 92 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai. C'est surtout la tranche basse de la catégorie des diffusions moyennes qui a le plus progressé (80 à 199 copies) : de 34,6 % des circulations en 2013 à 45,2 % en 2014.

La part des films de diffusion large a quant à elle très nettement diminué : 7,7 % des films et 17,8 % des circulations en 2014 contre 14,4 % et 24,2 % en 2013.

Enfin, aucun film de diffusion large (plus de 500 copies) n'a été concerné par les dispositifs de l'ADRC en 2014, à l'instar de 2013 et au contraire de 2012 (2,3 % des titres) et de 2011 (1,5 % des titres). Le film à l'ampleur de diffusion la plus large élevait son plan de sortie à 380 copies (*Jack et la Mécanique du cœur*).



Ampleur de diffusion des films

Lecture : 34,1 % des films ayant bénéficié de circulations ADRC en 2014 figurent dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 45,2 % des circulations ADRC ont porté sur cette tranche de diffusion ; tandis qu'en 2013, ces taux étaient de 28,8 % des films et 34,6 % des circulations.

11. Part de l'Art et Essai

Mesurée sur la base de la procédure de recommandation des films Art et Essai mise en place par l'AFCAE et le CNC, la part de ces films en 2014 représente 82 % du total des circulations et 86 % du total des titres, taux en forte progression par rapport à ces dernières années :



Il s'agit de 2 598 circulations sur 166 titres. En retranchant les circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts non réaffectés, la part de l'Art et Essai s'élève à 82 % des circulations et 87 % des films.

Il est à noter que la plus forte intervention 2014 de l'ADRC concerne le film *Yves Saint-Laurent* de Jalil Lespert (91 circulations) qui n'est pas recommandé Art et Essai, ce qui fait mécaniquement reculer les statistiques Art et Essai 2014, pourtant déjà élevées.

En rapport aux interventions ADRC les plus importantes, à partir de 50 circulations, 88 % des films et 87 % des circulations concernaient des films recommandés Art et Essai. Près de 30 % des films et plus de 25 % des circulations de ces titres étaient, de surcroît, soutenus par le Groupe Actions-Promotions.

La part Art et Essai est donc d'autant plus importante dans les interventions ADRC que ces interventions par film sont massives, illustrant une nouvelle fois que les actions de l'Agence portent en très grande majorité sur l'Art et Essai et s'avèrent décisives dans ce domaine pour toutes les salles bénéficiaires.

Les interventions les plus importantes (au moins 50 circulations) ont concerné ces films recommandés :

·	•	-			
Film	Réalisateur/trice	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca.
Hippocrate	Thomas Litli	Le Pacte	88	39 %	573
Deux jours une nuit	Jean-Pierre et Luc	Diaphana	84	27 %	500
Aimer, Boire et chanter	Alain Resnais	Le Pacte	79	40 %	483
12 Years a Slave	Steve McQueen	Mars	78	38 %	424
Mommy	Xavier Dolan	Diaphana	68	22 %	424
Jimmy's Hall	Woody Allen	Le Pacte	66	34 %	432
Trois Cœurs	Benoît Jacquot	Wild Bunch	63	26 %	338
Party Girl	Amachoukeli, Burger, Theis	Pyramide	58	38 %	377
Au Fil d'Ariane	Robert Guédiguian	Diaphana	55	43 %	334
Timbuktu	Abderrahmane Sissako	Le Pacte	54	36 %	395
Les Combattants	Thomas Cailley	Haut & Court	53	34 %	423
Pas son Genre	Lucas Belvaux	Diaphana	53	29 %	325
Magic in the Moonlight	Woody Allen	Mars	53	17 %	397
Saint Laurent	Bertrand Bonello	EuropaCorp	53	24 %	353
Une Nouvelle amie	François Ozon	Mars	51	18 %	366
Bande de filles	Céline Sciamma	Pyramide	50	31 %	339

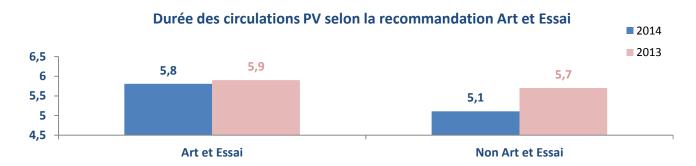
Lecture : Hippocrate a bénéficié de 88 circulations ADRC, ce qui représente 39 % du total des Sorties Nationales du distributeur. 573 localités ont été desservies par l'ADRC.

Parmi ces 16 films, 5 ont reçu le soutien du Groupe Actions Promotion de l'AFCAE.

La procédure dite Art et Essai, analogue à celle des Villes Moyennes, a concerné 5 titres et 50 circulations pour des salles et des films inscrits dans le champ de l'Art et Essai. Les films concernés sont *Party Girl* (17), *Au Fil d'Ariane* (15), *Lulu Femme nue* (8), *D'une Vie à l'autre* (6) et *Le Beau monde* (4).

166 titres recommandés Art et Essai ont donc bénéficié de circulations ADRC, soit **41,5** % **du total des films recommandés par l'AFCAE et le CNC en 2014** (ce taux était de 29 % en 2013 et de 19 % en 2012).

La durée des circulations ADRC mises en place s'inscrit d'autant plus dans la longueur que ces interventions prennent cadre dans le domaine de l'Art et Essai : toutes diffusions confondues, les circulations Art et Essai durent en moyenne 5,8 semaines quand celles non recommandées durent 5,1 semaines.



Les films de diffusion très réduite (DTR: 1 à 20 copies en Sortie Nationale) et réduite (DR: 21 à 79 copies) sont tous recommandés Art et Essai (84 films). Si l'on englobe les diffusions réduites et moyennes (jusqu'à 300 copies), le taux Art et Essai est de 90 % des films et 92 % des circulations. Ce sont ces films représentatifs de la diversité qui obtiennent les moyennes de durée de circulation les plus hautes (7,0 semaines pour les DTR et 5,9 pour les DR, tandis que les diffusions à plus de 300 copies atteignent 5,2 semaines).

Mise en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2014 de circulations complémentaires de l'Agence, les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 13,1 % de ce total de copies distributeurs (9,7 % en 2013) et, plus précisément, 15,3 % pour les films recommandés Art et Essai.

Poids d'intervention ADRC selon la recommandation Art et Essai des films



L'écart du poids d'intervention entre films recommandés et non - plus de 7 points - manifeste l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.

Les films soutenus par l'AFCAE

26 films sur les 26 soutenus par le groupe Actions-Promotion de l'AFCAE en 2014 ont bénéficié d'interventions de l'ADRC, soit l'intégralité des films soutenus (92 % en 2013).

Il s'agit, dans l'ordre chronologique de sortie, des films ci-dessous :

Film	Réalisateur/trice	Distributeur	Circ	Part ADRC	Nb loca.
Hippocrate	Thomas Litli	Le Pacte	88	39 %	573
Party Girl	Amachoukeli, Burger	Pyramide	58	38 %	377
Timbuktu	Abderrahmane Sissako	Le Pacte	54	36 %	395
Les Combattants	Thomas Cailley	Haut & Court	53	34 %	423
Bande de filles	Céline Sciamma	Pyramide	50	31 %	339
Lulu femme nue	Solveig Anspach	Le Pacte	47	29 %	325
Dans la cour	Pierre Salvadori	Wild Bunch	45	21 %	303
Marie Heurtin	Jean-Pierre Améris	Diaphana	43	22 %	287
Whiplash	Damien Chazelle	Ad Vitam	39	24 %	332
Winter Sleep	Nuri Bilge Ceylan	Memento	32	22 %	323
Leviathan	Andrey Zvyaguintsev	Pyramide	32	37 %	237
My Sweet Pepper Land	Hiner Saleem	Memento	27	35 %	210
Gloria	Sebastien Lelio	Ad Vitam	19	23 %	171
Le Sel de la terre	Wim Wenders	Le Pacte	16	21 %	147
Le Procès de Viviane Amsalem	Ronit Elkabetz	Losange	15	19 %	100
Le Garçon et le monde	Alê Abreu	Films du Préau	15	21 %	110
La Cour de Babel	Julie Bertuccelli	Pyramide	14	14 %	95
Still the Water	Naomi Kawase	Haut & Court	14	14 %	98
Black Coal	Diao Yi'nan	Memento	12	13 %	71
Mange tes morts	Jean-Charles Hue	Capricci	12	20 %	80
Charlie's Country	Rolf De Heer	Nour	10	25 %	73
Maestro	Léa Fazer	Rézo	9	7 %	85
Les Drôles de poissons chats	Claudia Sainte-Luce	Pyramide	5	9 %	31
À la recherche de Vivian Maier	Maloof, Siskel	Happiness	4	12 %	35
National Gallery	Frederick Wiseman	Sophie Dulac	3	10 %	14
Casanova Variations	Michael Sturminger	Alfama	3	6 %	15

Au total, **719 circulations ADRC** ont été élaborées (+ 18 % par rapport à 2013), soit une moyenne de **près de 28 circulations par film**.

23 % des circulations ADRC en 2014 ont concerné des films soutenus par l'AFCAE – Actions-Promotion, alors qu'ils représentent 13 % du total des films.

Le ratio de circulations ADRC par rapport aux plans de sortie initiaux de ces films s'élève à 25 %.

913 localités différentes (hors points de circuit itinérant) ont été servies en 2014 par l'ADRC sur des films soutenus par le Groupe Actions-Promotion, soit plus de 55 % des communes équipées en France.

En outre, **6 films soutenus par le Groupe Jeune Public de l'AFCAE** ont bénéficié de circulations ADRC. Soit tous les longs métrages soutenus, hormis *Minuscule* dont le plan de sortie nationale était trop élevé pour bénéficier de l'action de l'ADRC :

Film	Réalisateur/trice	Distributeur	Circ	Part ADRC	Nb loca.
Le Chant de la mer	Tomm Moore	Haut & Court	16	7 %	98
Le Garçon et le monde	Alê Abreu	Films du Préau	15	21 %	110
Tante Hilda!	Girerd, Chieux	SND	14	6 %	81
L'Île de Giovanni	Mizuho Nishikubo	Eurozoom	9	20 %	64
De la Neige pour Noël	Rasmus A. Sivertsen	Films du Préau	8	12 %	71
Girafada	Rani Massalha	Pyramide	6	15 %	44

Au total, **68 circulations ADRC** ont été élaborées (+ 48 % par rapport à 2013), soit une moyenne de **plus de 11 circulations par film.**

302 localités différentes (hors points de circuit itinérant) ont été servies en 2014 par l'ADRC sur des films soutenus par le Groupe Jeune Public.

Les films soutenus par le GNCR

59 % des films soutenus par le GNCR en 2014 ont bénéficié d'interventions de l'ADRC (13 films sur 22). Ce taux était de 41 % en 2013 et de 25 % en 2012. Ci-dessous les films concernés :

Film	Réalisateur/trice	Distributeur	Circ	Part ADRC	Nb
Fidelio	Lucie Borleteau	Pyramide	9	16 %	56
Mère et Fils	Călin Peter Netzer	Sophie Dulac	7	19 %	44
Shirley: Visions of Reality	Gustav Deutsch	КМВО	4	10 %	23
Eastern Boys	Robin Campillo	Sophie Dulac	3	9 %	16
La Ligne de partage des eaux	Dominique Marchais	Losange	2	20 %	17
Under the Skin	Jonathan Glazer	Diaphana	2	4 %	13
Iranien	Mehran Tamadon	Zed	2	13 %	16
Les Trois sœurs de Yunnan	Wang Bing	Les Acacias	1	4 %	4
Métabolisme	Corneliu Porumboiu	Zootrope	1	10 %	5
Les Amants électriques	Bill Plympton	ED	1	7 %	6
Of Men and War	Laurent Bécue-Renard	Why Not	1	20 %	19
In the Family	Patrick Wang	ED	1	33 %	11
Convers. () avec N.	Michel Gondry	Shellac	1	5 %	5

Au total, 35 circulations ADRC ont été élaborées, soit une moyenne de **près de 3 circulations par film**. Si l'on constate une forte progression d'intervention en terme de titres, le nombre de circulations est en recul (105 circulations en 2013, 34 en 2012). Cela peut s'expliquer par la présence en 2013 de films plus exposés, à l'instar de *Camille Claudel* (29 circu) ou *L'Inconnu du lac* (20 circu). L'action de l'Agence en 2014 a donc étendu le spectre des films concernés avec des interventions relativement homogènes et moins concentrées sur deux ou trois films comme l'année précédente.

159 localités différentes (hors points de circuit itinérant) ont été servies en 2014 par l'ADRC sur des films soutenus par le GNCR.

Les films soutenus par l'ACID

5 films soutenus par l'ACID (soit 39 % de l'ensemble) ont bénéficié d'interventions de l'ADRC (4 en 2013) :

Film	Réalisateur/trice	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb
Qui Vive	Marianne Tardieu	Rézo	7	18 %	41
Iranien	Mehran Tamadon	Zed	2	13 %	16
À Ciel ouvert	Mariana Otero	Happiness	1	6 %	7
Noor	Zenrici, Giovanetti	Zootrope	1	7 %	12
Of Men and War	Laurent Bécue-Renard	Why Not	1	20 %	19

Au total, 12 circulations ADRC ont été élaborées, soit une moyenne de plus de 2 circulations par film.

84 localités différentes (hors points de circuit itinérant) ont été servies en 2014 par l'ADRC sur des films soutenus par l'ACID.

12. Répartition par distributeurs

Cette année, le total des distributeurs est en hausse avec **51 distributeurs différents**, contre 50 en 2013, 35 en 2012, 42 en 2011 et 39 en 2010. Ce total est le plus élevé depuis 1999.

On observe en 2014 une augmentation certaine du nombre de distributeurs ayant bénéficié de plus de 100 circulations (11 en 2014, 9 en 2013, 7 en 2012, 7 en 2011). 7 de ces 11 distributeurs sont des structures indépendantes de taille moyenne (Le Pacte, Diaphana, Mars Films, Wild Bunch, Pyramide, Haut et Court et Les Films du Losange), les 4 autres étant SND, Gaumont, Pathé et EuropaCorp.

6 distributeurs contre 9 en 2013, 5 en 2012 et 10 en 2011 ont obtenu de 50 à 99 circulations.

Le nombre de structures de distribution ayant obtenu entre 20 et 49 circulations s'élève à 5 (7 en 2013, 7 en 2012, 6 en 2011).

Il faut remonter à 2008 pour retrouver un nombre supérieur de distributeurs à moins de 20 circulations. Parmi ces structures, on compte des sociétés comme Alfama, Capricci, Happinness, Eurozoom, Jour2Fête, Pretty Pictures, ED Distribution ou Shellac.

Répartition des distributeurs selon l'ampleur des circulations ADRC

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
100 circulations et +	8	5	7	5	7	7	6	6	7	7	9	11
50 à 99 circulations	8	9	4	7	4	7	7	5	10	5	9	6
20 à 49 circulations	3	4	5	4	14	5	5	9	6	7	7	5
5 à 19 circulations	5	11	11	12	7	9	7	14	7	9	14	14
moins de 5 copies	19	12	14	13	15	21	18	5	12	7	11	15
Total	43	41	41	41	47	49	43	39	42	35	50	51

Les tableaux des pages suivantes permettent d'identifier les distributeurs auxquels l'Agence s'est associée, avec pour chacun le rappel du nombre de films qui ont donné lieu à intervention au cours de l'année dans tous les dispositifs et notamment celui des Petites Villes. Pour chaque distributeur, la part des circulations de films recommandés Art et Essai est indiquée, ainsi que la moyenne de circulations mises en place par film.

Plus de 100 copies : 11 distributeurs

	Total circula	ations ADRC	Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
Films 2014	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
LE PACTE	445	14	31,8	100	342	103
DIAPHANA	412	15	27,5	98	335	77
MARS	290	10	29,0	92	257	33
WILD BUNCH	219	7	31,3	67	157	62
PYRAMIDE	213	13	16,4	100	185	28
SND	171	4	42,8	31	144	27
GAUMONT	158	5	31,6	63	158	0
PATHÉ	133	5	26,6	37	133	0
HAUT ET COURT	128	9	14,2	100	116	12
FILMS DU LOSANGE	119	9	13,2	100	113	6
EUROPACORP	117	4	29,3	91	117	0

De 50 à 99 copies : 6 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
Films 2014	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
AD VITAM	98	8	12,3	100	98	0
MEMENTO	88	5	17,6	100	88	0
STUDIO CANAL	85	5	17,0	8	85	0
WALT DISNEY	57	2	28,5	100	49	8
SOPHIE DULAC	50	6	8,3	100	44	6
ARP	50	5	10,0	50	50	0

De 20 à 49 copies : 5 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
Films 2014	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
UGC	42	5	8,4	79	42	0
UNIVERSAL	35	2	17,5	0	35	0
METROPOLITAN	29	2	14,5	0	29	0
VO CONDOR	28	4	7,0	100	28	0
FILMS DU PRÉAU	23	2	11,5	100	23	0

De 5 à 19 copies : 14 distributeurs

	Total circul	Total circulations ADRC		Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
Films 2014	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
RÉZO	18	4	4,5	100	18	0
ALFAMA	18	2	9,0	100	18	0
GÉBÉKA	18	2	9,0	100	18	0
CAPRICCI	15	2	7,5	100	15	0
HAPPINESS	14	4	3,5	100	14	0
WARNER BROS	12	2	6,0	50	12	0
PANAME	12	1	12,0	0	12	0
EUROZOOM	10	2	5,0	100	10	0
NOUR	10	1	5,0	100	10	0
BAC	6	3	2,0	100	6	0
UFO	6	3	2,0	100	6	0
BODEGA	5	3	1,7	100	5	0
JOUR2FÊTE	5	3	1,7	100	5	0
BELLISSIMA	5	1	5,0	100	5	0

Moins de 5 copies : 15 distributeurs

	Total circula	ations ADRC	Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
Films 2014	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
PRETTY PICTURES	4	3	1,3	100	4	0
КМВО	4	1	4,0	100	4	0
ARIZONA	3	2	1,5	100	3	0
CHRYSALIS	3	1	3,0	100	3	0
ED	2	2	1,0	100	2	0
ZOOTROPE	2	2	1,0	100	2	0
PREMIUM	2	1	2,0	100	2	0
ZED	2	1	2,0	100	2	0
SHELLAC	1	1	1,0	100	1	0
LES ACACIAS	1	1	1,0	100	1	0
CINEMA DEFACTO	1	1	1,0	100	1	0
DISTRIB FILMS	1	1	1,0	100	1	0
EPICENTRE	1	1	1,0	100	1	0
PARADIS	1	1	1,0	0	1	0
WHY NOT	1	1	1,0	100	1	0

Les structures d'activité moyenne et petite (hors distributeurs intégrés et « majors ») représentent 80 % de celles associées aux activités de l'Agence en 2014.

La part qu'elles prennent dans l'activité globale de l'ADRC est nettement supérieure à celle de 2013 : 82 % des films (73 % en 2013) et 74 % des circulations (67 % en 2013) sont concernés par ces sociétés qui mettent considérablement en avant l'Art et Essai (94 % de films et 95 % de circulations liées à ces structures sont classés Art et Essai).

13. Répartition des entrées

Les entrées réalisées sur les circulations ADRC en 2014 atteignent un total général de :

1 729 173 entrées

Ce total se répartit :

- 1 620 935 entrées réalisées sur les 3 173 circulations mises en place sur les films 2014
- 108 238 entrées réalisées en 2014 sur des circulations de films sortis en 2013,

sur des films comme Tel père tel fils, Suzanne ou Le Géant égoïste (sortis les 18 et 25 décembre 2013).

Les résultats des circulations 2014 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes : 1492 053 entrées

- Dispositif Villes Moyennes et Art et Essai : 237 120 entrées

Les résultats sur les seuls films sortis en 2014 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes, 2 811 circulations : 1383 815 entrées

- Dispositif Villes Moyennes et Art et Essai, 362 circulations : 237 120 entrées

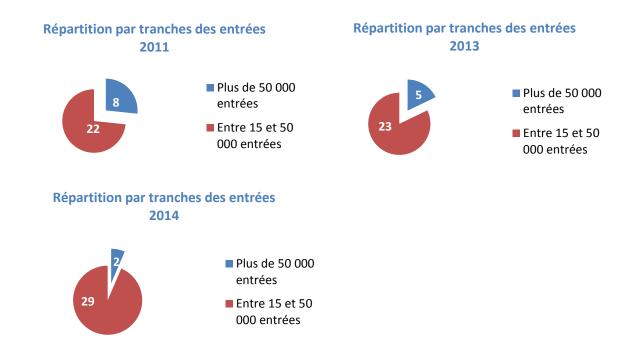
Le nombre d'entrées liées aux circulations des dispositifs « Villes Moyennes » et « Art et Essai » a progressé de plus de 110 % par rapport à 2013, prolongeant le regain d'activité déjà constaté par rapport à 2012.

Le nombre d'entrées liées aux circulations Petites Villes est en légère baisse par rapport à l'année 2013 (qui était en très net essor : + 50 % par rapport à 2012). Ce total PV 2014 est en retrait de 14 % par rapport à 2013 et en progression de 44 % par rapport à 2012.

Le nombre de circulations Petites Villes mises en place par l'ADRC a connu une baisse de 2,3 % par rapport à 2013, ce qui explique en partie la baisse des entrées sur ce type de circulations. Ce constat est également lié à la baisse générale et significative des entrées des films recommandés Art et Essai en 2014 (- 13 % selon l'AFCAE alors que ces films recommandés représentent 86 % des interventions ADRC).

En outre, l'activité de l'ADRC en 2014 a nettement moins connu de films « locomotives » à très grand succès public. En 2011 par exemple, trois films ont généré plus de 100 000 entrées ADRC dans le dispositif Petites Villes [(Les Femmes du 6º étage (169 335), Le Discours d'un Roi (141 812) et The Artist (113 563) tandis que 2013 n'a connu qu'un seul film à ce niveau d'entrées [(Guillaume et les garçons à table! (116 802)] et l'année 2014 aucun film à plus de 100 000 entrées ADRC. C'est donc un total de 116 802 entrées ADRC qui a été effectué en 2013 sur un type de films à très gros potentiel commercial et que l'année 2014 n'a pas offert (seulement 44 395 entrées ADRC PV sur le film le mieux classé au box-office : 12 Years a Slave, n° 28 du BO).

On note également dans la répartition des entrées ADRC une très nette augmentation des films ayant généré entre 15 000 et 50 000 entrées. L'activité 2014 a ainsi concerné un plus grand nombre de films réalisant des entrées moins importantes que les « locomotives » : 2 films à plus de 50 000 entrées contre 29 films entre 15 et 50 000 entrées.



2012 n'entre pas dans l'analyse étant donné son caractère particulier d'année charnière de transition numérique des activités ADRC.

L'ADRC et le Box-Office

Sur les films recommandés Art et Essai porteurs (+ de 500 000 entrées France), l'ADRC est intervenu à hauteur de 77 % (10 films bénéficiaires sur 13 au total), et même à 100 % pour les 7 films Art et Essai se situant entre 500 000 et 1 M d'entrées. Les interventions ADRC ne portent qu'en minorité sur les films composant la tête du box-office et qui ne sont pas recommandés Art et Essai (8 films à plus de 500 000 entrées, soit 10 % des films non Art et Essai de cette tranche).

En 2014, l'ADRC n'est ainsi intervenue que sur 5 films parmi les 55 films ayant réalisé au moins un million d'entrées (soit 9 % de ces films, contre 22 % en 2013) et sur aucun film parmi les 22 ayant réalisé plus de deux millions d'entrées. Et si l'on étend le spectre d'analyse aux 89 films ayant réalisé plus de 500.000 entrées en 2014, l'ADRC n'est intervenue que sur 18 de ces films, soit 20 % (contre 32 % en 2013).

En 2014, aucun film à plus de 2 M d'entrées n'a bénéficié de circulations ADRC (6 % en 2013, 11% en 2012 et 20 % en 2011).

Ceci illustre le rôle correcteur de l'ADRC quant au fonctionnement du marché qui se concentre toujours plus, en tendances moyenne et longue, sur les films les plus porteurs, très majoritairement non recommandés Art et Essai (seulement 11 % des films à plus d' 1 M d'entrées et 15 % des films à plus de 500 000 entrées sont recommandés ; ils étaient respectivement 16 et 24 % en 2013).

Ce tassement des performances des films porteurs Art et Essai est à mettre en corrélation avec la très forte présence de films Art et Essai au sein de l'Action de l'Agence : 86 % des films sont recommandés en 2014.

Le nombre de films considéré dans la tranche à plus de 15 000 entrées ADRC est comparable aux années précédentes (30 en 2011, 28 en 2013 et 31 en 2014). Cependant, ces films ayant réalisé les meilleures performances sur les circulations ADRC ont effectué des entrées France très clairement en retrait par rapport à 2011 et 2013. Le total des entrées France effectué par ces films était de 24 012 350 en 2011 et de 27 238 021 en 2013 alors qu'il est de seulement 17 535 641 en 2014. Cela représente une baisse de plus de 35 % entre 2013 et 2014. Le marché sur ce type de films relevant de l'Agence était donc très nettement plus haut en 2013.

Entrées par circulation

Pour le dispositif Petites Villes et parmi les films ayant réalisé plus de 15 000 entrées via des circulations ADRC, 7 dépassent le total de 900 entrées par circulation. Parmi eux, certains films recommandés Art et Essai obtiennent des résultats particulièrement remarquables : *Ida* (1 335 entrées par circulation), *Philomena* (1 103), *12 Years a Slave* (987), *Mommy* (969) ou *Lulu femme nue* (931).

La moyenne d'entrées ADRC s'élève à 511 entrées par circulation, tous dispositifs confondus.

14. L'apport économique très positif de l'ADRC

Il s'agit ici d'évaluer certains des apports économiques résultant des interventions de l'ADRC menées dans le cadre de ses missions.

« Certains de ces apports » car il est en effet impossible d'approcher par exemple l'évaluation des actions de conseils ou d'assistance aux projets de salles, qui plus est sur une seule année. Or, cet apport économique est non moins réel que pour les entrées générées par les circulations annuelles de copies ADRC. Ce travail d'accompagnement aux projets de salles de cinéma se traduit très souvent, de la part de l'Agence, par des préconisations d'économie en lien avec les marchés potentiels ou les contextes de la future exploitation des lieux. Et ces économies réalisées à terme sur les projets de salles ne peuvent être isolées d'un ensemble.

Les apports économiques de l'ADRC - très positifs - ne peuvent comprendre ainsi que les résultats générés par les circulations de copies ADRC en 2014, qui eux sont identifiés salle par salle, et copie par copie, tant sur les films d'exclusivité que sur ceux du patrimoine cinématographique. Cet apport économique est donc encore plus important que l'évaluation qui en est faite ici avec ces seuls apports directs. Par contre, tous les coûts de l'ADRC sur l'année ont été pris en compte.

<u>Pour la seule économie du cinéma</u> (TSA et recettes hors TVA générées par les copies ADRC), l'apport économique de l'ADRC est en progression par rapport à 2013 :

L'apport économique net est estimé à 7,760 millions d'Euros, après déduction de l'ensemble des coûts et dépenses de l'ADRC en 2014 (1);

Cet apport est de 8,195 millions d'Euros, en rapport au total des subventions reçues pour 2014 (2).

Ainsi, pour un Euro investi dans l'ADRC:

- . En regard de l'ensemble des coûts ADRC (1) : **3,97 Euros ont été générés en 2014 pour la seule économie** du cinéma (TSA et recettes exploitation et distribution, hors TVA).
- . En regard du total des subventions perçues (2) : **4,77 Euros ont été générés pour cette économie du cinéma.**

Les circulations de copies ADRC en 2014 (exclusivité et patrimoine) ont généré environ 11,099 millions d'Euros de recettes guichet, se composant entre autres de 9,180 millions d'Euros de recettes exploitants et distributeurs, et 1,190 millions d'Euros de TSA (voir ci-dessous les bases d'évaluation).

Le total des budgets ADRC 2014 consommés (fonctionnements et actions, y compris le budget contributions numériques entre le CNC et la PROCIREP) est de 2,610 millions d'Euros, et le total des subventions perçues (y compris contributions) est de 2,175 millions d'Euros.

Bases d'évaluation (Géographie du cinéma CNC 2013, bilan CNC 2014) :

- . Recette/entrée moyenne estimée : 6,06€ (données CNC <u>2014</u> France : 6,38€ ; zones rurales 2013: 5,73 ; communes 10.000 20.000 : 6,24 ; communes 20.000 50.000 : 6,44 ; communes 50-100 00 : 6,37)
- . TSA: 10,72 %
- . Parts exploitation + distribution : 82,71 % (données 2014)

Rappelons que les pouvoirs publics (Ministère de la Culture et de la Communication) ont instauré, en créant en 1983 l'ADRC et ses missions, cette **intelligence économique d'intervention** pour remédier à la concentration de la diffusion des films qui privilégiait les plus grandes villes au détriment de très nombreuses localités alimentées beaucoup plus tardivement (parfois jusqu'à plus d'un an), voire pas du tout.

Il s'agissait donc de recréer une activité (devenue moins performante) là où le marché ne voulait, ou ne pouvait plus, la prendre en compte en raison de ses évolutions économiques structurelles.

C'est précisément le même contexte général d'évolution de la diffusion des films - cette exigence renforcée de performance économique à très court terme, mais aussi de renouvellement et rotation rapide de l'offre, propres aux industries culturelles - qui détermine aujourd'hui l'utilité générale, économique et culturelle, de l'ADRC. Il s'agit toujours de développer l'activité économique des salles et des territoires que le marché ne considère pas comme assez rentable, en tous les cas à court ou très court terme.

Utiles et nécessaires, le meilleur accès des salles à la pluralité des films et le meilleur accès des films aux salles constituent des investissements publics économiquement judicieux, et des enjeux culturels et sociaux décisifs pour les territoires.

Annexes



- > Tableau général Petites Villes : films circulations résultats
- > Liste des localités ayant bénéficié de la procédure Petites Villes

Tableau général Petites Villes : films – circulations –résultats

TITRES	Date de SN	Nb de circ.	Nb d'entrées	Moy./copie
FRUITVALE STATION	01-janv-14	10	889	89
JAMAIS LE PREMIER SOIR	01-janv-14	11	6 927	630
NYMPHOMANIAC - VOLUME 1	01-janv-14	16	3 705	232
A CIEL OUVERT	08-janv-14	1	870	870
PHILOMENA	08-janv-14	46	50 749	1 103
POUR TON ANNIVERSAIRE	08-janv-14	1	207	207
YVES SAINT-LAURENT	08-janv-14	64	78 372	1 225
A COUP SUR	15-janv-14	2	195	98
AMOUR EST UN CRIME PARFAIT (L')	15-janv-14	47	26 200	557
DIVIN ENFANT	15-janv-14	1	70	70
MERE ET FILS	15-janv-14	7	1 889	270
12 YEARS A SLAVE	22-janv-14	45	44 395	987
AUTRE VIE (UNE)	22-janv-14	7	1 093	156
LULU FEMME NUE	22-janv-14	39	36 290	931
PRÊT A TOUT	22-janv-14	2	759	380
VENT SE LEVE (LE)	22-janv-14	30	24 579	819
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN	29-janv-14	1	44	44
DALLAS BUYERS CLUB	29-janv-14	10	4 174	417
ETOILES (DES)	29-janv-14	2	378	189
JACKY AU ROYAUME DES FILLES	29-janv-14	3	286	95
NYMPHOMANIAC VOLUME 2	29-janv-14	8	1 589	199
TONNERRE	29-janv-14	5	1 395	279
AMERICAN BLUFF	05-févr-14	12	4 769	397
BEAU DIMANCHE (UN)	05-févr-14	12	7 846	654
JACK ET LA MECANIQUE DU CŒUR	05-févr-14	7	4 334	619
VIVA LA LIBERTA	05-févr-14	5	1 944	389
ABUS DE FAIBLESSE	12-févr-14	1	23	23
GRANDES ONDES (LES)	12-févr-14	8	2 921	365
IDA	12-févr-14	13	17 355	1 335
SECRET DE LA PIERRE DE LUNE (LE)	12-févr-14	4	1 590	398
TANTE HILDA!	12-févr-14	14	3 593	257
BETHLEEM	19-févr-14	1	163	163
EXPERIENCE BLOCHER (L')	19-févr-14	1	678	678
GLORIA	19-févr-14	19	9 782	515
ONLY LOVERS LEFT ALIVE	19-févr-14	15	4 047	270
ÉTÉ A OSAGE COUNTY (UN)	26-févr-14	19	11 332	596
SENS DE L'HUMOUR (LE)	26-févr-14	4	985	246
WEEK-ENDS	26-févr-14	18	6 876	382
ARRETE OU JE CONTINUE	05-mars-14	16	4 937	309
DIPLOMATIE	05-mars-14	46	23 918	520
WEEK-END A PARIS (UN)	05-mars-14	14	3 853	275
COUR DE BABEL (LA)	12-mars-14	14	5 488	392
SON EPOUSE	12-mars-14	1	178	178
HER	19-mars-14	24	8 631	360
PIECE MANQUANTE (LA)	19-mars-14	2	686	343
SITUATION AMOUREUSE - C'EST COMPLIQUE	19-mars-14	21	4 804	229
WRONG COPS	19-mars-14	4	605	151
AIMER BOIRE ET CHANTER	26-mars-14	59	29 209	495
DE TOUTES NOS FORCES	26-mars-14	42	37 120	884
LECONS D'HARMONIE	26-mars-14	1	187	187
REAL	26-mars-14	4	737	184
AVIS DE MISTRAL	02-avr-14	2	1 697	849

DANCING IN JAFFA	02-avr-14	1	178	178
EASTERN BOYS	02-avr-14	3	413	138
NEBRASKA	02-avr-14	22	5 400	245
PELO MALO	02-avr-14	2	512	256
SALAUD - ON T'AIME	02-avr-14	12	5 034	420
				-
APPRENTI GIGOLO	09-avr-14	21	6 208	296
BELLE VIE (LA)	09-avr-14	3	1 097	366
HELI	09-avr-14	1	126	126
MY SWEET PEPPER LAND	09-avr-14	26	13 245	509
TOUT EST PERMIS	09-avr-14	2	476	238
METABOLISME OU QUAND LE SOIR TOMBE SUR BUC.	15-avr-14	1	74	74
3 SŒURS DU YUNNAN (LES)	16-avr-14	1	438	438
BEST OFFER (THE)	16-avr-14	1	283	283
PROMESSE (UNE)	16-avr-14	21	6 033	287
TOM A LA FERME	16-avr-14	6	2 349	392
AMANTS ELECTRIQUES (LES)	23-avr-14	1	193	193
DANS LA COUR	23-avr-14	38	21 560	567
ÉTÉ DES POISSONS VOLANTS (L')	23-avr-14	1	148	148
GIRAFADA	23-avr-14	6	753	126
LIGNE DE PARTAGE DES EAUX (LA)	23-avr-14	2	428	214
NIGHT MOVES	23-avr-14	1	209	209
NOOR	23-avr-14	1	445	445
RENCONTRE (UNE)	23-avr-14	7	3 878	554
STATES OF GRACE	23-avr-14	16	3 661	229
24 JOURS, LA VERITE SUR L'AFFAIRE ILAN H	30-avr-14	1	211	211
CONVERSATION ANIMEE AVEC NOAM C.	30-avr-14	1	320	320
JOE	30-avr-14	3	512	171
PAS SON GENRE	30-avr-14	44	22 025	501
D'UNE VIE A L'AUTRE	07-mai-14	24	7 969	332
PROMENEUR D'OISEAU (LE)	07-mai-14	5	1 888	378
CHAMBRE BLEUE (LA)	16-mai-14	15	3 721	248
HOMESMAN (THE)	18-mai-14	47	17 738	377
DEUX JOURS, UNE NUIT	21-mai-14	55	30 871	561
MAPS TO THE STARS	21-mai-14	30	5 109	170
DROLES DE POISSONS-CHATS (LES)	28-mai-14	5	1 225	245
ILE DE GIOVANNI (L')	28-mai-14	9	1 020	113
LISTE DE MES ENVIES (LA)	28-mai-14	35	20 272	579
VIEUX QUI NE VOULAIT PAS FETER SON ANNIV.	28-mai-14	22	7 697	350
BIRD PEOPLE	04-juin-14	20	7 351	368
SOUS LES JUPES DES FILLES	04-juin-14	21	13 912	662
TRISTESSE CLUB	04-juin-14	11	1 597	145
BLACK COAL	11-juin-14	12	4 721	393
CUPCAKES	11-juin-14	1	130	130
RITOURNELLE (LA)	11-juin-14	39	23 536	603
AU FIL D'ARIANE	18-juin-14	40	16 537	413
JERSEY BOYS	18-juin-14	1	348	348
RESISTANCE NATURELLE	18-juin-14	1	146	146
XENIA	18-juin-14	5	1 710	342
CONTE DE LA PRINCESSE KAGUYA (LE)	25-juin-14	19	7 043	371
ON A FAILLI ETRE AMIES	25-juin-14	17	5 226	307
PROCES DE VIVIANE AMSALEM (LE)	25-juin-14	15	5 470	365
UNDER THE SKIN	25-juin-14	2	1 067	534
ZERO THEOREM	25-juin-14	6	502	84
A LA RECHERCHE DE VIVIAN MAIER	02-juil-14	4	2 063	516
JIMMY'S HALL	02-juil-14	40	20 976	524
GOUDRON ET DES PLUMES (DU)	09-juil-14	24	4 579	191
HOMME QU'ON AIMAIT TROP (L')	16-juil-14	36	12 152	338

	1	ı		
BOYHOOD	23-juil-14	3	1 461	487
CHEVAUX ET DES HOMMES (DES)	23-juil-14	1	213	213
COMRADES	23-juil-14	1	345	345
MAESTRO	23-juil-14	9	3 750	417
WINTER SLEEP	06-août-14	32	20 921	654
BEAU MONDE (LE)	13-août-14	13	3 051	235
GRAND HOMME (LE)	13-août-14	2	156	78
COMBATTANTS (LES)	20-août-14	41	17 007	415
LENDEMAINS QUI CHANTENT (DES)	20-août-14	8	1 045	131
SILS MARIA	20-août-14	32	10 252	320
BUDORI, L'ETRANGE VOYAGE	27-août-14	1	143	143
ENEMY	27-août-14	7	1 026	147
PARTY GIRL	27-août-14	41	13 515	330
SALVATION (THE)	27-août-14	3	255	85
HIPPOCRATE	03-sept-14	57	49 183	863
MAINTENANT OU JAMAIS	03-sept-14	6	970	162
METAMORPHOSES	03-sept-14	5	767	153
GEMMA BOVERY	10-sept-14	57	32 439	569
INSTITUTRICE (L')	10-sept-14	8	2 619	327
MADEMOISELLE JULIE	10-sept-14	1	123	123
NEAR DEATH EXPERIENCE	10-sept-14	7	1 277	182
RECETTES DU BONHEUR (LES)	10-sept-14	17	6 137	361
3 CŒURS	17-sept-14	46	18 088	393
BON RÉTABLISSEMENT	17-sept-14	27	13 894	515
HOMME TRES RECHERCHE (UN)	17-sept-14	4	702	176
MANGE TES MORTS	17-sept-14	12	3 350	279
SHIRLEY, UN VOYAGE DANS LA PEINTURE	17-sept-14	4	1 636	409
BREVES DE COMPTOIR	24-sept-14	10	4 163	416
ELLE L'ADORE	24-sept-14	33	13 168	399
LEVIATHAN	24-sept-14	32	13 228	413
SAINT LAURENT	24-sept-14	52	24 037	462
BODYBUILDER	01-oct-14	3	662	221
STILL THE WATER	01-oct-14	14	5 345	382
TRIBE (THE)	01-oct-14	1	164	164
GARCON ET LE MONDE (LE)	08-oct-14	15	7 032	469
MOMMY	08-oct-14	50	44 587	892
NATIONAL GALLERY	08-oct-14	3	1 094	365
A LA POURSUITE DU ROI PLUMES	15-oct-14	14	7 004	500
BOXTROLLS (LES)	15-oct-14	33	22 379	678
GERONIMO	15-oct-14	20	6 434	322
SEL DE LA TERRE (LE)	15-oct-14	16	12 275	767
BANDE DE FILLES	22-oct-14	43	14 916	347
CHANTE TON BAC D'ABORD	22-oct-14 22-oct-14	2	799	400
		53		702
MAGIC IN THE MOONLIGHT	22-oct-14		37 186	238
OF MEN AND WAR	22-oct-14	1	238	
CHEMIN DE CROIX	29-oct-14	5	679	136
VIE SAUVAGE	29-oct-14	26	12 108	466
71	05-nov-14	5	1 279	256
A GIRL AT MY DOOR	05-nov-14	1	194	194
BOUBOULE	05-nov-14	4	630	158
DE L'AUTRE CÔTÉ DU MUR	05-nov-14	2	1 099	550
NOUVELLE AMIE (UNE)	05-nov-14	51	24 932	489
LOVE IS STRANGE	12-nov-14	2	442	221
MARIE HEURTIN	12-nov-14	43	25 758	599
PROCHAINE FOIS JE VISERAI LE CŒUR (LA)	12-nov-14	21	10 572	503
QUI VIVE	12-nov-14	7	1 539	220
RESPIRE	12-nov-14	6	2 102	350

CASANOVA VARIATIONS (THE)	19-nov-14	3	360	120
EDEN	19-nov-14	2	330	165
HOMME DU PEUPLE (L')	19-nov-14	1	82	82
IN THE FAMILY	19-nov-14	1	326	326
OPPORTUNISTES (LES)	19-nov-14	2	446	223
ORANAIS (L')	19-nov-14	1	163	163
A LA VIE	26-nov-14	8	2 783	348
DE LA NEIGE POUR NOEL	26-nov-14	8	5 081	635
SEARCH (THE)	26-nov-14	11	918	83
TIENS-TOI DROITE	26-nov-14	4	239	60
HERITIERS (LES)	03-déc-14	18	9 698	539
IRANIEN	03-déc-14	2	604	302
MR.TURNER	03-déc-14	26	15 277	588
RETOUR A ITHAQUE	03-déc-14	5	1 111	222
WHITE GOD	03-déc-14	4	700	175
BELLE JEUNESSE (LA)	10-déc-14	2	255	128
CHANT DE LA MER (LE)	10-déc-14	16	5 781	361
TIMBUKTU	10-déc-14	36	23 778	661
CHARLIE'S COUNTRY	17-déc-14	10	1 238	124
COMING HOME	17-déc-14	1	92	92
FIDELIO	24-déc-14	9	265	29
TERRE EPHEMERE (LA)	24-déc-14	2	349	175
WHIPLASH	24-déc-14	39	4 997	128
ZOUZOU	24-déc-14	1	10	10
PASOLINI	31-déc-14	3	3	1
COLD IN JULY	31-déc-14	6	59	10
A MOST VIOLENT YEAR	31-déc-14	7	291	42
MON AMIE VICTORIA	31-déc-14	3	81	27

Les entrées, et donc les moyennes par circulation, réalisées par les films sortis en novembre et décembre 2014 ne comprennent ici que les résultats réalisés durant l'année 2014. Les entrées réalisées en 2015 par ces copies seront comptabilisées en 2015.

Localités servies en circulations ADRC pour l'année 2014 sur la procédure PV

ABBAZIA (PRUNELLI ABBEVILLE ACIGNE AGDE **AGEN** AGON COUTAINVILLE AIGLE (L') AIGUES MORTES **AIGUILLON** AIGUILLON SUR MER AIGURANDE AIRE SUR L'ADOUR **AIZENAY** ALBERTVILLE ALBI ALENCON ALES ALLEVARD ALTKIRCH AMBERIEU EN **AMBERT AMBOISE** AMELIE LES BAINS **AMIENS ANCENIS ANCIZES COMPS** ANDELYS (LES) ANDERNOS LES **ANGERS** ANGLES (LES) ANNECY ANNEMASSE ANNONAY **ANOST** ANTONY ARCUEIL ARGELES GAZOST ARGELES SUR MER ARGENT SUR ARGENTAN **ARGENTAT ARGENTEUIL** ARGENTIERE LA ARGENTON SUR ARGENTRE DU **ARLES** ARMENTIERES ARRENS MARSOUS ARS SUR MOSELLE ARUDY ATHIS MONS AUBENAS AUBERGENVILLE AUBERVILLIERS **AUBIGNY AUBIGNY SUR NERE** AUBUSSON AUCAMVILLE AUCH AUCHEL AUDIERNE AULNAY SOUS BOIS AUNAY SUR ODON AURAY AUTERIVE

BACCARAT BAGNERES DE **BAGNOLES DE** BAGNOLET BAGNOLS SUR CEZE BAILLEUL BAIN DE BRETAGNE BALBIGNY BAR SUR AUBE BARAQUEVILLE BARBEZIEUX ST BARBOTAN LES BARCELONNETTE BAREGES BARJAC **BARJOLS** BARNEVILLE BASTIA BAUGE BAUME LES DAMES BAYONNE BAZAS BEAUFORT BEAUFORT EN BEAUGENCY BEAULIEU SUR MER BEAUMONT DE BEAUMONT SUR BEAUPREAU BEAUREPAIRE BEAUVAIS BEDARIEUX BELLAC BELLEGARDE BELLEVILLE SUR BELLEY BENFELD BENODET BERCK SUR MER BERNAY BERNERIE EN RETZ BERRE L'ETANG BESANCON BESSE ET ST BESSE SUR ISSOLE BESSIERES BETTON BEYNES BEZONS BIARS SUR CERE **BIGANOS** BISCAROSSE BOURG BISCAROSSE PLAGE BISCHWILLER BLAGNAC BLAIN BLAINVILLE SUR BLAMONT BLANC (LE) BLANC MESNIL (LE) BLANQUEFORT BLANZAC BLAVOZY BLAYE BLENOD LES PONT A BOBIGNY BOEN SUR LIGNON BOHAIN EN BOIS D'ARCY BOLLENE BONNEUIL SUR BORT LES ORGUES BOUGUENAIS

BOURBON LANCY BOURBON BOURBONNE LES **BOURBOULE (LA) BOURG ARGENTAL BOURG D'OISANS BOURG EN BRESSE BOURG ST MAURICE BOURGANEUF BOURGES BOURGET (LE) BOURGNEUF LA BOURGUEIL** BOUSBECQUE **BOUSSY ST ANTOINE BRAY DUNES BRAY SUR SEINE BREAL SOUS** BRESSUIRE **BRETENOUX (BIARS) BRETIGNOLLES SUR** BRIANCON BRICQUEBEC BRIE COMTE ROBERT BRIOUDE BRIVE LA GAILLARDE BRUAY LA BUISSIERE BRUZ **BUIS LES BARONNIES** BUISSON DE CADOIN BUZANCAIS CABESTANY CABOURG **CABRERETS** CADILLAC CAEN CAEN (CONDE SUR CAGNES SUR MER CAHORS CALAIS CALLAC CALUIRE ET CUIRE CAMARET SUR MER CAMBO LES BAINS CAMBRAI CAMPBON CANCALE CANDE CANEJAN CANNES CANNES LA BOCCA CANNET (LE) CANTELEU CAPBRETON CAPDENAC CAPTIEUX CAPVERN CARANTEC CARBON BLANC CARBONNE CARCANS CARENTAN CARHAIX PLOUGUER CARMAUX CARNOUX EN CARPENTRAS CARQUEFOU CARROS CARRY LE ROUET CASSIS CASTANET TOLOSAN CASTELJALOUX **CASTELMAUROU CASTELNAUDARY**

CASTELSARRASIN CASTETS CASTILLONNES CATEAU CAMBRESIS **CAUDEBEC EN CAUX CAUDRY** CAUSSADE **CAUTERETS** CAVAILLON CAVALAIRE SUR MER **CAZERES CERIZAY CERNAY CESSON SEVIGNE** CESTAS CHALLANS **CHALLES LES EAUX CHALONNES SUR** CHALONS-EN-**CHAMBON SUR CHAMONIX** CHAMPAGNOLE CHANTILLY CHANTONNAY CHAPELLE BASSE CHAPONNAY CHARBONNIERES LES **CHARITE SUR LOIRE** CHARLIEU **CHARMOILLES** CHAROLLES CHARTRES CHARTRES DE CHASSENEUIL SUR CHÂTEAU ARNOUX CHÂTEAU CHINON CHÂTEAU D'OLONNE CHÂTEAU DU LOIR CHÂTEAU GONTIER CHÂTEAU RENARD CHÂTEAU RENAULT **CHATEAU SALINS** CHÂTEAUBOURG CHÂTEAUBRIANT CHÂTEAUGIRON CHÂTEAULIN CHÂTEAUNEUF LA CHATEAURENARD CHÂTEAUROUX CHATELLERAULT **CHATENAY MALABRY** CHATILLON **CHATILLON EN** CHATILLON SUR CHATILLON SUR CHATRE (LA) CHAUDES AIGUES
CHAUFFAILLES CHAUMONT CHAUNY CHAUVIGNY CHEF BOUTONNE CHELLES CHELLES
CHEMILLE
CHEVILLY LARUE
CHEYLARD (LE)
CHILLY MAZARIN CHINON **CHOISY LE ROI CLCINEMAUDE CINEMAGINAIRE** CIOTAT (LA) CIVRAY CIZOS

CLAMART **CLAYES SOUS BOIS** CLAYETTE (LA) **CLELLES** CLERMONT CLERMONT CLERMONT CLICHY CLISSON CLUNY CLUSES COGOLIN COLOMBES COLOMIERS COMBOURG COMBS LA VILLE COMMERCY CONCARNEAU CONDE SUR CONDE SUR VIRE CONDOM CONFLANS EN **CONFLANS STE** CONFOLENS CONTES CONTIS ST JULIEN EN **CORBEIL ESSONNES** COSNE COURS SUR COTE ST ANDRE (LA) COTIGNAC COUARDE SUR MER COUDEKERQUE COULGENS -COULOMMIERS COURBEVOIE COURNEUVE (LA) COURNON COURPIERE COURRIERES COURS LA VILLE COURTINE (LA) COUTANCES COUTRAS CRAN GEVRIER CRAPONNE CRECHE (LA) CRECY EN PONTHIEU CREIL CREON CREPY EN VALOIS CREST CRETEIL CROISIC (LE) CRUAS CUCURON DAMGAN DAMPIERRE SUR DAX DECAZEVILLE DECINES CHARPIEU DECIZE DESCARTES DESVRES DIE DIEPPE DIEULEFIT DIGNE LES BAINS DIGOIN DINAN DINARD DIVES SUR MER DOL DE BRETAGNE DOLE DOMONT

BOULOGNE

BOULOGNE SUR MER

AUTRANS

AUTUN AUXONNE

AUZIELLE

AVALLON

AVIGNON

AVION

AVESNES SUR HELPE

AX LES THERMES

DOMPIERRE SUR	GENCAY	JOSSELIN	MARSEILLE	MONTMORILLON
DONGES	GENNEVILLIERS	JOUY LE MOUTIER	MARTHON	MONTPON
DONZERE	GERARDMER	JUVISY SUR ORGE	MARTIGUES	MONTREDON
DORAT (LE)	GIEN	KEMBS	MARVEJOLS	MONTREJEAU
DOUAI	GIMONT	LABRUGUIERE	MASSEUBE	MONTREUIL
DOUARNENEZ	GISORS	LACANAU	MATHA	MONTRICHARD
DOUCHY LES MINES		LAGNY SUR MARNE		
	GIVET		MATHES (LES)	MONTROND LES
DOURDAN	GONESSE	LAIGNES	MATOUR	MONTROUGE
DOUVRES LA	GORRON	LALANNE TRIE	MAUBEUGE	MONTSURS
DUNIERES	GOURDON	LALOUVESC	MAULE	MORCENX
DUNKERQUE	GOURETTE - EAUX	LAMALOU LES BAINS	MAULEON	MORESTEL
EAUZE	GOURIN	LAMASTRE	MAULEON LICHARRE	MOREZ
ECULLY	GOURNAY EN BRAY	LAMBALLE	MAURE DE	MORLAIX
EGLETONS	GRAMAT	LAMBERSART	MAURIAC	MORNANT
ELANCOURT	GRANDE SYNTHE	LAMOTTE BEUVRON	MAUVEZIN	MORTAGNE AU
ELBEUF	GRANS	LANDERNEAU	MAYENNE	MORTEAU
ELNE	GRASSE	LANDIVISIAU	MAZAMET	MOURENX
EMBRUN	GRAU DU ROI (LE)	LANGEAIS	MAZERES	MUGRON
ENGHIEN LES BAINS	GRAULHET	LANGOGNE	MELLE	MULSANNE
ENTRAYGUES SUR	GRAVELINES	LANGON	MELUN	MUNSTER
ENTRE DEUX GUIERS	GREOUX LES BAINS	LANGRES	MENDE	MUR DE BARREZ
EQUEURDREVILLE-	GROIX (ILE DE)	LANNEMEZAN	MERIBEL	MURAT
ERNEE	GRUISSAN	LANS EN VERCORS	MERIGNAC	MURE (LA)
ERQUY	GUEBWILLER	LARAGNE	MERS LES BAINS	MUREAUX (LES)
ERSTEIN	GUEMENE PENFAO	LARUNS	MERU	MURET
ESPALION	GUEMENE SUR	LAVAL	MERVILLE	MUSSIDAN
ETAMPES	GUER	LAVAUR	MESCHERS SUR	MUTZIG
ETEL	GUERCHE DE	LAVELANET	METABIEF	MUZILLAC
EVAUX LES BAINS	GUERET	LECTOURE	METZ	NANGIS
EVRON	GUEUGNON	LEERS	MEUDON	NANTES
EYGUIERES	GUICHEN	LEGE	MEXIMIEUX	NANTUA
			MEYMAC	
EYMOUTIERS	GUILHERAND	LEGUEVIN		NARBONNE
EYSINES	GUIPRY MESSAC	LENCLOITRE	MEYTHET	NARBONNE -
FALAISE	GUISE	LEOGNAN	MEYZIEU	NERAC
FAOUET (LE)	GUJAN MESTRAS (LA	LEON	MEZE	NEUBOURG (LE)
FAYENCE	HAGETMAU	LESNEVEN	MILLAU	NEUFCHÂTEAU
FECAMP	HALLUIN	LESPARRE MEDOC	MIMIZAN	NEUFCHATEL EN
FERRIERE (LA)	HAM	LEZIGNAN	MIMIZAN BOURG	NEUFCHATEL
FERTE BERNARD (LA)	HARNES	LIFFRE	MIRAMAS	NEUILLY PLAISANCE
• •				
FERTE MACE (LA)	HASPARREN	LILAS (LES)	MIRANDE	NEUVIC
FERTE MILON (LA)	HAUTEVILLE	LILLEBONNE	MIREPOIX	NEUVILLE DE POITOU
FEURS	HAUTEVILLE SUR	LIMOUX	MIRIBEL	NEUVILLE SUR
FIGEAC	HAUTMONT	LION SUR MER	MITRY MORY	NEVERS
FIRMINY	HAY LES ROSES (L')	LIT ET MIXE	MOELAN SUR MER	NOGARO
FLECHE (LA)	HAYANGE	LIVRY GARGAN	MOIRANS EN	NOGENT LE ROTROU
FLERS	HAYE DU PUITS (LA)	LOCHES	MOISSY CRAMAYEL	NOGENT SUR SEINE
FLEURANCE	HAZEBROUCK	LOCMINE	MONCLAR DE	NOIRETABLE
FOIX	HENDAYE	LODEVE	MONCOUTANT	NOIRMOUTIER
FOIX - CASTELNAU	HERBIERS (LES)	LONGWY	MONEIN	NOISIEL
FONT ROMEU	HERIC	LONS LE SAUNIER	MONETIER LES BAINS	NOISY LE GRAND
FONTENAY AUX	HEROUVILLE ST	LORIOL SUR DROME	MONISTROL SUR	NONTRON
FONTENAY LE	HIRSON	LOROUX BOTTEREAU	MONNAIE	NORT SUR ERDRE
FONTENAY LE	HONFLEUR	LOUDENVIELLE	MONS EN MONTOIS	NOTRE DAME DE
FONTENAY SOUS	HOSSEGOR (SOORTS)	LOUDUN	MONSEGUR	NOTRE DAME DE
FONTVIEILLE	HOULGATE	LOUHANS	MONSEMPRON	NOVES
FORCALQUIER	HOURTIN	LOURDES	MONT DE MARSAN	NOYON
FORT MAHON PLAGE	HUELGOAT	LUC (LE)	MONT DORE (LE)	NOZAY
			,	
FOS SUR MER	IBOS	LUDE (LE)	MONT ST AIGNAN	NUITS ST GEORGES
FOSSES	ILE BOUCHARD (L')	LUNEL	MONTAGNE (LA)	NYONS
FOUGERES	ILE D'AIX	LUNEVILLE	MONTAIGU	OBERNAI
FOURAS	ILE D'YEU	LURE	MONTAUBAN DE	OISSEL
FOURMIES	ILE ROUSSE-	LUXEUIL LES BAINS	MONTAUROUX	OLLIERES SUR
FOURNEAUX	INGRANDES	LUZ ST SAUVEUR	MONTBARD	OLORON STE MARIE
FRANCONVILLE LA	INZINZAC LOCHRIST	LUZY	MONTBAZON	ORANGE
FREJUS	ISIGNY SUR MER	LYON	MONTBELIARD	ORBEY
FRESNES	ISLE EN DODON (L')		MONTBELIAND	ORCIERES
		MACHECOUL		
FRONTIGNAN	ISLE ADAM (L')	MAICHE	MONTDIDIER	ORLEANS
FRONTON	ISLE JOURDAIN (L')	MAISONS LAFFITTE	MONTELIMAR	ORLY
FURIANI	ISLE SUR LA SORGUE	MALAKOFF	MONTFORT	ORMESSON SUR
GACE	ISSOUDUN	MALESTROIT	MONTFORT SUR	ORNANS
GAILLAC	ISSY LES	MALLEMORT	MONTGERON	ORRY LA VILLE
GAILLON	ISTRES	MAMERS	MONTGUYON	ORSAY
GANGES	IVRY SUR SEINE	MANOSQUE	MONTIGNAC	ORTHEZ
GANNAT	JANZE	MARCIAC	MONTIGNY LE	OSSEJA
GAP	JARD SUR MER	MARCIGNY	MONTIGNY LES	OUISTREHAM
GARDANNE	JARNY	MARCQ EN BAROEUL	MONTJEAN SUR	OYONNAX
GARDE (LA)	JARZE	MARENNES	MONTMEDY	OZOIR LA FERRIERE
GARGES LES	JEUMONT	MARIGNANE	MONTMELIAN	PAIMPOL
GARLIN	JOEUF	MARLY	MONTMIRAIL	PALAIS (LE)
GAUDE (LA)	JOINVILLE LE PONT	MARLY LE ROI	MONTMOREAU ST	PAMIERS
GEMENOS	JONZAC	MARMANDE	MONTMORENCY	PANISSIERES
	-	** ** *= =		

PANTIN REVILLE ST AUBIN D'AUBIGNE URBALLE (LA) ST OUFN REZE LES NANTES RIBEAUVILLE UGINE ULIS (LES) PARAY LE MONIAL ST AUBIN DU ST OUEN SUR SEINE PARTHENAY ST AULAYE ST PALAIS RIBERAC ST AVOLD ST BONNET LE ST PALAIS SUR MER **PAUILLAC** UNIEUX PAVILLONS SOUS PEAGE DE PELUSSIN ST PAUL DE ST PAUL TROIS ST PHILBERT DE RICHELIEU UNION RIEUPEYROUX RILLIEUX LA PAPE ST BREVIN LES PINS ST CALAIS URRUGNE USSEL ST CAST LE GUILDO USSON-EN-FOREZ PENMARCH RIOM ST PIERRE DES NIDS RIOM ES RION DES LANDES RIVE DE GIER UZERCHE PENNE SUR ST CERE ST CHAMOND ST PIERRE D'OLERON PERONNE ST PIERRE SUR DIVES **UZES** ST CHAMOND ST CHELY D'APCHER ST CIERS SUR PERREUX SUR ST POL DE LEON VAGNEY VAISON LA ROMAINE VAL DE REUIL RIXHEIM ST POL SUR **PERTUIS** ROANNE ROCHE BERNARD ROCHE CHALAIS (LA) ROCHE SUR FORON PESSAC
PEYRAT LE CHÂTEAU
PEYREHORADE
PHALSBOURG
PIERRE BENITE ST CLAUDE ST CLOUD ST DENIS ST PRIEST
ST QUAY PORTRIEUX
ST REMY DE VALBERG VALBERG
VALBONNE
VALDAHON
VALENCE
VALENCE D'AGEN
VALETTE DU VAR ST DENIS
ST DIE
ST DIZIER
ST DONAT
ST EGREVE
ST ETIENNE DE
ST FARGEAUST FLORENT LE VIEIL
ST FLORENT SUR
ST FLOUR
ST GALMIER
ST GALMIER
ST GAUDENS
ST GENEST ST RENAN ST SAVINIEN ST SEVER ROCHE SUR YON (LA) ROCHEFOUCAULT PIERRELATTE PIN DE LA LEGUE ROISSY EN BRIE ST SYMPHORIEN SUR ST TROPEZ
ST VALLIER
ST VINCENT DE
ST YRIEIX LA PERCHE ROMAINVILLE ROMANS SUR ISERE **PIROU** VALLET PITHIVIERS VALOGNES PLAISANCE DU GERS PLAISANCE DU ROMILLE ROMORANTIN VALREAS VALS LES BAINS PLELAN LE GRAND PLESSIS ROBINSON PLESTIN LES GREVES STE FOY LA GRANDE STE FOY LES LYON RONCE LES BAINS VANS (LES) RONCQ ROQUEFORT LES ROQUES SUR ROSCOFF VANVĖS VAUGNERAY STE HERMINE ST GENEST ST GENIES BELLEVUE VAULX EN VELIN **PLEURTUIT** STE LIVRADE SUR VAUX LE PENIL STE MARIE SUR MER **PLOERMEL PLOMBIERES LES** ROSIERES ST GENIEZ D'OLT STE MAURE DE VAYRAC ROSNY SOUS BOIS ROSTRENEN STE SIGOLENE STE TULLE ST GENIS DE ST GENIS LAVAL VENCE VENISSIEUX **PLOUESCAT PLOUGASTEL** SUCY EN BRIE
SULLY SUR LOIRE **PLOUGONVELIN** ROUSSES (LES) ST GENIX SUR VERDUN SUR **PLOUGUENAST** RUFFEC ST GEORGES DE VERNEUIL SUR AVRE POITIERS -RUMILLY ST GEORGES DE **SURGERES** VERNEUIL SUR SEINE TALAUDIERE (LA) VERNOUX EN **POLIGNY** RUOMS ST GERVAIS SOUS POMMERAYE (LA) SABLE SUR SARTHE ST GILLES CROIX DE TALMONT ST HILAIRE VERRIERES LE **POMPIGNAC** SABRES VERTOU ST GIRONS TARARE **PONS** SAIN BEL ST GOBAIN TARASCON **VERVINS** SAINTES SALIES DE BEARN PONT A MOUSSON ST GRATIEN TARASCON SUR VESINET (LE) VEULES LES ROSES PONT DE ST HERBLAIN TASSIN LA DEMI PONT DE ROIDE SALLES ST HILAIRE DU **TAVERNY** VEYNES PONT L'EVEQUE SALON DE ST HILAIRE LA PALUD TEIL SUR ARDECHE VIC EN BIGORRE VIC FEZENSAC PONT ST ESPRIT SAMATAN ST HONORE LES **TEMPLEUVE** PONT STE MAXENCE SANARY SUR MER ST JEAN D'ANGELY TENCE VIERZON VIEUX BOUCAU LES **PONTARLIER** SARLAT ST JEAN D'ARVES **TERGNIER** SARREBOURG **PONTAULT** ST JEAN DE TERRASSON LA V. VIGAN (LE) **PONTCHARRA** SARTENE ST JEAN DE LUZ THANN VIHIERS VILLARD BONNOT PONTONX SUR SARZEAU ST JEAN DE THEIL SUR HUISNE **PORNIC** SAULIEU ST JEAN DE MONTS **THIERS** VILLÉ PORT DE BOUC THIONVILLE VILLE D'AVRAY SAVERDUN ST JEAN PIED DE PORT LEUCATE SAVERNE ST JORIOZ **THIVIERS** VILLEDIEU LES SAVIGNY LE TEMPLE PORT VENDRES ST JULIEN EN THIZY VILLEFONTAINE PORTES LES VALENCE SCEAUX ST JUNIEN **THONES** VILLEFRANCHE DE **PORTICCIO** ST JUST EN THONON LES BAINS VILLEFRANCHE DE SEES PORTO VECCHIO SEGRE ST LARY SOULAN THORENS GLIERES VILLEFRANCHE SUR POUILLY SUR LOIRE SELESTAT ST LAURENT DE **THOUARS** VILLEJUIF SELLES SUR CHER SEMUR EN AUXOIS POULIGUEN (LE) ST LAURENT DU **THUMERIES** VILLENEUVE D'ASCQ VILLERS COTTERETS
VILLERS SUR MER **POUZAUGES** ST LEONARD DE THURY HARCOURT **PRADES** SENLIS TIGNES ST LO PRATS DE MOLLO LA SENONCHES ST LOUIS **TINCHEBRAY** VILLEURBANNE PRAYSSAC SEREMANGE ST LUNAIRE TONNAY BOUTONNE VILLIERS SUR MARNE PREFAILLES ST MACAIRE EN **TONNEINS** SETE **PRIVAS** SEVRES ST MALO TONNERRE VITRE VITROLLES
VITRY LE FRANCOIS
VITRY SUR SEINE QUEND SEYNOD ST MALO DE TOUL QUESTEMBERT SEYSSEL ST MANDRIER TOUQUET (LE) QUILLAN SISTERON ST MARCELLIN TOURCOING QUIMPER SIX-FOURS ST MARS LA JAILLE TOUR-DU-PIN (LA) VITTEL QUIMPERLE SOLRE LE CHÂTEAU ST MARTIN DE CRAU **TOURNON SUR** VIZILLE QUINTIN SOMMIERES ST MARTIN D'HERES TOURNUS VOREPPE RABASTENS SOUILLAC ST MARTIN EN HAUT **TOURS** VOUZIERS **RAMONVILLE ST** SOULAC SUR MER ST MAUR DES TRANCHE SUR MER WITTENHEIM RAON L'ETAPE SOUSTONS ST MAX TRAPPES WOIPPY SOUTERRAINE (LA) ST MAXIMIN LA STE TREMBLAY EN REDON YDES REICHSHOFFEN ST AFFRIQUE ST MEDARD EN TREPORT (LE) YERRES ST AIGNAN ST MEEN LE GRAND TRETS RENAZE YSSINGEAUX REOLE (LA) ST AMAND ST MICHEL CHEF TREVOUX **YVETOT** ST ANDRE DE ST MICHEL DE TRIMOUILLE (LA) RETIERS

ST NAZAIRE

ST OMER

TULLE

TULLINS

ST ANTONIN NOBLE

ST ASTIER

RETOURNAC

REVEL